



Rapport de gestion 2018



Table des matières

1. Introduction	7
2. Administration générale	9
2.1 Introduction du Syndic	9
2.2 Conseil communal	9
2.2.1 Composition et séances du Conseil communal.....	9
2.2.1 Commissions administratives et techniques.....	10
2.2.2 Programme de législature	10
2.2.3 Représentation et délégations	11
2.3 Conseil général	11
2.3.1 Composition	11
2.3.2 Mutations en 2018	12
2.3.3 Décisions prises	12
2.4 Commissions.....	14
2.5 Ressources humaines	15
2.5.1 Organigramme structurel, effectif et statistiques.....	15
2.5.2 Gestion du personnel et projets spécifiques.....	17
2.6 Commission du personnel.....	18
2.7 Archives et plan de classement.....	18
2.8 Contrôle des habitants	19
2.8.1 Renseignements sur les habitants.....	19
2.8.2 Pyramide des âges.....	20
2.8.3 Evolution.....	21
2.8.4 Naturalisations	21
2.9 Promotion économique	22
2.10 Communication	22
3. Enseignement, Formation et Petite enfance	24
3.1 Introduction de la Conseillère communale.....	24
3.2 Ecoles primaires (1-8 H)	24
3.2.1 Maison Griset	25
3.2.2 Motte-Châtel	25
3.2.3 Route d'Yverdon.....	25
3.2.4 Sacré-Cœur.....	26
3.2.5 Font.....	26
3.2.6 Montbrelloz	26
3.2.7 Rueyres-les-Prés	27
3.2.8 Murist	27
3.3 Crèche.....	28

3.4	AES.....	28
3.5	Accueil familial de jour	29
3.6	Sport scolaire et communal	29
4.	Culture, Tourisme et Sécurité.....	31
4.1	Introduction du Conseiller communal.....	31
4.2	Police communale	32
4.2.1	Manifestations.....	32
4.2.2	Cimetières.....	33
4.2.3	Batellerie et hivernage	33
4.2.4	Chantiers et circulation	33
4.3	Service du feu.....	33
4.3.1	Sinistres et interventions.....	33
4.3.2	Promotions	34
4.3.3	Formation	35
4.3.4	Effectif	35
4.3.5	Matériel et véhicules.....	36
4.4	Tourisme.....	36
4.4.1	Hébergement.....	37
4.4.2	Vélos en libre-service	38
4.4.3	P'tit train touristique.....	38
4.5	Culture.....	39
4.5.1	Commission culturelle.....	39
4.6	Musée d'Estavayer-le-Lac et ses grenouilles.....	39
4.6.1	Inventaire et restauration	40
4.6.2	Donations	41
4.6.3	Emprunt.....	41
4.6.4	Bâtiment	41
4.6.5	Médiation culturelle.....	41
4.6.6	Communiquer.....	42
5.	Santé, Affaires sociales et Jeunesse.....	43
5.1	Introduction du Conseiller communal.....	43
5.2	Office des curatelles.....	43
5.2.1	Effectif du personnel de l'Office des curatelles.....	44
5.2.2	Les comptes communaux 2018.....	44
5.2.3	L'Office des curatelles et d'autres chiffres – l'essentiel.....	45
5.2.4	Projets.....	46
5.3	Aide sociale.....	46
5.3.1	Missions et effectif du Service social du district de la Broye	46

5.3.2	Le Service social et d'autres chiffres – l'essentiel	47
5.3.3	Les projets	49
5.4	Chômage.....	49
5.5	Seniors.....	50
5.5.1	Réunions des personnes du 3ème âge.....	50
5.5.2	Promenades du 3ème âge.....	50
5.6	Médico-social	50
5.6.1	Etablissements médico-sociaux	50
5.6.2	Aide et soins à domicile.....	50
5.6.3	Indemnités forfaitaires.....	50
5.6.4	Ambulances / SMUR.....	51
5.6.5	Appartements protégés	51
5.7	Animation Jeunesse (AJ).....	51
5.7.1	Le Centre de jeunes d'Estavayer (CJE).....	51
5.7.1	Fréquentation.....	52
5.7.2	Les projets et collaborations	52
5.7.3	Aller vers.....	53
5.8	Fondation Cherpillod - Arcades.....	54
5.9	Intégration - Estasympa.....	55
6.	Aménagement du territoire et Constructions	59
6.1	Introduction du Conseiller communal.....	59
6.2	Urbanisme	59
6.2.1	Commission d'aménagement.....	59
6.2.2	Commission du patrimoine (ex Vieille-Ville)	59
6.2.3	Plans d'affectation des zones.....	60
6.2.4	Plans d'aménagement de détail (PAD).....	61
6.2.5	Place Nova Friburgo et Hôtel du Lac	62
6.2.6	Planification du déplacement de la gare marchandises d'Estavayer dans le cadre de Prodes	62
6.2.7	Plan directeur cantonal	64
6.3	Constructions	65
6.4	Mobilité	65
7.	Domaine public.....	66
7.1	Introduction du Conseiller communal.....	66
7.2	Entretien du domaine public et service hivernal	66
7.3	Espaces verts	66
7.4	Gestion des déchets	67

8. Bâtiments et Infrastructures	68
8.1 Introduction du Conseiller communal.....	68
8.2 Entretien.....	68
8.3 Projets en cours (descriptif et état de situation)	70
8.3.1 Voirie - Rte de Lully 64a, Commune de Lully.....	70
8.3.2 Halles industrielles « Les Marais ».....	71
8.3.3 Sacré-Coeur - nouvelle école.....	71
8.3.4 Ecole de Murist - Halle de sport, AES, extension de l'école	71
8.3.5 Plage communale - Remplacement des sanitaires.....	71
8.3.6 Plage communale - Rénovation du filtre.....	71
8.3.7 Grenette - Administration communale: transformation et agrandissement.....	71
8.3.8 Ancienne école de Montbrelloz	71
9. Environnement et Energie.....	72
9.1 Introduction du Conseiller communal.....	72
9.2 Eau potable.....	72
9.2.1 Station de pompage et de filtration	72
9.2.2 Ouvrages communaux sur le réseau de Murist, Franex, La Vounaise et Montborget..	73
9.2.3 Associations intercommunales (GRAC, ARRIBRU et Menthue).....	73
9.2.4 Réseau	73
9.2.5 Statistiques de consommation	74
9.2.6 Nouveau règlement sur la distribution d'eau potable	74
9.3 Evacuation et épuration des eaux.....	74
9.3.1 Evacuation des eaux.....	74
9.3.2 Epuration des eaux.....	75
9.3.2.1 ERES.....	75
9.3.2.2 AIPG.....	76
9.4 Projets routiers.....	76
9.5 Développement durable et protection de l'environnement	77
9.5.1 Commission de l'énergie	77
9.5.2 Eclairage public.....	77
9.5.3 Chauffage à distance	77
9.5.4 Fibre optique	77
9.5.5 Stands de tirs	78
9.5.6 Revitalisation de cours d'eau	78
9.5.7 Cité de l'énergie.....	78
10. Finances.....	79
10.1 Introduction du Conseiller communal.....	79
10.2 Comptes	79

10.3	Impôts et contentieux	82
10.4	Patrimoine financier	83
10.5	Informatique et téléphonie	83

1. Introduction

Conformément à l'article 95bis de la Loi sur les Communes, le Conseil communal a le plaisir de présenter au Conseil général son rapport de gestion 2018.

Il est structuré sur la base de l'organisation politique de la Commune et a été réalisé en poursuivant les buts suivants:

- Donner au lecteur un aperçu détaillé du fonctionnement de la Commune ;
- Présenter le travail réalisé au cours de l'année 2018 et les projets en cours ;
- Présenter divers chiffres-clés et statistiques.

Au cours de l'année 2018, le Conseil communal a consolidé sa structure suite à la fusion. Il a mandaté une entreprise spécialisée pour réaliser une « photographie » de la Commune en début d'année en auditionnant une quarantaine de personnes (conseillers communaux, cadres et collaborateurs) sur divers sujets en lien avec leurs activités (organisation et processus, management et RH, cohésion et bien-être, communication interne, charge de travail). Ce rapport a donné des résultats encourageants compte tenu des importants chamboulements engendrés par notre grande fusion. Il a également permis de dégager des pistes d'améliorations que ce soit au niveau de la communication interne, de la clarification de certaines missions ou encore d'organisation. Suite à cette étude, il a mené, en collaboration avec les Chefs de service concernés, une réflexion sur l'organisation structurelle de la Commune, notamment au niveau des domaines techniques. Ces réflexions ont abouti sur quelques modifications de l'organigramme et notamment sur la décision de réunir dans un même secteur toutes les problématiques en lien avec la gestion des bâtiments (entretien et projets) qui étaient jusque-là dans deux secteurs distincts. Compte tenu de la taille de la Commune et des spécificités des tâches à effectuer, il a aussi été décidé de séparer l'ancien secteur « Voirie – Espaces verts » en deux secteurs distincts.

La Commune a également poursuivi la mise à jour de ses règlements suite à la fusion avec l'approbation par le Conseil général du Règlement général de police et du Règlement régissant l'octroi de subsides et soutiens aux sociétés locales.

Le Conseil général s'est également prononcé en 2018 sur des demandes de crédits pour différents objets, parmi lesquels nous pouvons citer :

- L'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 6'600'000.00 TTC pour la construction d'une halle de sport et d'un Accueil extrascolaire dans l'école de Murist. Ces nouvelles infrastructures répondent à un réel besoin et permettront de fortement diminuer les trajets des élèves fréquentant cette école. Si tout se passe selon les prévisions, la construction sera terminée pour la rentrée scolaire 2020 ;
- L'octroi de divers crédits d'investissement pour la mise à niveau, respectivement la rénovation de diverses infrastructures communales parmi lesquelles les sanitaires et le filtre de la plage communale ou encore les infrastructures du FC Estavayer-le-Lac dans l'attente de la réalisation de la zone sportive.

Le Conseil communal remercie les membres du Conseil général pour la confiance accordée lors du vote sur les différents points présents à l'ordre du jour des séances du Législatif communal. Il remercie également ces mêmes membres pour les échanges constructifs et leur important travail dans les commissions.

Le Conseil communal travaille également, tout au long de l'année, à l'atteinte des projets stratégiques présents dans son programme de législature. La grande majorité de ces projets sont en cours et certains ont déjà abouti. Une séance d'information à l'attention du Conseil général et de la presse sera organisée au printemps pour faire un bilan à mi-législature de ce programme.

Nous pouvons néanmoins relever des avancées significatives dans l'objectif stratégique transversal qui consiste à réaménager les rives du lac pour en faire une zone attractive et ceci, à deux niveaux :

- Un projet concret et réaliste, soutenu par des investisseurs fiables, a été présenté au Conseil général et à la presse en novembre 2018 pour la réhabilitation de l'Hôtel du Lac. Le projet est composé d'un hôtel qui comprendra une cinquantaine de chambres ainsi que des appart-hôtels, de même qu'un restaurant au rez, de salles de séminaires, d'un étage consacré au bien-être et d'une terrasse avec piscine et bar en toiture. Toutes ces infrastructures seront ouvertes au public. Elles renforceront l'attractivité d'Estavayer-le-Lac qui souffre d'un manque d'hébergement, comme cela a été confirmé par l'Ecole hôtelière de Lausanne dans une étude sur l'hébergement à Estavayer menée au printemps 2018 ;
- Le Conseil d'Etat a porté son choix sur la proposition de la Commune d'Estavayer pour l'attribution de la concession d'exploitation du port de plaisance. Le Conseil communal se réjouit de ce choix qui va dans le sens du résultat du vote de principe que le Conseil général avait fait lors de sa séance du 31 mai 2017. Il permettra à la Commune le développement d'un grand nombre de synergies, particulièrement avec notre stratégie de développement des rives ou l'exploitation du port de la Sicel.

Mais malheureusement, il faudra certainement faire preuve de patience pour que ces deux projets aboutissent car ceux-ci font l'objet de recours. En effet, concernant l'Hôtel du Lac, les anciens titulaires du DDP que la Commune a résilié ont décidé de contester la validité de cette résiliation devant les tribunaux. Et concernant le port de plaisance, la SOCOOP, actuelle détentrice de la concession, a décidé d'user de toutes les voies légales possibles pour contester le choix du Conseil d'Etat.

Tous les projets en cours, ainsi que le fonctionnement usuel de la Commune ont un coût et nécessitent l'engagement de moyens financiers conséquents. La Commune a la chance de jouir d'une situation financière saine. Des budgets proches de l'équilibre peuvent chaque année être présentés et les comptes 2018 présentent un résultat positif, comme cela était déjà le cas en 2017. Les taux d'intérêts de la dette, toujours historiquement bas, contribuent à cette bonne santé financière, comme les ventes de terrains communaux intervenus en cours d'année. Mais la prudence est de mise avec les changements qui s'annoncent et notamment le projet de réforme fiscale des entreprises ou les importants investissements communaux votés qu'il s'agira d'amortir au cours de ces prochaines années.

Pour terminer, le Conseil communal tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement et l'important travail effectué en 2018. Le travail ne manque pas et les défis sont nombreux mais les services communaux savent répondre présents. Il remercie aussi tous les acteurs de la Commune qui s'engagent au sens large pour la faire vivre, que ce soit aux niveaux politique, sportif, culturel, commercial ou en œuvrant comme bénévoles dans différentes associations.



2. Administration générale

2.1 Introduction du Syndic

L'année 2018 terminée, nous approchons la mi-législature et nous avons pris notre rythme de croisière ; que dis-je, de multiples projets sont en cours d'élaboration et les défis ne manquent pas. Nous ajustons petit à petit l'effectif de notre personnel et adaptons notre organigramme au fur et à mesure que l'évolution le demande.

Notre programme de législature s'avère être un outil très précieux, il nous sert de fil conducteur pour la gestion communale. Mais nous devons répondre également à l'actualité et d'autres thèmes que les objectifs de ce programme apparaissent et viennent enrichir les nombreux sujets à traiter.

Notre Conseil général s'est réuni à six reprises durant cette année. Je tiens à souligner l'excellente collaboration qui existe entre le Législatif et l'Exécutif. Je remercie toutes les Conseillères générales et tous les Conseillers généraux pour leur engagement respectif et les félicite de l'objectivité dont ils font preuve dans leurs prises de décisions.

Le Conseil communal quant à lui se réunit tous les lundis matin et chaque jeudi ont lieu la Commission technique le matin et la Commission administrative l'après-midi. Ces réunions rythment la vie du Conseil communal, sans compter d'autres séances et l'engagement nécessaire pour la préparation des points à traiter pour chaque dicastère. Je remercie mes collègues pour leur engagement et l'enthousiasme qu'ils dégagent dans leur fonction. Je n'oublie pas de mentionner les Chefs de service et de secteur et toutes leurs équipes, qui nous soutiennent tout au long de l'année. Merci à eux.

André Losey, Syndic

2.2 Conseil communal

2.2.1 Composition et séances du Conseil communal

La composition du Conseil communal n'a pas subi de modifications entre 2017 et 2018. Elle est la suivante :

- | | |
|-----------------------------|--|
| • André Losey, Syndic | Administration générale ; |
| • Eric Chassot, Vice-Syndic | Aménagement du territoire et Constructions ; |
| • Marlis Schwarzentrub | Enseignement, Formation et Petite enfance ; |
| • Philippe Aegerter | Finances ; |
| • Eric Rey | Santé, Affaires sociales et Jeunesse ; |
| • Dominique Aebischer | Domaine public ; |
| • Jean-Claude Votta | Bâtiments et Infrastructures ; |
| • Joseph Borcard | Environnement et Energie ; |
| • Samuel Ménétrety | Culture, Tourisme et Sécurité. |

Le Conseil communal s'est réuni à 46 reprises en séances ordinaires, chaque lundi matin. Il s'est aussi réuni à plusieurs reprises pour des séances extraordinaires pour étudier des objets spécifiques (comptes 2017, budget 2019, investissements). Il a également décidé de se réunir en séances spéciales de discussions, une fois tous les deux mois environ, afin d'approfondir en détail certains projets ou mener des discussions de fond qui prennent trop de temps pour être débattues en séances ordinaires. Enfin, le Conseil communal a décidé d'organiser une fois par année un séminaire extramuros pour faire un bilan sur son organisation interne et sur le fonctionnement de la Commune au sens large.

Le Conseil communal souhaite qu'Estavayer soit une Commune politiquement forte qui assume son rôle de Chef-lieu régional et de quatrième Commune du Canton, en nombre d'habitants. A cet effet, les séances spécifiques suivantes ont eu lieu en 2018 :

- Une rencontre avec les Députés de la Commune ;
- Une rencontre avec les Députés broyardis ;
- Une rencontre avec le Préfet ;
- Deux rencontres avec la Municipalité de Payerne pour renforcer les liens entre nos deux pôles régionaux ;
- Une rencontre avec la Commune voisine de Chevroux ;
- Une rencontre avec la deuxième plus grande Commune de la Broye fribourgeoise, Belmont-Broye.

2.2.1 Commissions administratives et techniques

Le Conseil communal a partagé les dicastères en deux commissions, soit la Commission technique qui siège le jeudi matin et la Commission administrative qui siège le jeudi après-midi. La Commission administrative (CA) est présidée par le Syndic. Les dicastères gérés par la CA sont les suivants : Administration générale, Finances, Enseignement, Formation et Petite enfance, Santé, Affaires sociales et Jeunesse, Culture, Tourisme et Sécurité.

La Commission technique (CT) est présidée par le Vice-Syndic. Le Syndic participe à la CT. Les dicastères gérés par la CT sont les suivants : Aménagement du territoire et Constructions, Domaine public, Environnement et Energie, Bâtiments et Infrastructures.

Le rôle de ces commissions est de traiter diverses affaires courantes des dicastères, d'étudier en détail certains projets et de les préparer, pour certains, pour leur passage en séance du Conseil communal. Lorsque cela est nécessaire, certains employés communaux spécialistes du domaine traité peuvent être appelés à participer à ces séances. Les décisions prises par ces commissions sont validées le lundi par le Conseil communal qui débat, lors de ses séances, des sujets stratégiques pour la Commune et/ou des points qui n'ont pas trouvé de majorité claire en séance de commission ou encore des problématiques liées à la gestion du personnel communal.

Des tiers (sociétés locales, organisateurs de manifestations, bureaux mandatés, sociétés, etc.) peuvent être reçus en séance lorsque cela est nécessaire.

2.2.2 Programme de législature

Le Conseil communal a élaboré en 2017 un programme de législature qui doit lui servir de guide pour ces prochaines années, en appréhendant les projets dans leur globalité et en favorisant ainsi leur cohérence, en assurant une nécessaire transparence et, surtout, en facilitant la conduite des affaires publiques. Ce programme de législature dévoile l'ambition de la Commune d'Estavayer qui est la suivante :

La Commune d'Estavayer a pour ambition d'être une **Commune politiquement forte** (région, Canton), **attractive pour sa population** (cadre de vie, habitat, transports, vie locale) et **dynamique en termes économiques** (commerces, tourisme, nouvelles activités). Elle fédère ville et villages autour d'une stratégie de développement équilibrée ("un rôle pour chacun") et d'une identité commune. Son administration offre des **prestations et infrastructures efficaces** (haut degré de satisfaction) et **travaille de manière efficiente** en tirant le meilleur parti des ressources dont elle dispose (productivité), ce qui lui permet de maintenir dans la durée une **situation financière saine et attractive**.

Cette ambition se décline en 51 projets stratégiques et 3 projets transversaux.

Afin de suivre au mieux son programme de législature, le Conseil communal passe en revue chaque semaine, en séance ordinaire, les projets stratégiques d'un dicastère pour en connaître l'état d'avancement. Une séance de bilan de mi-législature à l'attention du Conseil général et de la presse est prévue pour le premier trimestre 2019.

2.2.3 Représentation et délégations

Chaque Conseiller communal, de par sa fonction, est amené à siéger au sein de diverses commissions internes ou externes, de comités d'associations régionales ou encore de conseils d'administration. Le détail de ces délégations officielles peut être consulté sur le site internet.

Le Conseil communal est aussi invité chaque semaine à participer à diverses assemblées, événements ou manifestations. Il s'efforce de répondre favorablement à un maximum de sollicitations, dans la mesure de ses disponibilités, pour être présent au niveau local et régional.

2.3 Conseil général

2.3.1 Composition

La convention de fusion entre les Communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens précise à son article 9 que, pour les législatures 2017-2021 et 2021-2026, le Conseil général est formé de 60 membres et que chaque ancienne Commune forme un cercle électoral avec la répartition suivante :

- Cercle électoral de Bussy : 4 membres ;
- Cercle électoral d'Estavayer-le-Lac : 33 membres ;
- Cercle électoral de Morens : 3 membres ;
- Cercle électoral de Murist : 5 membres ;
- Cercle électoral de Rueyres-les-Prés : 4 membres ;
- Cercle électoral de Vernay : 8 membres ;
- Cercle électoral de Vuissens : 3 membres.

La composition du Conseil général au 31 décembre 2018 est la suivante :

- **Groupe BMR** : Berset Jean-Marc, Chassot Dominique, Frey Jean-Claude, Joye Pierre-Alain, Joye Stéphanie, Liniger Fabien, Marmy Christophe, Pillonel Fabrice, Raetzo Tina, Singy François, Villadoniga Marie-Thérèse ;
- **Groupe PDC** : Bondallaz Jean-Michel, Bulliard Anne-Marie, Catano Julio, Catillaz Axel, Catillaz Dominic, Hasler-Catillaz Sylvie, Julmy François, Loetscher Christian, Scheibli Beat, Thorimbert Serge ;
- **Groupe PLR** : Arm Mathieu, Bezzola Marco, Bloechle Christophe, Castaldi Conrad, Duc Matthieu, Lambert Marianne, Rey Jocelyn, Schmutz Nicolas ;
- **Groupe Vernay** : Barras Françoise, Baudois-Plancherel Ariane, Bonferroni Carlo, Burri Jean-Pierre, Gorret Jollan, Lenweiter-Morand Elisabeth, Roulin Thierry, Tardy Jean-Michel ;
- **Groupe Murist-Vuissens** : Bugnon Cédric, Duruz Francis, Emery Eric, Favre Julien, Gassmann Cyrille, Ménétrety Pierre, Pillonel Jean-Daniel, Vorlet Emilia ;
- **Groupe PS** : Blanc Yves, Bourqui Julie, Bourqui Maurice, Duc Christine, Nucifora Katja, Rodriguez Rose-Marie ;
- **Groupe indépendant** : Carrard Georges, Giacomotti Nicolas, Pillonel Steve, Pittet Jean-Marie, Rey Alexandre ;
- **Groupe UDC** : Dreier Sonia, Lambert Romain, Lenweiter Samuel, Sambou Claude.

2.3.2 Mutations en 2018

Les deux mutations suivantes sont intervenues au sein du Conseil général en 2018 :

- Julie Bourqui a remplacé Damien Gaillet en date du 02.10.2018 (Groupe PS) ;
- Mathieu Arm a remplacé Denis Carlens en date du 08.10.2018 (Groupe PLR)

2.3.3 Décisions prises

Le Conseil général a tenu six séances durant lesquelles il a traité les points suivants :

Séance du 26 février 2018 à la Grenette / 53 Conseillers généraux présents

Présidence : Marco Bezzola

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 à l'unanimité.
2. Pris acte des communications du Conseil communal.
3. Adopté le Règlement général de police de la Commune d'Estavayer avec une modification à l'unanimité.
4. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 215'000.00 TTC pour l'achat de 2 véhicules de transport de personnes et d'une motopompe pour le CSPi Estavayer à l'unanimité.
5. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 6'600'000.00 TTC pour la construction d'une halle de sport pour l'école de Murist, d'une salle de classe, d'un local pour l'accueil extra-scolaire et d'une bibliothèque à l'unanimité.
6. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 150'000.00 TTC pour le remplacement d'un collecteur d'eaux mixtes à la Rue de la Rochette et dans le Sentier des Lézards à l'unanimité.
7. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 75'000.00 TTC pour la participation communale au changement des 3 surpresseurs des soufflantes des dessableurs de la STEP à l'unanimité.
8. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 607'300.00 TTC pour le renouvellement des serveurs informatique et de téléphonie et de leurs périphériques et acquisition d'une solution de diffusion d'informations géographiques en ligne à l'unanimité.
9. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 1'264'800.00 TTC pour la démolition et la construction de sanitaires pour le camping communal par 51 oui, 2 non et 0 abstention.

Séance du 29 mars 2018 à la Grenette / 56 Conseillers généraux présents

Présidence : Marco Bezzola

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 26 février 2018 à l'unanimité.
2. Pris acte des communications du Conseil communal.
3. Elu Mme Christine Duc du Parti socialiste à la Présidence du Conseil général pour les 12 mois à venir par 53 voix.
4. Elu M. Pierre-Alain Joye du groupe BMR (Bussy-Morens-Rueyres-les-Prés) à la Vice-Présidence du Conseil général pour les 12 mois à venir par 55 voix.
5. Octroyé un crédit d'étude de CHF 108'000.00 TTC pour la construction d'une nouvelle station de pompage et de traitement de l'eau du lac à l'unanimité.
6. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 384'000.00 TTC pour la réalisation de mesures de circulation sur les routes communales dans les villages du Secteur de Murist à l'unanimité.
7. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 116'500.00 TTC pour l'achat et la mise en fonction de 5 horodateurs dans le secteur du lac à l'unanimité.
8. Au final, sur proposition de la Commission chargée de l'étude du projet, octroyé un crédit d'investissement de CHF 1'266'000.00 TTC pour la rénovation du filtre de la Plage communale par 35 oui, 19 non et 2 abstentions. La différence par rapport au crédit initialement proposé par le Conseil communal consiste en la création d'un espace de loisirs à la place d'un local de rangement sur une partie du bâtiment. Une demande de renvoi de l'objet a été rejetée par 40 contre, 16 pour et 0 abstention.

Séance du 23 mai 2018 à la Grenette / 57 Conseillers généraux présents

Présidence : Christine Duc

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 29 mars 2018 à l'unanimité.
2. Pris acte des communications du Conseil communal.
3. Adopté le Règlement de la Commune d'Estavayer régissant l'octroi de subsides et soutiens aux sociétés locales à l'unanimité.
4. Refusé l'entrée en matière concernant le Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires par 36 voix contre, 19 pour et 2 abstentions.
5. Accepté le principe de la vente de l'ancienne école de Montbrelloz, sise au Chemin de l'Eglise 14 (parcelle RF 2023) à l'unanimité.
6. Accepté la vente de la part communale de la parcelle RF 840 dans le quartier de Vulliamà Murist pour un montant de CHF 240.00/m² à l'unanimité.
7. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 138'000.00 TTC pour la participation communale à une étude d'agrandissement de la STEP de l'ERES par 56 oui et 1 abstention.
8. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 111'700.00 TTC pour des travaux d'aménagement dans divers bâtiments communaux pour des structures d'accueil de la petite enfance à l'unanimité.
9. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 275'000.00 TTC pour l'installation de containers enterrés et de poubelles, ainsi que divers travaux d'installation de compacteurs, dans les diverses localités de la commune à l'unanimité.
10. Approuvé les comptes et le rapport de gestion 2017 à l'unanimité.

Séance du 4 septembre 2018 à la Grenette / 55 Conseillers généraux présents

Présidence : Christine Duc

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 23 mai 2018 à l'unanimité.
2. Pris acte des communications du Conseil communal.
3. Attribué au Conseil communal une délégation de compétence de CHF 300'000.00 TTC pour des travaux non-planifiables dans des bâtiments communaux pour la présente législature à l'unanimité.
4. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 230'000.00 TTC pour la revitalisation des installations du FC Estavayer-le-Lac par 42 oui, 13 non et 0 abstention. La proposition du Conseil communal ayant été acceptée, l'amendement déposé n'a pas été voté.
5. Approuvé la révision des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye à l'unanimité.
6. Octroyé un crédit d'étude de CHF 120'000.00 TTC pour l'établissement du projet relatif au concept de mobilité du village d'Autavaux, amendé par l'ajout de l'élargissement de l'arrêt de bus dans le descriptif des prestations de l'étape 1 à l'unanimité.
7. Accepté la reprise au domaine public de la première partie du Chemin Pré-aux-Fleurs, à Estavayer-le-Lac à l'unanimité.
8. Octroyé un crédit de CHF 335'000.00 TTC pour les compléments d'étude de la révision du plan d'aménagement local d'Estavayer-le-Lac à l'unanimité.
9. Octroyé une autorisation au Conseil communal pour la mise à disposition d'un terrain de 1576 m², sur la parcelle RF 4395, en zone d'activité « Plein Sud », sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP), au prix annuel de CHF 6.40/m² à l'unanimité.

Séance du 12 novembre 2018 à la salle des Chevaliers du Château de Vuissens / 57 Conseillers généraux présents

Présidence : Christine Duc

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018 à l'unanimité.
2. Pris acte des communications du Conseil communal.
3. Proclamé élue Mme Julie Bourqui du PS en qualité de scrutatrice suppléante pour la période administrative.

4. Proclamé élu M. Christophe Bloechle du PLR en qualité de membre à la Commission financière pour la période administrative.
5. Octroyé une délégation de compétence pour une participation communale de CHF 495'320.00 à la société « nom à définir » en création, soit à hauteur de 40% du capital-actions et pour la cession du terrain de 1'608 m² d'une valeur de CHF 265'320.00 en déduction de la participation communale par 53 oui, 1 non et 2 abstentions.
6. Octroyé un crédit-cadre d'investissement de CHF 540'000.00 TTC pour des travaux non-planifiables de déplacements de conduites d'eau potable (EP) et de canalisations d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) pour la présente législature par 56 oui, 1 non et 0 abstention.
7. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 302'000.00 TTC pour le remplacement des luminaires de la Vieille-Ville d'Estavayer-le-Lac à l'unanimité.

Séance du 13 décembre 2018 à la Grenette / 54 Conseillers généraux présents

Présidence : Christine Duc

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 à l'unanimité.
2. Pris acte des communications du Conseil communal.
3. Accepté le Postulat déposé par le Groupe BMR concernant la sécurité des différents utilisateurs des routes communales à l'unanimité.
4. Accepté la vente de l'ancienne école de Montbrelloz, sise au Chemin de l'Eglise 14 (parcelle RF 2023) pour un montant de CHF 625'000.00 par 53 oui, 0 non et 1 abstention.
5. Approuvé les statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la zone de Payerne « L'Eparsé » à l'unanimité.
6. Approuvé le budget 2019 de la Commune d'Estavayer à l'unanimité.

2.4 Commissions

De nombreuses commissions fonctionnent tout au long de l'année. Certaines sont internes au Conseil communal, d'autres mixtes, composées de Conseillers communaux et de Conseillers généraux et d'autres encore sont composées de tiers. Il existe des commissions permanentes élues pour toute la durée de la législature et d'autres chargées d'étudier et de rendre un rapport sur un objet précis. Le Conseil communal remercie tous les membres des commissions pour leur engagement. La liste des commissions actives en 2018 au sein de la Commune est présentée ci-dessous :

- Bureau du Conseil général ;
- Commission financière ;
- Commission d'aménagement du territoire ;
- Commission de l'énergie ;
- Commission des subsides aux sociétés locales ;
- Commission des naturalisations ;
- Commission de l'aérodrome ;
- Commission du patrimoine ;
- Commission de l'Administration communale (rénovation et extension) ;
- Commission réfection Plage communale ;
- Commission zone sportive ;
- Commission sur la gestion des déchets ;
- Commission de bâtisse du Sacré-Cœur ;
- Commission pour le nouveau règlement sur l'eau potable ;
- Commission des Bourgeois ;
- Commission EstaSympa ;
- Commission culturelle ;
- Conseil des parents ;

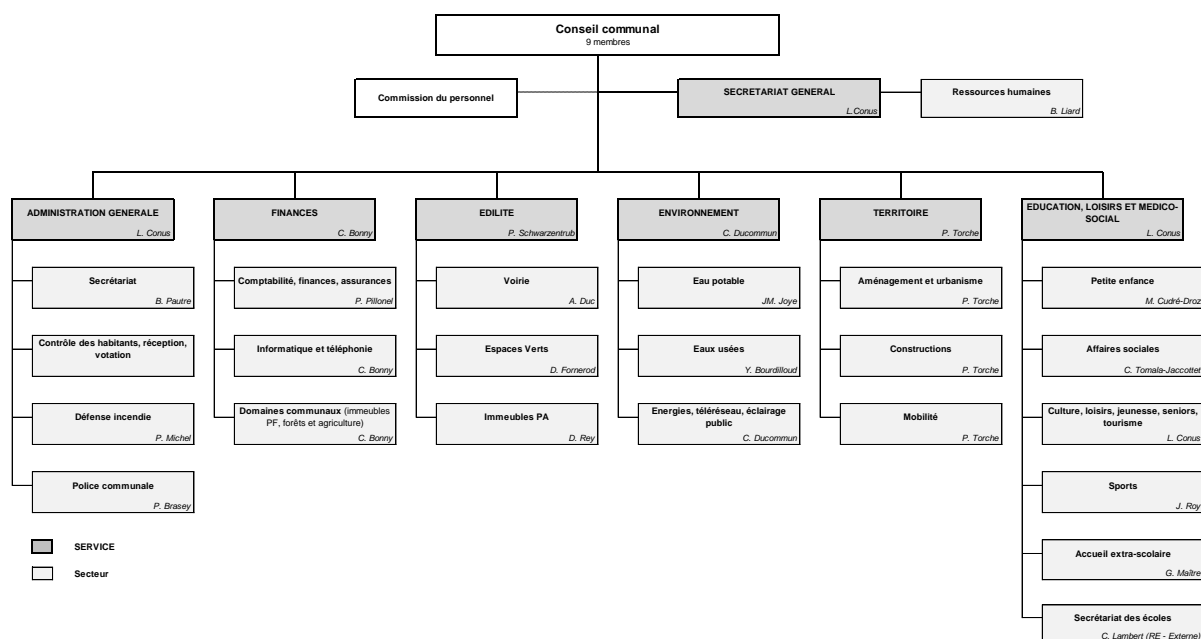
- Commission interne de circulation et de parage ;
- Commission concession Port de Plaisance ;
- Commission du personnel.

2.5 Ressources humaines

La Commune d'Estavayer est composée de 5 services et de 23 secteurs. Cela représente plus de 160 salariés, dont 13 apprentis et stagiaires.

2.5.1 Organigramme structurel, effectif et statistiques

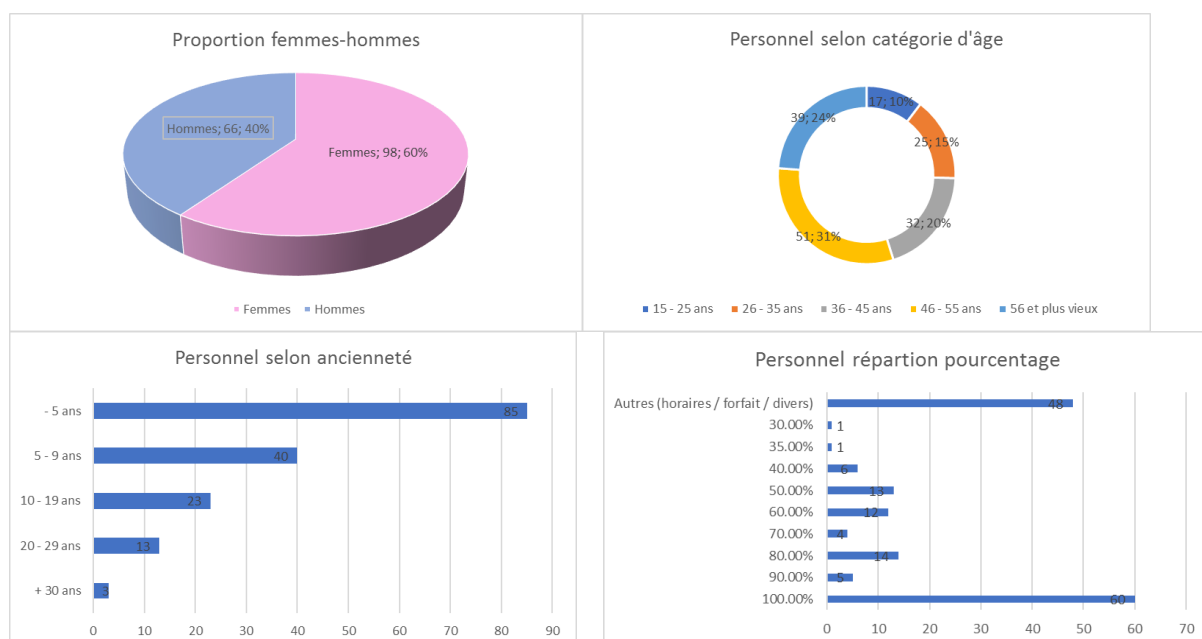
L'organigramme structurel de la Commune d'Estavayer au 31 décembre 2018 est le suivant :

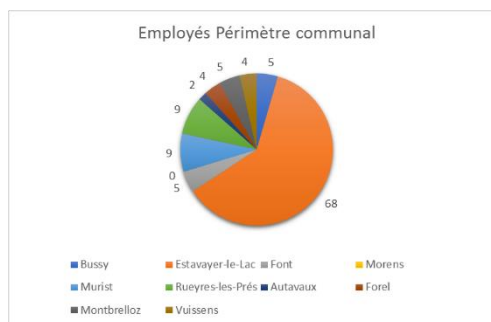
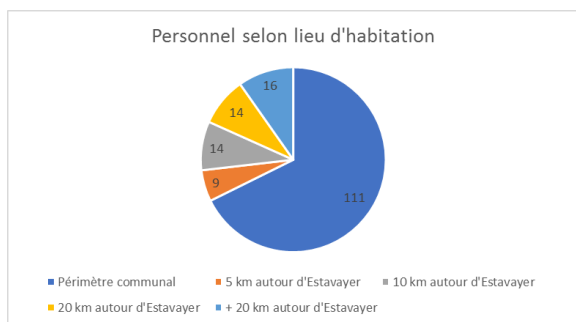


Le tableau sur la page suivante présente l'effectif de la Commune au 31 décembre 2018 par service et par secteur.

Services et secteurs	Nombre personnes	Nombre par secteur	EPT	EPT par secteur	Apprentis/stagiaires
Administration générale	18		14.25		2
Secrétariat		4		3	
Accueil/Contrôle des habitants		4		3.1	
Défense incendie		3		2.25	
Police communale		5		4.6	
Ressources humaines		2		1.3	
Finances	7	7	5.2	5.2	1
Edilité	34	3	24.7	2	1
Voirie		10		8.2	
Espaces verts		9		8.2	
Bâtiments		12		6.3	
Environnement	14	3	12.3	2.2	0
Eau potable		4		4	
Eaux usées		5		4.6	
Energie, télé-réseau, éclairage public		2		1.5	
Territoire	6		4.8		1
Aménagement et urbanisme		3		2.4	
Constructions		3		2.4	
Education, loisirs et médico-social	44		23.25		
Petite enfance		10		6.3	4
Affaires sociales		10		7.7	1
Culture, loisirs, jeunesse, etc.		8		2.7	1
Sports		4		2.3	
Accueil extra-scolaire		9		3.2	2
Ecoles		3		1.05	
Autres (hors organigramme : pool, auxiliaires, Pt-train)	28	28			
Total	151	151	84.5	84.5	13

Les illustrations ci-dessous informent sur la composition du personnel communal :





La Commune d'Estavayer est une Commune formatrice puisqu'elle forme 13 apprentis et stagiaires. En tant qu'employeur, la Commune favorise également la formation continue puisque, chaque année, un montant de CHF 800.00 par équivalent plein temps est mis au budget pour la mise à jour des connaissances des collaborateurs ou l'acquisition de nouvelles compétences. Pour les formations plus conséquentes, des conventions sont établies entre le Conseil communal et le collaborateur concerné.

Le Conseil communal profite de ce rapport de gestion pour remercier les personnes suivantes, qui fêtent un jubilé, pour leur fidélité et leur engagement envers la Commune :

- 10 ans Morel Dominique Concierge Secteur Bâtiments
- 10 ans Volery Brigitte Educatrice auxiliaire Crèche Les Canetons
- 10 ans Burri Florine Ouvrière qualifiée Secteur Espaces verts
- 10 ans Losey Chantal Educatrice auxiliaire Crèche Les Canetons
- 10 ans Schwarzentrub Pierre Chef de service Edilité
- 15 ans Fahim Sara Assistante socio-éducative Crèche Les Canetons
- 15 ans Rey David Chef de secteur Immeubles PA
- 15 ans Sollberger Peter Chauffeur P'tit train touristique
- 20 ans Tardy Nathalie Secrétaire-comptable Service des Finances

2.5.2 Gestion du personnel et projets spécifiques

Un des projets qui a occupé le Secteur des ressources humaines en 2018 a consisté en l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique du personnel, base sur laquelle reposent les principes en matière de ressources humaines. Afin que ces fondements soient partagés et vécus au final par tous les collaborateurs, un groupe de travail représentatif, composé des membres de la Commission du personnel, de représentants du Conseil communal, de Chefs de service et de secteurs et d'employés s'est réuni à plusieurs reprises. Les participants ont notamment travaillé sur l'élaboration des valeurs fondamentales de la Commune. Les valeurs et définitions élaborées et retenues sont les suivantes :

L'ENGAGEMENT OPTIMISTE définit l'attitude de la personne qui accomplit son travail avec enthousiasme en faisant preuve de créativité et d'initiative.

Le **RESPECT** est la manière de se comporter avec bienveillance envers soi et les autres.

La **RESPONSABILITE EXEMPLAIRE** est le devoir de répondre de ses actes et d'en assumer les conséquences tout en étant pour les autres un modèle à suivre.

L'**ESPRIT D'EQUIPE** traduit la capacité à participer à l'atteinte d'un objectif commun et à privilégier la réussite du groupe.

Chaque entité de la Commune a réfléchi par la suite à la définition de critères d'applications qui leur sont propres pour l'application de ces valeurs.

Comme mentionné dans l'introduction de ce rapport, suite à la « photographie » du fonctionnement de la Commune réalisée début 2018, un potentiel d'amélioration est possible au niveau de la communication interne. En effet, il n'est pas aisé de transmettre les mêmes et les bonnes informations à nos plus de 150 collaborateurs, présents sur des sites différents et disposant de sources de communications variées. Un spécialiste en communication a été mandaté en fin d'année dernière pour fournir des propositions de mesures qui seront analysées en 2019. Afin d'améliorer cette communication interne, le Conseil communal a d'ores et déjà décidé de réunir deux fois par année tout le personnel communal pour des séances d'information, une fois au printemps, couplé avec l'assemblée du personnel organisée par la Commission du personnel et une fois en automne. Toujours dans cette optique, un comité d'encadrement a été créé. Cette entité réunit les membres du Conseil communal, de même que les cadres de la Commune composés des Chefs de secteur et de service. Le but de ce comité d'encadrement est, d'une part, de favoriser les échanges et d'autre part d'informer et de former nos cadres en leur donnant les outils nécessaires à l'exercice de leur fonction. Une première séance sur le thème de la répartition des rôles entre le stratégique, le tactique et l'opérationnel s'est déroulée en novembre. Les autres gros projets en cours au niveau de la gestion du personnel sont la mise à jour du Règlement du personnel et la mise en place d'un concept STPS pour Sécurité au travail et prévention de la santé.

2.6 Commission du personnel

La Commission du personnel est composée de (état au 31 décembre 2018) :

- Julien Roy, Président de la Commission ;
- Anne-Katia Nardo, Secrétaire ;
- Corine Golay, Membre ;
- Denis Corminboeuf, Membre ;
- Marie-Claude Moret, Membre ;
- Erick Cristi, Membre.

En 2018, la Commission a organisé les actions/animations suivantes :

- L'assemblée du personnel le 28 mars 2018 à la Salle de l'Azimut ;
- Une balade gourmande le 5 mai 2018 dans le Village de Forel ;
- Une soirée des familles « Pétanque » le 31 août 2018 à Estavayer-le-Lac ;
- Un souper du personnel le 7 décembre 2018 à Rueyres-les-Prés.

Les rôles de la Commission sont les suivants :

- Défendre les intérêts des collaborateurs ;
- Traiter et être à l'écoute des problèmes de fonctionnement internes ;
- Examiner les problématiques liées aux conditions de travail du personnel ;
- Etre une Commission consultative en lien avec divers projets concernant les employés ;
- Organiser des événements permettant ainsi de créer une bonne entente et cohésion entre les différents services.

2.7 Archives et plan de classement

La gestion du nouveau plan de classement, mis en place depuis la fusion, permet d'avoir une structure harmonisée du classement physique et informatique. Chaque service de la Commune a pris l'habitude de l'utiliser et c'est un bon outil de travail. De plus, un calendrier de conservation a été réalisé par notre archiviste indépendante, en collaboration avec nos différents services, afin de connaître la durée

de vie des documents à archiver. Il est maintenant plus facile de déterminer quel document doit être conservé ou jeté et, le cas échéant, après combien d'années.

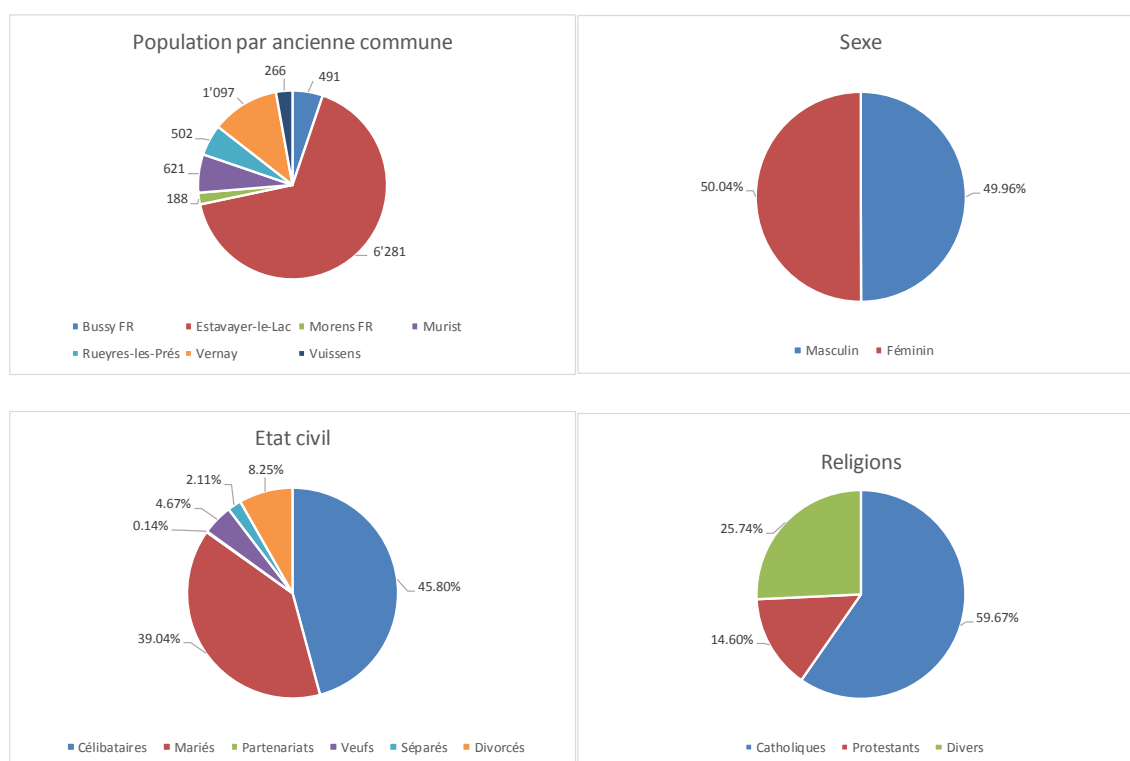
La gestion des archives des sept anciennes Communes a débuté durant l'année 2018. Certains anciens locaux d'archives ont dû être libérés afin d'accueillir d'autres projets communaux. Dès lors, les archives ont été déplacées et entreposées provisoirement dans un local des abris de PC de Morens. Certaines archives sont toujours stockées dans les villages concernés. Notre archiviste indépendante a procédé à un premier tri afin de déterminer ce qui pouvait être jeté ou conservé. Cette opération est toujours en cours. La destruction des documents est réalisée au moyen de bennes sécurisées afin de préserver la stricte confidentialité. De plus, un bordereau de destruction est établi avec la liste des documents détruits. Il s'agira au cours de l'année 2019 de répertorier toutes ces archives et de les épurer pour les préparer à un archivage définitif. Cette tâche minutieuse et de longue haleine incombe à notre archiviste indépendante mandatée.

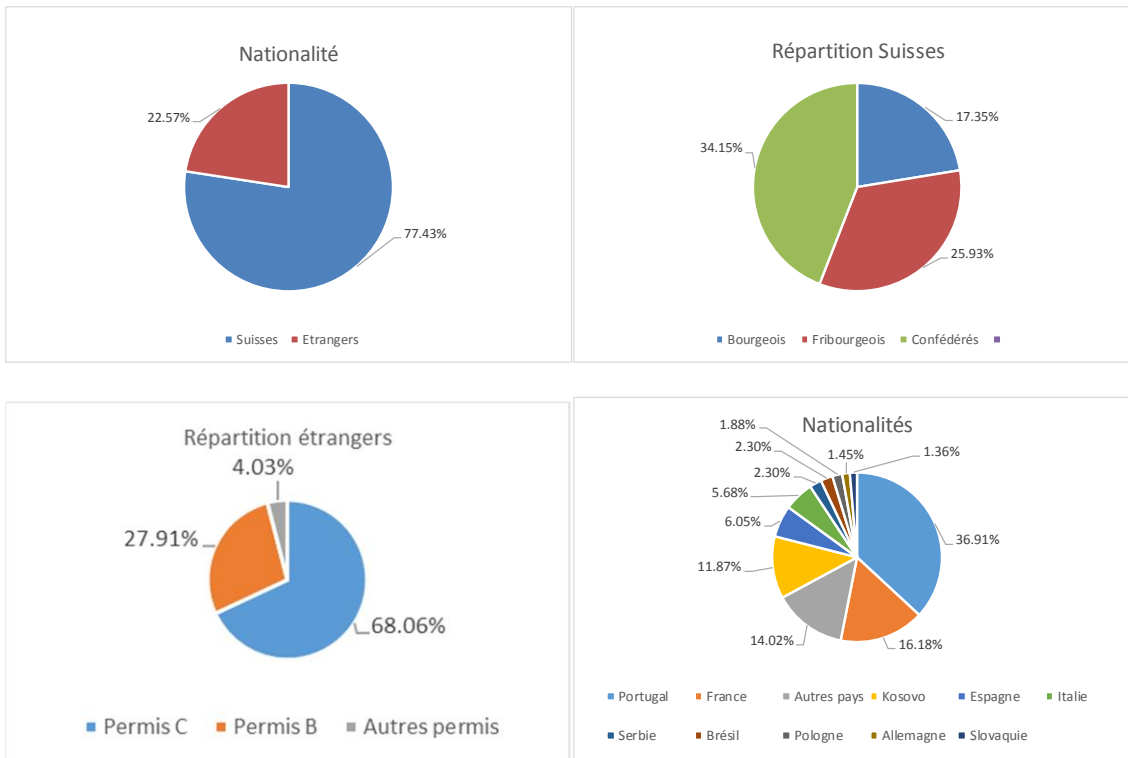
2.8 Contrôle des habitants

2.8.1 Renseignements sur les habitants

La population légale de la Commune d'Estavayer au 31 décembre 2018 est de 9'446 habitants pour 5'983 électeurs, alors que le nombre de la population en séjour est de 87 personnes.

Les graphiques ci-dessous donnent diverses informations sur la répartition de la population.

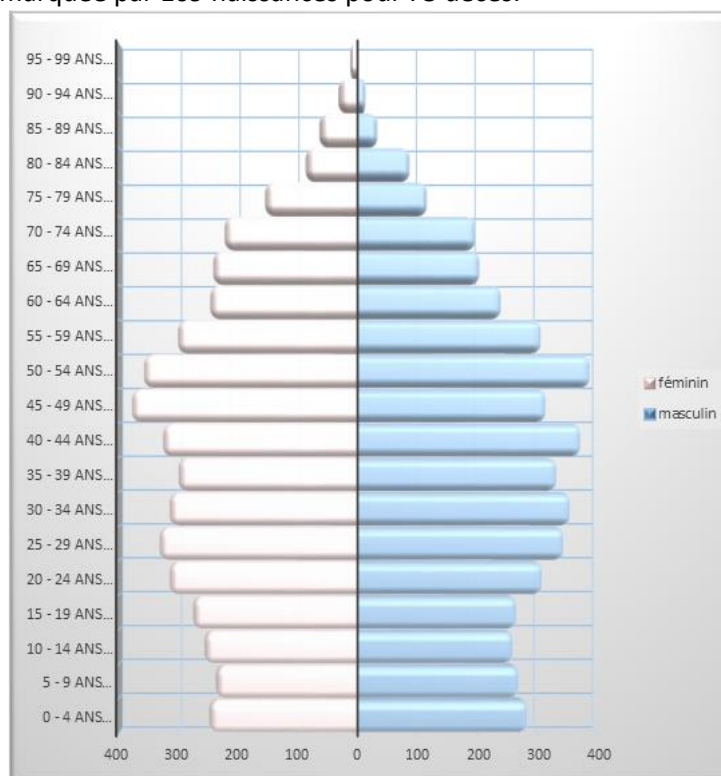




2.8.2 Pyramide des âges

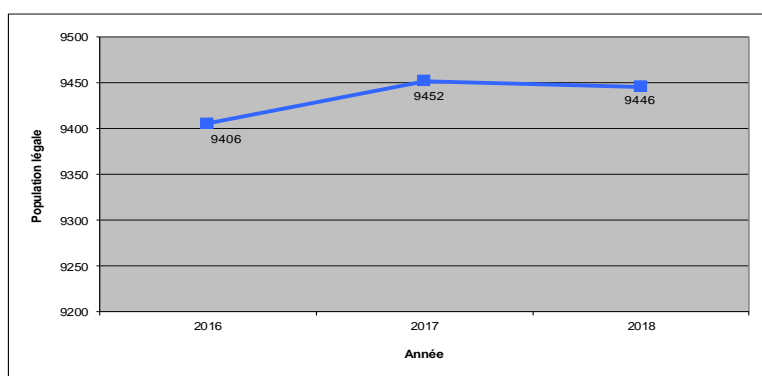
Au 31 décembre 2018, le doyen d'âge de la Commune d'Estavayer est né le 30 avril 1923 et la doyenne le 1^{er} octobre 1920.

L'année 2018 a été marquée par 109 naissances pour 73 décès.



2.8.3 Evolution

	2016	2017	2018
Bussy FR	501	489	491
Estavayer-le-Lac	6'224	6'288	6'281
Morens FR	181	188	188
Murist	630	622	621
Rueyres-les-Prés	475	499	502
Vernay	1'142	1'104	1'097
Vuissens	253	262	266
Total	9'406	9'452	9'446



2.8.4 Naturalisations

L'octroi du droit de cité communal, pour les étrangers de première et de deuxième génération, est décidé par le Conseil communal, sur préavis de la Commission des naturalisations.

La Commission communale des naturalisations a été nommée par le Conseil général. Elle est composée de 5 membres du Conseil général et 3 membres externes.

En 2018, la Commission des naturalisations s'est réunie à 9 reprises pour l'examen de 24 demandes de naturalisation. Après auditions, la Commission a proposé la suspension de deux dossiers et le refus de 3 dossiers pour lesquels les requérants ne répondaient pas à tous les critères d'intégration, en particulier en ce qui concerne les connaissances de la langue française et/ou les connaissances générales du pays et des institutions politiques.

Suite aux auditions des candidat(e)s, le Conseil communal a décidé de suivre les préavis de la Commission des naturalisations et a octroyé le droit de cité à 29 personnes, dont 6 mineurs.

Etat de la situation en 2018 :

Année	Nombre de séances	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers en naturalisation facilitée	Nombre de dossiers en naturalisations ordinaire
2018	9	24	12	12

A ce jour, il y a 15 dossiers en attente de traitement.

2.9 Promotion économique

La Commune souhaite posséder un tissu économique fort avec des emplois de qualité. A cette occasion, elle souhaite proposer aux entreprises des conditions-cadres favorables. C'est dans cette optique que la zone industrielle des Marais a été totalement assainie en 2018 avec la destruction des bâtiments existants. Une plaquette promotionnelle est en cours de finalisation pour essayer de trouver une ou plusieurs entreprises attractives pour occuper ces terrains.

En 2018, le Conseil général s'est prononcé à deux reprises favorablement à des projets positifs pour l'économie en acceptant les deux messages suivants qui permettront à une entreprise locale de développer ses activités et à une entreprise régionale de venir s'implanter à Estavayer :

- Message 59 - Octroi d'une autorisation au Conseil communal pour la mise à disposition d'un terrain de 1576 m², sur la parcelle RF 4395, en zone d'activité « Plein Sud », sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP), au prix annuel de CHF 6.40/m² ;
- Message 61 - Octroi d'une délégation de compétence pour une participation communale de CHF 495'320.00 à la société « nom à définir » en création, soit à hauteur de 40% du capital-actions et pour la cession du terrain de 1'608 m² d'une valeur de CHF 265'320.00 en déduction de la participation communale.

La Commune est toujours membre, avec les Communes voisines, de l'Entente Rose de la Broye qui travaille à la mise en zone industrielle des terrains situés entre la ville et le restoroute, en partenariat avec la Préfecture et la COREB.

Le Conseil communal a organisé sa désormais traditionnelle rencontre annuelle avec les entreprises de la Commune le 3 octobre 2018 avec la présence d'un orateur de choix en la personne de Dominique de Buman, Président du Conseil national, qui a fait un exposé apprécié sur les outils de la promotion économique au niveau fédéral.

2.10 Communication

Un autre objectif de législature du Conseil communal est de renforcer et améliorer la communication de la Commune. Pour ce faire, les canaux suivants sont privilégiés :

- **Journal d'Estavayer** : ce journal communal est édité 4 fois par année, à la fin de chaque trimestre. Il se veut être un journal de proximité donnant diverses informations utiles sur les activités et l'organisation de la Commune et sur ce qui s'y passe. Avec deux ans de recul suite à la fusion et la sortie de huit éditions, nous constatons que ce moyen de communication est apprécié car les retours sont positifs ;
- **Site internet** : le site internet reste le moyen de communication le plus complet de la Commune. Il contient une multitude d'informations sur l'organisation de la Commune, sur ses services, la liste des règlements communaux, divers formulaires, etc. Il est constamment mis à jour ;
- **Page Facebook** : cette page permet de toucher rapidement un large public en y publiant des informations ciblées : liens vers des informations du site internet, photos, rappels d'événements, partages d'informations cantonales, relais d'articles sur la Commune, etc. ;
- **Presse** : une conférence de presse a été organisée en 2018 sur un objet ciblé, l'avenir de l'Hôtel du Lac pour lequel la Commune a trouvé des nouveaux partenaires pour un nouveau projet une fois que la procédure judiciaire sera terminée. La presse a également été conviée à la séance de présentation des résultats du mandat confié aux étudiants de l'EHL sur l'hébergement à Estavayer ;
- **Communications au Conseil général** : en début de chaque séance du Conseil général, plusieurs communications sont lues pour informer les membres du Conseil général et la presse sur différents sujets (suivi des messages votés, état de certains projets, etc.).

Le Conseil communal organise aussi des événements spécifiques comme la matinée d'accueil des nouveaux habitants et naturalisés ou encore la soirée des nouveaux citoyens (jeunes de 18 ans), événements pendant lesquels il est possible de communiquer de manière privilégiée avec les participants.

Au début de l'été 2018, la Commune a accueilli l'émission radiophonique « Bienvenue chez vous » suite à un partenariat conclu avec la RTN. Pendant deux heures, les principaux événements et activités de la période estivale ont été présentés, en présence des acteurs concernés. Enfin, l'organisation de la Bénichon du Pays de Fribourg à Estavayer-le-Lac du 24 au 26 août 2018 a rencontré un vif succès et a bénéficié d'une belle couverture médiatique. Elle a permis, le temps d'un week-end, de mettre en lumière la Ville d'Estavayer-le-Lac et ses traditions. A cet effet, le Conseil communal remercie les membres du comité ad'hoc et tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.



ESTAVAYER-LE-LAC
24-26.08.2018
www.benichon.org



3. Enseignement, Formation et Petite enfance

3.1 Introduction de la Conseillère communale

Comme expliqué dans le rapport 2017, les grands changements de ce dicastère ont eu lieu à la rentrée scolaire 2017-2018. L'année 2018 a permis de stabiliser l'organisation mise en place et de faire les réglages nécessaires au bon fonctionnement de ce grand dicastère qui regroupe plusieurs secteurs. Chaque secteur, soit le secrétariat des écoles, le sport, l'accueil extra-scolaire et la crèche ont œuvré tout au long de l'année afin de satisfaire les besoins des citoyens au niveau de la prise en charge des enfants de toute la Commune et des élèves de Sévaz.

Concernant les accueils extra-scolaires, la structure d'Estavayer-le-Lac qui se situe à Motte-Châtel a tourné à plein régime. L'AES permet d'accueillir 60 enfants en même temps et vous trouverez un descriptif du fonctionnement un peu plus bas. Concernant le P'tit Moulin, la collaboration se passe très bien au niveau de la prise en charge des élèves de la zone scolaire 3 (Murist-Vuissens).

Concernant la zone scolaire 2 (Bussy-Morens-Rueyres-les-Prés-Vernay), le projet d'ouvrir une structure à Rueyres-les-Prés avance, les contacts avec les services cantonaux ont été pris afin de concevoir cet accueil dans les respects des diverses normes auxquelles nous sommes soumis.

Pour ce qui est du sport, tout ce qui est en lien avec les écoles vous sera décrit plus bas. Nous avons également siégé à plusieurs reprises au sujet de la zone sportive régionale prévue à l'entrée de la ville. C'est un projet d'envergure qui nécessite une collaboration étroite entre divers services, ceci ne permettant pas toujours d'avancer à la cadence souhaitée. Néanmoins nous mettons tout en œuvre afin d'arriver au but de ce fabuleux projet.

Comme l'année passée, nous avons donné la possibilité à de nombreux jeunes de la région de découvrir les différents métiers de ce secteur. Nos apprentis qui sont soit à la crèche ou à l'accueil extra-scolaire peuvent profiter de faire une formation dans les deux structures. Ainsi, ils profitent de faire connaissance avec une tranche d'âge d'enfants pris en charge qui va de 2 mois à 12 ans.

Marlis Schwarzentrub, Conseillère communale

3.2 Ecoles primaires (1-8 H)

Comme indiqué ci-dessus, en 2018, nous avons consolidé l'organisation scolaire suite à la fusion. En effet, le 6 juillet 2018 était jour de clôture, soit la première du grand cercle scolaire Estavayer-Sévaz. Chaque zone a organisé une petite manifestation en chantant un nouvel hymne des écoles propre au cercle scolaire. La météo de cette journée pluvieuse ne reflète nullement le résultat de cette année scolaire. En effet, l'organisation mise en place est une réussite et permet aux élèves de rester scolarisés dans le secteur d'avant la fusion, sans oublier les nombreuses rencontres avec les autres élèves des différentes zones, soit lors d'activités sportives, culturelles ou d'échanges entre les diverses classes.

Actuellement, il y a 887 élèves qui sont répartis dans les divers bâtiments scolaires de la Commune.

- Zone 1 Estavayer-le-Lac et Font 544 élèves
- Zone 2 Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés et Vernay 242 élèves
- Zone 3 Murist et Vuissens 101 élèves

Les points ci-dessous présentent la répartition des classes par bâtiments scolaires.

3.2.1 Maison Griset

- 3 classes
- 1 salle de rythmique

Classe	Titulaire
1H-2H A	Jessica Maendly
1H-2H B	Monique Sudan Irène d'Ancona
1H-2H C	Chantal Gilliard



3.2.2 Motte-Châtel

- 3 classes
- 1 salle de rythmique

Classe	Titulaire
1H-2H D	Anita Bovet Viguié Vanessa Wyss
1H-2H E	Murielle Bise Muriel Etienne
1H-2H F	Gaëlle Pürro Véronique Cook



3.2.3 Route d'Yverdon

- 6 classes
- 1 salle AC

Classe	Titulaire
5H A	Daniela Diogo Marie Baeriswyl
5H B	Fabienne Dafflon
5H C	Paquita Butty Nathalie Chatton Bourqui
6H A	Anne Andrey Jocelyne Biland
6H B	Marie Baeriswyl Valérie Müller
6H C	Cécile Khatanassian Valérie Müller



3.2.4 Sacré-Cœur

- 12 classes
- 2 classes AC

Classe	Titulaire
3H A	Rebecca Convers Véronique Pradervand
3H B	Nadia Terrapon Emmanuelle Terrapon
3H C	Christine Duc Justine Delley
3H D	Nadia Cochard
4H A	Marielle Thorimbert Laurence Pochon
4H B	Dominique Bondallaz Marie Rubin
4H C	Sarah Catano
7H A	Caroline Mazza Laura Nobs
7H D	Camille Wisler
8H A	Junior Manizao
8H B	Delphine Michel
8H C	Lysa Von Allmen



3.2.5 Font

- 2 classes

Classe	Titulaire
7H B	Laura Overney
7H C	Cédric Golay



3.2.6 Montbrelloz

- 4 classes

Classe	Titulaire
1H-2H O	Kim Racine
4H O	Claudia Marci
5H-6H O	Valérie Le
7H-8H O	Emilie Fasel



3.2.7 Rueyres-les-Prés

- 8 classes
- 1 classe ACT

Classe	Titulaire/s
1H-2H M	Laetitia Pythoud Jessica Besson
1H-2H N	Caroline Daehler Sophie Doudin
3H M	Justine Crittin
4H M	Astrid Marmy Catherine Bersier
5H M	Marianne Vonnez Caroline Gay-Wenger
6H M	Isabelle Majeux Silva Nunes Delphine Gapany
7H M	Virginie Krenger
8H M	Céline Huguet



3.2.8 Murist

- 6 salles de classes
- 1 salle AC

Classe	Titulaire
1H-2H V	Elisabeth Bachmann Alexia Butz
1H-2H W	Sandy Renevey
3H-4H V	Carole Dedelley Stéphanie Dafflon
5H-6H V	Nadia Huguet
7H V	Salomé Salomon
8H V	Daniel Chassot Stéphanie Dafflon



3.3 Crèche

La crèche communale « Les Canetons » est la seule crèche dans la nouvelle Commune. Suite aux nouvelles directives entrées en vigueur au 1^{er} mai 2017, il est dorénavant possible d'accueillir 28 enfants dans la structure, soit 10 bébés de 0-2 ans et 18 « grands » de 2-4 ans. Les deux structures se trouvent à la Maison Griset. Ces enfants sont encadrés par une équipe de professionnels sous la supervision de la directrice de la crèche. Nous formons également deux apprentis ASE (assistant socio-éducatif) et donnons la possibilité à deux stagiaires de découvrir ce milieu durant une année. Pour occuper ces 28 places, ce sont 90 enfants qui sont inscrits. Les repas, labellisés « Fourchette verte », sont fournis par La Rosière.

Les statistiques d'accueil 2018 de la crèche sont les suivantes :

Mois	½ jours	Repas	Dépannages	Nbre d'enfants
Janvier	1'098	465	68	70
Février	1'105	471	14	73
Mars	1'109	483	32	75
Avril	1'123	481	50	74
Mai	1'196	529	21	74
Juin	1'270	547	36	75
Juillet	796	331	29	70
Août	942	428	11	75
Septembre	1'119	521	31	68
Octobre	1'202	551	28	68
Novembre	1'251	607	20	68
Décembre	868	414	16	69
Totaux	13'079	5'828	356	859

En 2018 nous avons accueilli 106 enfants différents, répondant aux besoins de 80 familles.

3.4 AES

Pour la zone scolaire 1, l'accueil extra-scolaire de Motte-Châtel est ouvert du lundi matin dès 6h30 au vendredi à 18h00. 129 enfants y sont inscrits pour occuper les 60 places disponibles. Une équipe de professionnels complétée par une apprentie et une stagiaire encadrent les enfants dans les différents moments qui rythment la journée que ce soit les repas, les devoirs, les jeux, les animations etc. L'AES est ouvert comme la crèche toute l'année, excepté trois semaines en été et les vacances de Noël. Pendant les vacances scolaires et les journées de fermetures des classes, les enfants de toute la Commune, sauf ceux inscrits au P'tit Moulin, sont les bienvenus dans la structure. Là aussi plusieurs activités sont proposées aux enfants : jeux de société ou jeux libres, bricolages, sorties, cuisine ou jardinage sont autant d'occasions d'expérimenter et de mettre en avant nos valeurs que sont le vivre ensemble, le respect et l'autonomie.

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'enfants inscrits par période et par jour :

	Matin 6h30 - 8h00	Matinée 8h00- 11h40	Midi 11h40 - 13h40	A-M 13h40 - 15h20	Soir 15h20 - 18h00
Lundi	8	6	60	FERMÉ	43
Mardi	12	8	60	7	38
Mercredi	5	FERMÉ	19	11	10
Jeudi	11	7	55	5	42
Vendredi	9	8	58	FERMÉ	35

3.5 Accueil familial de jour

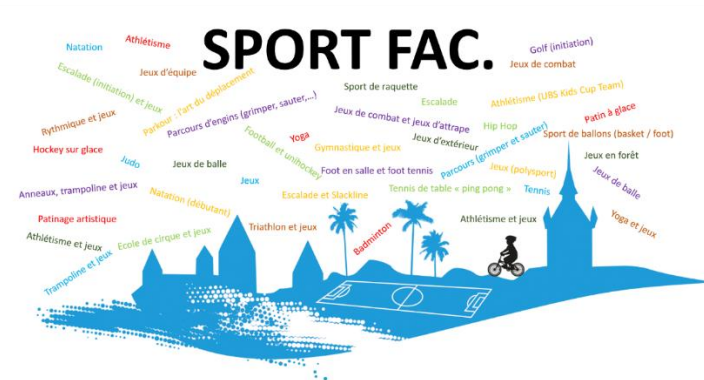
Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune a souscrit à la convention avec l'Association de l'accueil familial de jour de la Broye. Les parents peuvent bénéficier d'une prise en charge des enfants de 0 à 12 ans ainsi que d'une participation communale aux frais de garde.

Age	Nombre d'enfants	Heures effectuées
0-4 ans	169	87'594.25
1H-2H	55	20'743.75
3H-8H	112	22'838.25
Total	326	131'176.25
Nombre d'assistantes parentales		Lieu
23 assistantes parentales		Estavayer-le-Lac
3 assistantes parentales		Rueyres-les-Prés
6 assistantes parentales		Vernay
2 assistantes parentales		Murist
1 assistante parentale		Vuissens

3.6 Sport scolaire et communal

Le sport scolaire a pour objectif de développer le potentiel de chaque élève de manière optimale au niveau physique et moteur ainsi que ses compétences d'ordre social et individuel par des activités de mouvement variées. Afin que les élèves puissent atteindre cet objectif, le sport scolaire s'appuie sur trois axes principaux :

- Axe 1 : les leçons d'EPS (éducation physique et sportive) hebdomadaires. L'enseignement de ces leçons est dispensé par l'enseignant(e) de classe avec le soutien d'un enseignant spécialiste en EPS qui a pour rôle d'effectuer des collaborations pédagogiques (environ huit par classe et par année), de soutenir et de conseiller l'enseignant(e), de proposer une planification annuelle, des évaluations sommatives ainsi que des ressources didactiques et théoriques ;
- Axe 2 : les activités spéciales sont des compléments aux leçons hebdomadaires permettant aux élèves de développer leurs compétences motrices et sociales dans un environnement différent d'une salle de sport. Par exemple : la natation, l'escalade, la voile, le canoë, le ski, le paddle, le patin à glace, etc. ;
- Axe 3 : le sport facultatif donne la possibilité aux élèves de s'amuser en bougeant et de pratiquer régulièrement des activités sportives diverses et gratuites. Le sport facultatif ne souhaite pas concurrencer les sociétés sportives locales, mais plutôt faire le lien entre le sport à l'école (EPS) et les clubs sportifs de la région. De nombreuses activités sont proposées sur trois périodes (automne, hiver et printemps). Pour l'année 2017-2018, avec une trentaine d'activités sportives proposées et de nombreux moniteurs, il y a eu une participation d'environ 500 enfants. Certaines activités ont eu beaucoup de succès et il a malheureusement fallu parfois refuser des enfants.



Le sport scolaire est soumis à la loi scolaire et au PER (plan d'étude romand). Les éléments cités ci-dessus répondent entièrement aux exigences demandées.

Au niveau du « sport communal », il a été organisé 3 semaines de sports-loisirs pour les enfants de 7 à 14 ans durant les 3 premières semaines de vacances d'été. Les enfants ont eu beaucoup de plaisir et tout s'est très bien déroulé. URBAN TRAINING a débarqué à Estavayer-le-Lac. Si vous souhaitez vous renforcer, effectuer une préparation physique pour un événement spécifique ou simplement vous dépenser sans vous enfermer dans un fitness, c'est pour vous ! La saison 2019 débutera au printemps, et nous espérons que le succès sera encore plus grand que l'année passée.

4. Culture, Tourisme et Sécurité

4.1 Introduction du Conseiller communal

Il est réjouissant de coucher sur une feuille blanche le bilan d'une année bien remplie. Pas de syndrome de la page blanche, mais plutôt la difficile tâche de synthétiser en espérant ne rien oublier.

La sécurité et la protection de la population font partie des missions de base qui doivent être assurées afin de permettre à la population de vivre sereinement. Les différentes actions entreprises au niveau des sapeurs-pompiers (formation, engagement d'un collaborateur, réflexions sur la stratégie) ont permis de maintenir et améliorer l'efficacité du secteur. Notre corps intercommunal de sapeurs-pompiers a également renouvelé et étoffé le parc véhicules, toujours pour répondre au mieux aux besoins des interventions.

La Police communale, pour sa part, a été renforcée afin de répondre aux attentes de la population en termes d'ordre et de sécurité publique. La prévention doit devenir le maître mot, même si la répression est un outil indispensable selon les cas. Notre police doit également répondre à une quantité d'autres missions en lien avec, par exemple, la salubrité publique, le contrôle des habitants, la gestion des chiens, le stationnement, le bon déroulement des manifestations, etc. Nous pouvons également compter sur l'aide des samaritains, de la société de sauvetage et des différents services et associations d'urgence broyard et cantonaux.

La Commune d'Estavayer peut être fière de l'offre culturelle proposée sur son territoire. Que ce soit par des associations, des privés ou la Commune elle-même, des activités culturelles hautes en couleurs et porteuses de sens ont rythmé l'année 2018. Je tiens ici à réitérer mes plus vifs remerciements à l'ensemble des acteurs culturels pour tout le travail effectué. Les nombreux spectacles et festivals, pièces de théâtre, conférences, projections, concerts et autres animations, ont régalié le nombreux public staviacois, broyard et plus lointain.

Notre Musée communal poursuit sa mue. La mise en valeur des collections ainsi que le minutieux travail de gestion et de conservation de celles-ci est bien lancé.

Tout comme la culture, le lac, le sport, le tourisme doux, le camping ou la découverte font partie intégrante de l'offre touristique présente sur notre rive sud du lac. Beaucoup d'acteurs jouent un rôle important dans ce domaine. Pour un tourisme complet, il faut une offre complète : restauration, hébergement, loisirs d'extérieur et d'intérieur, offre de transport, prix, offre culturelle, accueil, communication, etc. Relier tous ces éléments est une gageure, tant les centres d'intérêts de chacun peuvent différer. Conjointement à l'Office du tourisme régional, nous essayons de jouer un rôle de facilitateur, et trouver des solutions afin que, dans notre région que nous savons être un trésor, l'économie du tourisme puisse devenir un socle stable à long terme.

Durant cette année, des études ont été menées, des liens ont été tissés, des partenariats ont été trouvés et des projets ont été initiés. Force est de constater que ce domaine est un chantier permanent. Il nous revient d'œuvrer en gardant à l'esprit que les fruits de ce travail ne seront pas instantanés.

La tâche est grande, mais le plaisir de la réaliser l'est d'autant plus. Les objectifs de développement harmonieux et raisonné de notre Commune donnent du sens au travail administratif et technique parfois très conséquent car le but reste intérêt public.

Samuel Ménétrey, Conseiller communal

4.2 Police communale

Au 1^{er} mai 2018 et suite à la fusion, notre Police communale s'est renforcée d'une unité avec l'arrivée de l'Agt Benoît Corminboeuf, âgé de 42 ans, titulaire du certificat d'ASP (assistant de sécurité publique) et venant de Police Riviera (région Vevey – Montreux) afin d'assurer l'augmentation des tâches liées au stationnement et aux interventions. Notre secrétaire Aline Schmutz, a vu également son taux augmenter à 60% afin d'assurer l'augmentation administrative liée à notre service.

Dès le 2 août 2018, toutes les places de parc de tout le secteur du bord du lac, depuis le canal de la Sicel direction Plage communale est passé en zone payante, soit les nouveaux parkings de la Sicel, du pré du concours hippique, du pré du tennis et du parking du Skater-hockey. Un nouveau concept de paiement par cartes de crédit « No-touch » a été mis en fonction sur les nouveaux horodateurs, en sus de la monnaie usuelle.

Du 15 mai au 15 septembre et pour la cinquième et dernière année consécutive, Mme Pierrette Ramelet a travaillé comme auxiliaire de police au service du stationnement.

Afin d'accroître la mobilité, dans un but sécuritaire et afin de venir à la rencontre du citoyen, nos policiers ont reçu 2 VTT électriques Wheeler.

4.2.1 Manifestations

L'année 2018 aura été riche en manifestations. Pas moins d'une trentaine se sont déroulées, dont une nouvelle nommée EstaSnowfest, dédiée prioritairement à la pratique des sports d'hiver. En terme d'affluence, les deux principales manifestations ont été la 28^e édition de l'Estivale, ayant réuni quelques 40'000 festivaliers, ainsi que la grande Bénichon du Pays de Fribourg organisée à Estavayer-le-Lac en 2018. Parmi les autres manifestations d'importance, nous pouvons citer Swing in the Wind, le Marché staviacois, la Brocante, Ludimania'K, la Kid's Cup, Elsa Bike, ainsi que le Carnaval, la Ferme en Ville, le Triathlon du CO, le Concours hippique, l'Aubade Tattoo, le Celtic Spirit, la Fête Médiévale, In Memoriam, le Marché de Noël et la Coupe de Noël. Se sont également déroulés sur notre Commune le passage de la 72^e édition du Tour de Romandie, la fête du SlackLine à Nova Friburgo (gymnastes se produisant sur une SpanSet), et la présence sur cette même place d'une Fan Zone pour les retransmissions des matchs de la Coupe du Monde de football.

Parmi les nouveautés, nous pouvons également citer la projection de films sur grand écran dans l'enceinte de la Cour du Château de Chenaux, ceci sur dix soirées, organisée par la société « Open Air Kino ». Enfin, il y a également eu la première édition de Make it Move, une course de caisses à savon en Vieille-Ville, ayant drainé une belle affluence.

La société de sécurité Protect'Service a également contribué à assurer une présence préventive et sécuritaire durant la saison estivale. Ils sont engagés notamment en ville, pour la protection des sites communaux et la tranquillité de nos résidents, dans le secteur de la Plage et du bord du lac et lors de manifestations d'importance, mais toujours sous la conduite opérationnelle du Sergent de police. Ils ont effectué et ceci à satisfaction de nos autorités, quelques 2'000 heures, soit près de 210 patrouilles de jour comme de nuit, donnant ainsi une image belle et attractive de notre cité.

Notre corps de Police communale s'est également occupé de placer nos deux radars préventifs dans les villages de notre commune, de participer à la formation et au suivi des patrouilleurs scolaires, de la pose des affiches BPA, de la gestion des cimetières de la nouvelle commune, du recensement des bateaux en hivernage, du contrôle et suivi des diverses patentes, de la gestion et distribution des vignettes de parcage et de la continuité de l'application de stationnement et enfin de la gestion des manifestations qu'elles soient sportives, culturelles ou religieuses.

4.2.2 Cimetières

Les dix cimetières de la Commune, soit Bussy, Estavayer-le-lac, Font, Franex, Montbrelloz, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Forel et Vuissens sont en phase d'unification par un nouveau règlement sur les cimetières en cours de finalisation. Deux conventions d'utilisation du cimetière sont également à bout touchant pour le cimetière de Font avec la Commune de Cheyres-Châbles et celui de Bussy avec la Commune de Sévaz. Une adaptation uniforme des tarifs a également été préparée pour approbation. Sur l'ensemble des cimetières, six possibilités sont à disposition des familles pour le défunt, soit inhumation adulte, inhumation enfant, columbarium niche, columbarium au sol, tombe cinéraire et le jardin du souvenir.

4.2.3 Batellerie et hivernage

La localité d'Estavayer-le-lac abrite deux ports de plaisance. Le premier, géré par la Commune est réparti entre le Goulet et le Canal de la Sicel. Ces lieux abritent 80 places d'amarrage orientées vers la petite batellerie. Le deuxième port est actuellement géré par la Société coopérative du Port (SOCOOP).

Le dépôt des bateaux en hivernage pour la période du début octobre à fin avril occupe la place Nova Friburgo et le parking de la Sicel. Pas moins de 145 embarcations occupent une surface effective au sol de 3550m².

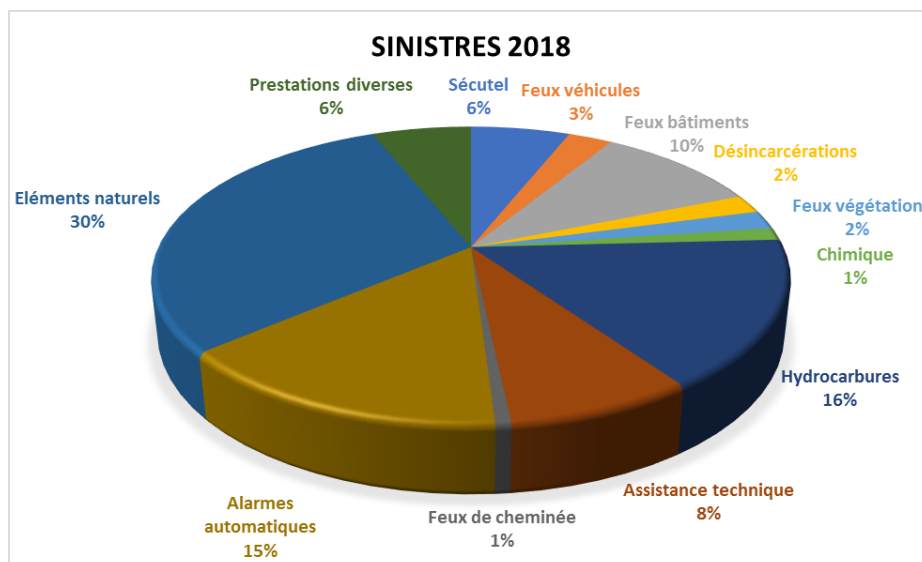
4.2.4 Chantiers et circulation

Les nombreux chantiers communaux ou privés occupent les espaces voués à la locomotion. Une soixantaine d'autorisations de fouille et d'empiètement du domaine public ont été adressées aux requérants. Cela signifie plus d'une quinzaine d'avis de fermeture de route aux différents services d'urgence, entreprises de transport et l'agence Inforoute-Viasuisse. Il s'agit d'un défi permanent de donner la possibilité à chacun de disposer de ces espaces sans porter trop atteinte à la liberté de tous.

4.3 Service du feu

4.3.1 Sinistres et interventions

Le CR-CSPi d'Estavayer et environs a été confronté à 149 interventions dont 3'082 heures de travail au cours de l'année 2018, ce qui représente une augmentation de 35 appels par rapport à 2017 et 37 par rapport à l'année 2016. La tempête « Eleanor » du 3 janvier 2018 est un exemple d'intervention qui a demandé un engagement de plusieurs heures. Il s'agit de l'année la plus chargée en interventions depuis un certain temps, le tableau ci-après relate la classification selon le type de sinistres.



4.3.2 Promotions


Les personnes suivantes se verront promues au 1^{er} janvier 2019 :

Recrue à Sapeur	<ul style="list-style-type: none"> •Bersier Brandoni •Buess Nicole •Di Gruttola David •Gentizon Estelle •Gentizon Florian 	<ul style="list-style-type: none"> Grimaldi Antoine Hain Roxanne Haldemann Martin Métral Gaétan Morina Faïk 	<ul style="list-style-type: none"> Oberti Naïk Pereira Moreira Ana Catarina Rey Olivier Rüttimann Matthieu Schmid Julien 	<ul style="list-style-type: none"> Seid Philippe Shala Lulzim Tornare Arnaud Wilheine Ludovic Zbinden Thomas
Sapeur à Appointé	<ul style="list-style-type: none"> •Ansermot Valentin •Duruz Guillaume •Gassmann Simon •Joerg Morgane •Leuenberger Sylvain 			
Appointé à Caporal	<ul style="list-style-type: none"> •Almeida Dos Santos Ricardo Arlindo •Hänggeli Sébastien •Krattinger Damien •Traversa Francesca 			
Sergent à Sergent-major	<ul style="list-style-type: none"> •Ménétrety Pierre 			
Au grade de Lieutenant	<ul style="list-style-type: none"> •Criblet Mylène •Gomonet Guillaume •Favre Laurent 			
Premier Lieutenant à Capitaine	<ul style="list-style-type: none"> •Bize David •Criblet Jean-Charles •Dos Santos Milton •Guisolan Stephan 			




4.3.3 Formation

Afin de garantir un niveau d'instruction au sein du CR-CSPi, des personnes de notre organisation participent chaque année à des cours cantonaux et fédéraux.









Cours cantonaux :

-  Cours 101 nouveaux sapeurs : 28 participants
-  Cours 102 nouveaux Centre de Renfort : 7 participants
-  Cours 103 machiniste MP
-  Cours 104 nouveaux porteurs : 4 participants
-  Cours 201 chef de groupe : 5 participants
-  Cours 202 donneurs de leçon : 1 participant
-  Cours 203 conduite intervention : 3 participants
-  Cours 204 chef d'intervention : 1 participant
-  Cours 205 nouveaux Commandant ou membre Etat-major : 2 participants
-  Cours 302 chef équipe PR : 1 participant
-  Cours 303 préposé PR : 1 personne
-  Cours 306 service Police : 2 participants
-  Cours 308 officier PR : 1 personne
-  Cours 313 cours de base tunnel n°1 : 2 personnes
-  Cours 314 cours de base tunnel n°2 : 7 personnes
-  Cours 361 Centre de Renfort : 7 personnes
-  Cours 363 perfectionnement tunnel : 2 personnes
-  Cours 450 perfectionnement instructeur : 4 personnes

Cours fédération suisse :

-  Cours antichute : 2 personnes
-  Cours phénomène Thermique à Büren : 4 personnes
-  Cours sauvetage et travail aérien à aigle : 1 personne

Cours fédération de la Broye :

-  Cours visualisation : 4 personnes
-  Cours machiniste 4 à Montagny : 6 personnes
-  Cours perfectionnement PR à Couvet : 12 personnes
-  Cours feu de parking souterrain à Balsthal : 16 personnes
-  Cours fédéraux pour instructeur
-  Cours tactique à Martigny
-  Cours de base à Cran à Montana
-  Cours CP instructeur à Couvet





4.3.4 Effectif

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, l'effectif des Sapeurs-pompiers est passé de 182 à 174 personnes incorporées, soit une légère diminution de 8 Sapeurs-pompiers.




Au niveau du recrutement, en date du 14 novembre dernier, les personnes désirant intégrer le CR-CSPi ont été conviées à une soirée d'information. Suite à un entretien individuel, les plus intéressés vont intégrer au 1^{er} janvier 2019 les différentes sections du CSPi. Cela représente 17 personnes dont deux anciens Sapeurs-pompiers qui sont revenus habiter dans la Commune.

Chaque année et pour diverses raisons, nous devons prendre acte de plusieurs démissions de notre organisation. Ce rapport est l'occasion de les remercier pour leur engagement :

CSPi :











-  Chassot Loïc section Bussy/Sévaz (6 ans de service)
-  Roulin Jean-Charles section Vernay (25 ans de service)
-  Bertrand Losey section Murist/Vuissens (25 ans de service)
-  Hugo Jacinto section Rueyres-les-Prés/Morens (20 ans de service)

CR :

-  Matthey Philippe (24 ans de service)
-  Sansonnens Bertrand (14 ans de service)
-  Buttet Kevin (3 ans de service)

4.3.5 Matériel et véhicules

Afin de répondre au mieux aux missions qui nous sont confiées, l'acquisition de véhicule et matériel a été effectuée suite à des réflexions cantonales et communales :

-  1 véhicule Commandant, type Skoda Octavia
-  1 motopompe Ziegler
-  1 tonne-pompe CAFS (Compressed Air Foam System), type MAN TGM 14.290 14 tonnes
-  Deux véhicules transport d'homme, 9 places et modules de type Mercedes sprinter 316 Cdi
-  Un véhicule traitement des hydrocarbures et petite chimie type Iveco 7.5 tonnes
-  1 module PR 1^{ère} intervention
-  Une machine à laver, désinfecter et sécher les masques PR
-  Crépine flottante pour les motopompes et Löpu
-  Matériel désincarcération Holmatro (100% fond RN)
-  Locaux : changement des portes de la caserne d'Estavayer, aménagement d'un local à Forel

4.4 Tourisme

Comme cela est mentionné dans son programme de législature, la Commune souhaite « développer une offre touristique complète permettant notamment d'étendre la saison touristique ». Cela se manifeste notamment par le soutien à diverses manifestations tout au long de l'année ou à favoriser la création de nouvelles manifestations en-dehors de la saison estivale (EstaSnowFest en janvier 2018, Festival d'Art urbain dès 2019, etc.).

Dans un esprit de développement touristique, la Commune a collaboré avec l'EHL (Ecole Hôtelière de Lausanne) pour un projet étudiants-entreprises afin d'étudier les besoins en hébergement à Estavayer. Cette étude a été réalisée au printemps 2018 et a démontré qu'un hôtel quatre étoiles serait un avantage indéniable pour le tourisme régional et que diverses actions pouvaient également être entreprises pour développer le tourisme de passage, notamment en développant l'offre en hébergements insolites. Le résultat de cette étude a été présenté à la population lors d'une soirée publique d'information.

Après avoir décidé en juin 2017 de résilier le DDP qui le liait avec la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA, la Commune a été abordée par des promoteurs souhaitant construire un nouvel hôtel de qualité à l'emplacement actuel de l'Hôtel du Lac. Un projet séduisant et qui répondrait à un

réel besoin. Il pourrait se concrétiser une fois les procédures judiciaires terminées avec la société précitée qui a contesté la résiliation.

En finalité et notamment grâce à l'attrait de ses rives, la Commune d'Estavayer souhaite se positionner comme « un pôle touristique et de loisirs au cœur de la Grande Cariçaie ». En améliorant l'existant et en créant de nouvelles liaisons de mobilité douce entre la ville et le lac, la Commune souhaite créer une dynamique touristique au sein de l'ensemble de la ville. Ceci sera bénéfique non seulement pour les touristes qui pourront, en plus des rives, découvrir la beauté médiévale du centre-ville mais également pour l'activité des commerces et établissements publics présents au centre-ville. La population bénéficiera bien sûr également du développement de l'offre touristique et des améliorations apportées aux liaisons entre la ville et le lac et à l'accessibilité des rives, notamment suite à la création de plusieurs cheminements.

Le développement touristique de la Commune et de la région se fait également au travers de la collaboration avec l'Office du tourisme Estavayer-Payerne où deux représentants du Conseil communal font partie du Comité de direction. Les contacts entre la Commune et l'Office du tourisme sont fréquents, notamment via sa directrice, Mme Myriam Dégallier.

4.4.1 Hébergement

Chaque année, l'Office du tourisme relève les statistiques d'hébergement dans la région pour la réalisation de son propre rapport annuel. Ces chiffres sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Pour faciliter la comparaison des nuitées, les nuitées réalisées dans les Communes qui ont fusionné avec Estavayer ont été incluses dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres proviennent de l'Union fribourgeoise du Tourisme et concernent uniquement les nuitées taxées. Les nuitées exonérées (enfants, etc.) ne sont pas prises en compte dans ces tableaux.

Statistiques des nuitées | périmètre de la SD d'Estavayer (y compris Lully et Châtillon)

Type d'hébergement	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Hôtels	29'868	29'652	33'186	23'068	24'411	24'944
Chambres d'hôte, B&B	3'699	3'905	3'006	2'254	1'777	1'685
Campings	37'331	37'908	57'198	38'146	35'977	37'209
Bateaux	20'151	19'862	19'303	19'348	19'306	19'358
Chalets & appartements	43'846	44'026	43'472	42'681	42'239	41'006
Hébergements collectifs, instituts, ...	11'418	11'266	11'329	10'432	9'425	7'687
Total des nuitées de la SD d'Estavayer	146'313	146'619	167'494	135'929	133'135	131'889

Variation des nuitées SD Estavayer entre 2017 et 2018

	Variation 2017-2018	
	En nuitées	en %
Hôtels	533	2.18
Chambres d'hôte, B&B	-92	-5.18
Campings	1'232	3.42
Bateaux	52	0.27
Chalets & appartements	-1'233	-2.92
Hébergements collectifs, instituts, ...	-1'738	-18.44
Totaux	-1'246	-0.94

Variation des nuitées Broye FR entre 2017 et 2018

	Variation 2017-2018	
	En nuitées	en %
Hôtels	119	0.42
Chambres d'hôte, B&B	224	5.29
Campings	1'023	0.67
Bateaux	286	0.44
Chalets & appartements	-4'103	-2.61
Hébergements collectifs, instituts, ...	-2'056	-18.63
Totaux	-4'507	-1.07

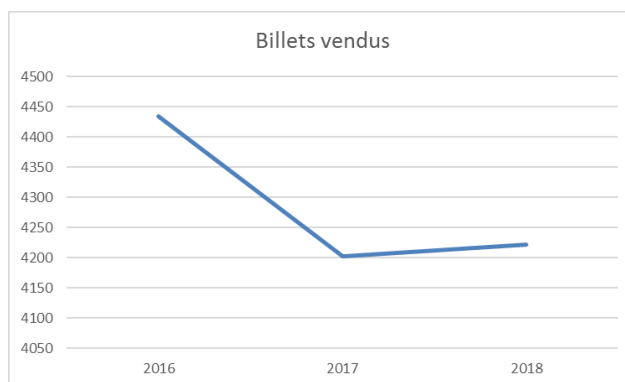
4.4.2 Vélos en libre-service

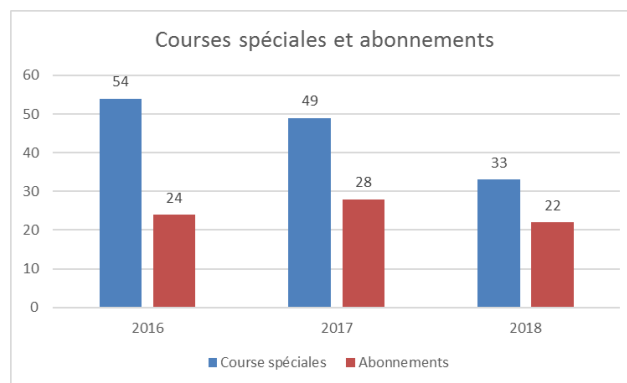
La Commune d'Estavayer collaborait depuis plusieurs années avec PubliBike SA qui proposait un réseau cantonal de vélos en libre service. Trois stations étaient présentes sur le territoire de la Commune. Au printemps 2018, faute de financement et suite à la perte de ses partenaires, PubliBike a informé toutes les Communes du réseau « Les Lacs/Romont » de sa volonté de le démanteler, à moins que les membres du réseau prennent en charge les frais d'exploitation. Cela aurait représenté un coût de CHF 87'000.00 pour les trois stations d'Estavayer. Plusieurs partenaires, dont la Commune d'Estavayer, ayant refusé d'entrer en matière pour cette participation financière, le réseau a été démantelé en septembre. Nous sommes en effet d'avis que si l'offre de vélos en libre service répond à une demande, celle-ci doit s'autofinancer.

4.4.3 P'tit train touristique

Le P'tit train touristique est toujours apprécié des visiteurs de la ville d'Estavayer-le-Lac. Il est aussi régulièrement sollicité pour des courses spéciales.

Les deux graphiques ci-dessous présentent les principaux chiffres de l'exploitation 2018, en comparaison avec les deux années précédentes.





4.5 Culture

Outre par le biais de son Musée d'Estavayer-le-Lac et ses grenouilles ou de la Commission culturelle qui sont présentés plus en détail ci-après, la Commune d'Estavayer apporte un soutien aux divers acteurs culturels locaux, que ce soit au travers des subsides accordés à ses sociétés locales, des subventions à des institutions culturelles organisant des manifestations, ou la mise à disposition d'infrastructures et de services communaux. La Commune a notamment soutenu en 2018 le retour d'un festival de cinéma Open Air qui s'est déroulé dans le magnifique cadre du Château de Chenaux et elle a participé activement à l'organisation de la Grande Bénichon du Pays de Fribourg qui fait partie du patrimoine culturel du Canton. Une Conférence des Directeurs-trices de la Culture des Chefs-Lieux du Canton de Fribourg a été créée et un premier événement fédérateur au niveau cantonal sera mis en place en automne 2019.

4.5.1 Commission culturelle

La Commission culturelle est un acteur incontournable et important de la vie culturelle d'Estavayer. En 2018, elle a organisé neuf spectacles qui ont attiré près de 4'000 spectateurs dans la salle de la Prillaz pour un taux de remplissage de la salle d'un peu plus de 80%. Le Conseil communal remercie tous les membres de la Commission culturelle pour leur engagement bénévole. Le tableau ci-dessous présente les statistiques des spectacles présentés.

Date	Titre de la pièce	Nombre de billets vendus	Remplissage
23.01.2018	Silence on tourne	340	65.38%
21.02.2018	Le Clan	426	81.92%
08.03.2018	Faites l'amour, pas des gosses	515	99.04%
21.03.2018	Numéro complémentaire	520	100.00%
18.04.2018	Abracadabrunch	520	100.00%
02.10.2018	C'était quand la dernière fois	498	95.77%
07.11.2018	La Cage aux folles	312	60.00%
21.11.2018	Amants à mi-temps	510	98.08%
01.12.2018	Vous n'aurez pas ma haine	263	50.58%
Total 2018 (9 spectacles)		3904	83.42%

4.6 Musée d'Estavayer-le-Lac et ses grenouilles

Le Musée est composé de cinq collaboratrices, deux agentes d'accueil en emploi fixe, deux remplaçantes sur appel et une directrice. Afin d'améliorer le service, toutes les collaboratrices suivent des cours pour la formation continue.

En 2018, le nouvel horaire 13h00-18h00 et un raccourcissement de la fermeture annuelle a été introduit pour essai. N'ouvrir que l'après-midi a été bien vécu par les employées et accepté par les visiteurs, pour autant qu'ils aient les bonnes informations. La perte d'environ mille visiteurs est probablement due à la communication tardive du changement sur d'autres sites que celui du Musée. Les rectifications ont été faites durant l'été et la courbe des entrées est immédiatement remontée. Afin de mener l'expérience au bout, il a été décidé de maintenir cet horaire en 2019.

L'autre nouveauté est d'ouvrir durant les mois de novembre et décembre et de fermer complètement en janvier et février. Ce choix s'est soldé par un succès car le flux de visiteurs ne s'est pas arrêté durant les deux derniers mois de l'année.

Cependant, le Musée a vu baisser la fréquentation d'environ 16 % par rapport à l'année précédente. Le tableau ci-dessous présente les principaux chiffres de cette fréquentation :

	2017	2018
Entrées payantes	3893	2797
Adultes (CHF 5.-) + groupes adultes (CHF 4.-)	1623	1340
AVS/AI (CHF 4.-) + groupes AVS/AI (CHF 3.-)	904	668
Étudiants, enfants (6 – 16 ans) + groupes étud./enf. (CHF 2.-)	1366	789
Entrées gratuites	1021	1215
Enfants en dessous de 6 ans	651	562
Événements 2018 (Génération au Musée, Jim, Ludimaniak, Grenouille-toi, Dégustation de thé)	370	653
Cartes de réduction	906	872
Total entrées	5820	4884
Groupes	49	34
Classes d'école	24	22
Autres groupes	25	12
Animations	5	5
Visites guidées : français	4	1
Visites guidées : allemand	-	-
Ateliers	1	14

4.6.1 Inventaire et restauration

Le logiciel d'inventaire Mus-e est fonctionnel et Jeanne Borel, muséologue, a été mandatée pour y travailler en 2019 pour réaliser l'inventaire du Musée.

Au cours de l'année 2018, les travaux suivants ont contribué à la conservation et à la restauration de la collection :

- **Livres** : le Musée possède une belle collection de livres de toutes sortes. Felix Seyer, restaurateur, est mandaté pour les nettoyer, les conditionner et les documenter sur une période de 4 ans qui se terminera en 2021 ;
- **Objets archéologiques** : deux projets ont été réalisés parallèlement. Suite aux encouragements soutenus du Service archéologique de l'État de Fribourg (SAEF) en 2017, de mieux protéger la collection archéologique, Aline Michel, restauratrice, a été mandatée pour traiter 40 objets métalliques afin d'en stopper l'oxydation. Elle a aussi instruit l'équipe du Musée pour effectuer le conditionnement des objets métalliques, travail qui sera fait en 2019. Le SAEF a aussi épaulé le Musée en prenant l'ensemble de la collection à Fribourg où les objets ont été inventoriés, photographiés et conditionnés avec du matériel adéquat, le tout sans frais ;

- **Tableaux salle 2** : Julian James a été mandaté pour établir un constat d'état des tableaux de la salle 2. Son rapport met en évidence que la grande partie des tableaux sont en bon état, voire en état acceptable mais qu'une dizaine d'œuvres nécessitent une restauration. Son travail continuera salle par salle en 2019 avec la planification des restaurations nécessaires ;
- **Pressoirs sous le passage du Musée** : les pressoirs sont librement accessibles par le public. Une protection a été réalisée pour protéger le dessus du pressoir droit, ce qui permet de l'employer comme support durant des animations.

4.6.2 Donations

La collection du Musée s'est agrandie avec la donation de Valérie Baezner-de Vevey. Elle lègue, suite au décès de François-Pierre de Vevey, fils de Hubert de



Josette Bersier
(1799 – 1854)
Dit la Belle meunière



Léontine de Vevey,
née Bondallaz
(1843 – 1903)



Béatrix de Vevey
(1869 – 1889)

Vevey, ancien conservateur du Musée à Estavayer, un grand nombre de portraits de la famille. Quelques exemples de cette donation sont présentés ci-dessous :

4.6.3 Emprunt

Aucun emprunt n'a été effectué en 2018.

4.6.4 Bâtiment

En décembre 2018, l'ensemble des fenêtres du Musée ont été équipées avec des films anti-UV. Du côté du soleil, les films anti-UV installés repoussent aussi la chaleur. Ce travail a été effectué durant la préparation des travaux pour la salle 2 (peinture, éclairage et protection de la verrière) prévus pour le début de l'année 2019.

4.6.5 Médiation culturelle

L'année 2018, a été riche en événements variés impliquant à chaque fois des intervenants externes.

- **Génération au Musée** : suite à la bonne expérience de 2017, l'idée est reprise par Thomas Raaflaub, responsable d'Estasympa. Il organise l'événement avec l'aide des deux agentes d'accueil. Après plusieurs tentatives, un petit groupe s'est réuni le 31 mars 2018. Le déroulement usuel a été suivi : histoires au Musée puis un repas en commun à l'appartement de la Rue du Musée 11 ;
- **Journée internationale des musées (JIM)** : un nouveau concept attendait les visiteurs. Le Musée a été présenté au travers de la lecture de brèves histoires en relation avec les objets du Musée. Amusant et étonnant, les récits des deux lecteurs Hervé Galeuchet et Carlo Fasola ont su capter le public ;
- **Ludimania'k** : Ludimania'k est organisé sur trois jours, commençant par le vendredi qui est réservé aux écoles. L'atelier « Jouer comme une grenouille » animé par Gilles Delatre, alias Toyman, a connu un joli succès. Les organisateurs de Ludimania'k ont demandé la gratuité de

l'entrée au Musée pour le dimanche en contrepartie de la publicité faite pour le Musée. Le maintien du concept atelier et gratuité du dimanche est prévu pour l'année 2019 ;

- **Grenouille-toi** : depuis 2016, le Musée participe à cette journée avec un bar à sirop, une activité à l'intérieur et à l'extérieur. Cette année, l'association Lire et écrire s'est chargée d'étancher la soif des visiteurs sous le passage du Musée. Elle a aussi mis à disposition un scrabble géant. Le Musée a préparé des circuits à billes géants qui annonçaient le thème du carnet d'activité : la gravité. Après la découverte de la collection du Musée avec le carnet GreNewton, les visiteurs pouvaient bricoler leur propre circuit. L'événement a connu un grand succès ;
- **Festival Culture & École** : subventionné par la Banque Cantonale de Fribourg et l'État de Fribourg, cet événement encourage les musées à proposer des ateliers adaptés aux besoins des écoles. Deux dossiers pédagogiques ont été déposés et les ateliers font dorénavant partie de l'offre du Musée. La partie créative a été assurée par Béatrice Bise avec son atelier de poterie et Bernard Landon, photographe ;
- **Crèche et dégustation de thé** : dans le cadre de l'itinéraire des crèches, initié par l'Office du Tourisme, deux crèches participatives ont été installées près du Musée. Sous un pavillon, des tableaux noirs invitaient les enfants à dessiner une crèche, qui, si envoyée par mail au Musée, était exposée à la salle des grenouilles. Pour terminer cette exposition commune, une dégustation de thé a eu lieu le 27 décembre 2018. La droguerie Roggen a généreusement mis à disposition un choix d'infusions de sa marque Lioba.

4.6.6 Communiquer

Le Musée a pour volonté de se faire connaître. Pour cela, les actions suivantes ont eu lieu en 2018 :

- **Visuels** : le Musée dispose maintenant d'une image cohérente envers le public. Une nouvelle brochure avec le logo et un nouveau site web ont vu le jour en 2018. La distribution des brochures a été systématisée en 2018 et durant l'année 2019, il est prévu de distribuer environ le double de brochures. Pour augmenter la visibilité du Musée dans les rues, il est prévu de mettre en place, dans le courant de 2019 une meilleure signalisation routière indiquant le Musée et un totem sur le trottoir près de l'escalier du Musée. Il remplacera le chevalet actuellement utilisé ;
- **Photos et cartes postales** : disposer de photos attrayantes est indispensable pour promouvoir l'institution. Francesco Ragusa, photographe professionnel, a pris des clichés du bâtiment et des salles. Elles sont régulièrement employées pour répondre aux demandes de journalistes et autres personnes intéressées. Les photos des collections faites en 2016 par Corina Steiner, servent pour les nouvelles cartes postales. Elles sont proposées aux visiteurs sur le nouveau présentoir pour cartes postales à l'accueil. D'autres cartes postales seront développées en 2019 ;
- **Sites internet** : le Musée figure sur de nombreux sites internet. Une mise à jour des textes, des données et des photos a été faite. Le Musée sera plus présent sur les sites internet promouvant les loisirs en famille et autre ;
- **Réseaux sociaux** : des publications ont été faites sur Facebook. Il est prévu de professionnaliser la démarche.



5. Santé, Affaires sociales et Jeunesse

5.1 Introduction du Conseiller communal

Le dicastère de la Santé, des Affaires sociales et de la Jeunesse regroupe des domaines extrêmement variés et plonge ses racines dans des thématiques cantonales, communales et de district. En effet, il obéit aux diverses lois et postulats permettant de régler, du mieux possible, l'attention des collectivités publiques à l'individu. Ce rapport à la personne est très souvent appréhendé au cas par cas, dans les limites fixées, ce qui permet de créer une prise en charge personnalisée et – le plus souvent – adéquate. Qu'un quidam vous raconte sa situation, et vous n'aurez qu'une toute petite partie de l'immense œuvre accomplie par les femmes et les hommes du dicastère. Qu'ils soient ici, encore une fois, chaleureusement remerciés de leur engagement au service du bien commun.

Le Conseil communal a décidé, cette année encore, la poursuite de l'existant tout au long de 2018, afin de se laisser encore un peu de temps pour analyser les choses et décider d'une uniformisation de certaines prestations. Les secteurs installés à Estavayer-le-Lac, notamment l'Animation jeunesse et Estasympa, ont pu cette année faire valoir leurs prestations sur l'ensemble du territoire, avec une belle ouverture du côté ouest. Les secteurs déjà régionalisés – ou presque – ont vu leur nombre de bénéficiaires prendre l'ascenseur. Il n'y a jamais eu autant de personnes ayant un besoin d'aide personnelle, financière ou médicale. Cette conséquence de la démographie galopante est aussi due en partie à un changement structurel de la population et à une recrudescence des accidents de parcours dans la vie de nombreuses personnes.

Eric Rey, Conseiller communal

5.2 Office des curatelles

L'Office des curatelles a connu un changement de direction en automne 2018 puisque Catherine Tomala-Jaccottet a remplacé Bertrand Oberson au poste de Chef d'Office.

Chaque collaborateur, partenaire et/ou tiers en lien avec l'Office des curatelles a le souci de prendre en charge, accompagner et soutenir les personnes fragilisées de notre région avec engagement et sérieux.

Avant de passer aux statistiques de l'Office et de leurs commentaires, il est important de rappeler qu'un dossier de curatelle est bien plus qu'un élément statistique. Chaque dossier existant illustre le parcours de vie d'une personne ayant besoin d'un soutien plus ou moins conséquent. Ce soutien ne peut être apporté valablement que si les acteurs qui l'entourent se coordonnent, (inter-)agissent et assument la part de responsabilité qui est la leur, compte tenu de la fonction qu'ils endossent. Il convient de lire les chiffres qui suivent en y voyant aussi l'humain.

Enfin, afin de ne pas résumer l'activité de l'Office pour l'année 2018 à l'énumération de chiffres, quelques éléments marquants ou importants du quotidien professionnel de l'Office seront aussi présentés. Une photographie de l'effectif du personnel de l'Office avec présentation des missions essentielles de chacun sera faite, avant de s'attarder sur quelques chiffres et commentaires, pour terminer par les projets qui ont été initiés en 2018 et qui se poursuivront ces prochains mois.

5.2.1 Effectif du personnel de l'Office des curatelles

Au 31 décembre 2018, l'Office des curatelles compte parmi ses collaborateurs :

ETP	Fonction	Missions principales
0.4	Responsable d'Office	Diriger et organiser l'Office de manière à ce que l'exécution des mandats confiés par la Justice de paix soient gérés en conformité du cadre légal et des impératifs communaux
2.9	Secrétaires-comptables	Assurer la gestion administrative et comptable des mandats de curatelle confiés aux curateurs
4.1 + 0.2	Curatrices/curateurs	Gérer les mandats de curatelle confiés par la Justice de paix avec diligence et en respect du cadre légal, de la décision judiciaire, des besoins de la personne sous curatelle et de son autonomie
0.5	Apprenti employé de commerce	Se former et accomplir les tâches liées à son activité en vue d'obtenir son certificat fédéral de capacité

5.2.2 Les comptes communaux 2018

L'exercice comptable 2018 de l'Office des curatelles présente des charges pour un montant de CHF 1'041'375.81 et des produits pour un montant de CHF 699'605.30, soit un déficit de CHF 341'770.51, selon le détail suivant :

LIBELLE	2017	2018	DIFFERENCE
Charges de l'Office	1 039 394,69 CHF	1 041 375,81 CHF	-1 981,12 CHF
liées aux frais de personnel	990 551,35 CHF	989 497,55 CHF	1 053,80 CHF
liées aux autres frais	48 843,34 CHF	51 287,26 CHF	-2 443,92 CHF
Produits de l'Office	762 588,35 CHF	699 605,30 CHF	-62 983,05 CHF
liés aux frais de personnel	91 063,45 CHF	95 728,45 CHF	4 665,00 CHF
liés aux autres frais	8 089,90 CHF	6 569,85 CHF	-1 520,05 CHF
remboursements de tiers/assurances	27 241,90 CHF	14 015,45 CHF	-13 226,45 CHF
participation des communes	404 769,95 CHF	408 382,00 CHF	3 612,05 CHF
participation des personnes protégées	230 820,00 CHF	174 909,55 CHF	-55 910,45 CHF
RESULTATS	-276 806,34 CHF	-341 770,51 CHF	-64 964,17 CHF

Ces résultats représentent ainsi le coût par habitant ci-dessous :

	2017	2018
Population conventionnée au 1er janvier	26'274	26'784
Coût par habitant	29,10 CHF	31,30 CHF

Remboursement de tiers et d'assurance : Pour rappel, en 2017, un versement extraordinaire de rétroactif d'assurance a eu lieu. Cela n'a pas été le cas en 2018.

Participation des personnes protégées : Cette rubrique correspond à l'encaissement des indemnités versées aux curateurs professionnels de l'Office et portées à la charge de la personne sous curatelle en application de l'art. 9 de l'Ordonnance concernant la protection de l'enfant et de l'adulte (OPEA ; RF 212.5.11). Il convient de constater une diminution de près de 25% en 2018 qui peut s'expliquer par deux facteurs essentiellement. Le premier est qu'en application de l'article précité, l'indemnité à laquelle le curateur a droit est fixée annuellement par la Justice de paix en même temps que celui-ci dépose son rapport et ses comptes annuels. La situation financière de la personne sous curatelle est alors examinée par l'autorité précitée. Cette situation pouvant varier d'une année à l'autre, la rémunération accordée en 2017 peut être supérieure ou inférieure en 2018, alors que le même travail a été accompli par le curateur. Le second est qu'au moment où les comptes communaux pour l'exercice 2018 ont été bouclés, environ 40% des indemnités requises par les curateurs pour l'année 2017 n'avaient pas encore été examinées par la Justice de paix.

A ce titre, il nous paraît intéressant de vous présenter ce processus lié à la rémunération du curateur professionnel de l'Office des curatelles.

Bases légales : art. 410 du Code civil suisse (CC ;RS 220) et 10 de l'Ordonnance concernant la protection de l'enfant et de l'adulte (OPEA ; RF 212.5.11)

- l'année N, le curateur établit les comptes de la curatelle pour l'année N-1 accompagnés de sa « facture » pour l'activité accomplie à la Justice de paix.
- la Justice de paix contrôle les comptes annuels N-1, les approuve et fixe une indemnité pour le travail accompli. La décision peut être rendue après la clôture comptable de l'exercice communal.
- l'indemnité approuvée par la Justice de paix est comptabilisée dans le compte « participation des personnes protégées » si la personne sous curatelle n'est pas indigente.
- l'indemnité approuvée par la Justice de paix est facturée à la Commune de domicile si la personne est indigente.

5.2.3 L'Office des curatelles et d'autres chiffres – l'essentiel

	2017	2018
NB de curatelles facturées, valeur au 1 ^{er} janvier 2018 – Estavayer	115	96
NB de curatelles facturées, valeur au 1 ^{er} janvier 2018 – Communes conv.	122	97
NB total de curatelles facturées, valeur au 1^{er} janvier 2018	237	193
Ouvertures de curatelles durant l'année 2018	31	43
Curatelles levées/transférées dans l'année durant l'année 2018	39	8
NB d'enquêtes sociales	1	1

Le nombre de curatelles facturées correspond au nombre de mandats actifs au sein de l'Office. Lors du bouclage comptable, un correctif a été apporté par la suppression d'une vingtaine de dossiers facturés à tort à certaines communes. Cela explique notamment la baisse du nombre de mandats actifs entre 2017 et 2018, valeur au 1^{er} janvier 2018.

S'agissant de l'évolution du nombre de mandats en 2018, il convient de constater une augmentation du nombre de nouveaux mandats et une baisse de mandats levés. Une tendance à la hausse du nombre de mandats actifs pourrait donc se dessiner, alors que l'effectif des collaborateurs reste stable.

5.2.4 Projets

Optimisation des ressources disponibles au sein de l'Office pour un gain d'efficacité

Plus d'efficacité dans la gestion de nos ressources devrait conduire à une meilleure prise en charge de la personne sous curatelle. L'analyse du fonctionnement et de l'organisation de l'Office initiée sera donc poursuivie.

Certaines mesures ont d'ores et déjà pu être identifiées et mises en œuvre. A titre d'exemple, une séance mensuelle entre les secrétaires-comptables et la Cheffe d'Office a été mise en place. L'idée maîtresse est de créer un espace d'échanges et de discussion pour améliorer le quotidien professionnel de chacun mettant à l'épreuve aussi les processus existants. Un processus efficace, voire efficient, devrait assurer une meilleure gestion et une meilleure disponibilité pour la prise en charge adéquate de la personne sous curatelle. De même, des rencontres bilatérales mensuelles entre le curateur et la Cheffe d'Office ont été fixées afin de favoriser le partage de compétences et de connaissances en matière de protection de l'adulte et d'instruire ou guider le curateur sur la suite à donner à un problème particulier ou complexe rencontré dans l'un de ses mandats.

Projet de régionalisation des prestations sociales de la Broye

Lors de la dernière Assemblée des délégués en novembre 2018, la question de l'opportunité de rapprocher le Service de protection de l'adulte de Belmont-Broye et l'Office des curatelles d'Estavayer, s'est posée.

Un groupe de travail a donc été constitué fin 2018. Il a été chargé de conceptualiser une offre de prestations sociales harmonisées et de proximité en matière d'aide sociale et de gestion professionnelle des mandats de curatelle, dans le contexte régional du district de la Broye et sous l'égide de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye.

Le projet se poursuivra en 2019. A sa clôture et sous réserve d'acceptation par l'assemblée des délégués de l'Association, tant l'Office des curatelles que le Service social seront régionalisés au niveau du district tout en garantissant la proximité avec les bénéficiaires grâce au maintien d'une antenne à Domdidier pour les deux entités.

5.3 Aide sociale

5.3.1 Missions et effectif du Service social du district de la Broye

Comme cela a déjà été relevé dans les rapports annuels précédents, la nature de l'aide sociale peut prendre plusieurs formes différentes. La Loi sur l'aide sociale (LASoc ; RF 831.0.1) prévoit que l'aide sociale comprend la prévention, l'aide personnelle, l'aide matérielle et la mesure d'insertion sociale.

La prévention comprend toute mesure générale ou particulière qui permet d'éviter le recours à l'aide sociale. S'agissant de l'aide personnelle, l'assistant social se doit d'apporter écoute, conseil et information au bénéficiaire. Il peut par exemple l'aider dans la complétude de formulaires, l'orienter vers le service compétent pour l'accompagner ou résoudre ses difficultés. Par aide matérielle, il convient de comprendre toutes les prestations financières ou en nature allouées au bénéficiaire.

Le souhait des collaborateurs est de maintenir l'aide personnelle en faveur d'un bénéficiaire de l'aide sociale qui représente environ 17% des dossiers actifs. Si proposer et favoriser l'offre d'une aide personnelle induit une prise en charge parfois chronophage, la plus-value apportée par ce soutien permet bien souvent d'éviter l'octroi d'une aide matérielle et de valoriser l'activité de l'assistant social. Il s'agit ainsi d'un investissement à long terme qu'il convient de maintenir, ce d'autant que Mme la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre a félicité le Service pour cet effort lors de sa participation à la séance de la Commission sociale du 20 décembre 2018.

S'agissant de la Commission sociale, il convient de rappeler que ses membres décident de l'octroi, du refus, de la modification, de la suppression et du remboursement de l'aide matérielle et en détermine la forme, la durée et le mandat. De même, dite autorité prend les décisions relevant du contrat d'insertion sociale et détermine le domicile d'aide sociale. En 2018, la Commission sociale s'est réunie à 13 reprises.

Pour sa part, le Service social assume les tâches suivantes :

- Contribuer à la prévention sociale et collaborer avec les institutions privées et publiques ;
- Instruire les dossiers d'aide sociale et demander le préavis de la Commune de domicile d'aide sociale ;
- Fournir l'aide personnelle et l'aide matérielle aux bénéficiaires de l'aide sociale après avoir soumis les demandes à la Commission sociale ;
- Décider, en cas d'urgence, de l'octroi d'une aide matérielle limitée et la soumettre pour ratification à la Commission sociale ;
- Présenter, pour remboursement, à la fin de chaque trimestre civil, aux Communes et au Canton, le décompte des aides matérielles accordées.

Pour accomplir l'ensemble de ces tâches, le Service social de la Broye compte :

ETP	Fonction
0.6	Responsable d'Office
3.1	Secrétaires-comptables
5.3	Assistants sociaux

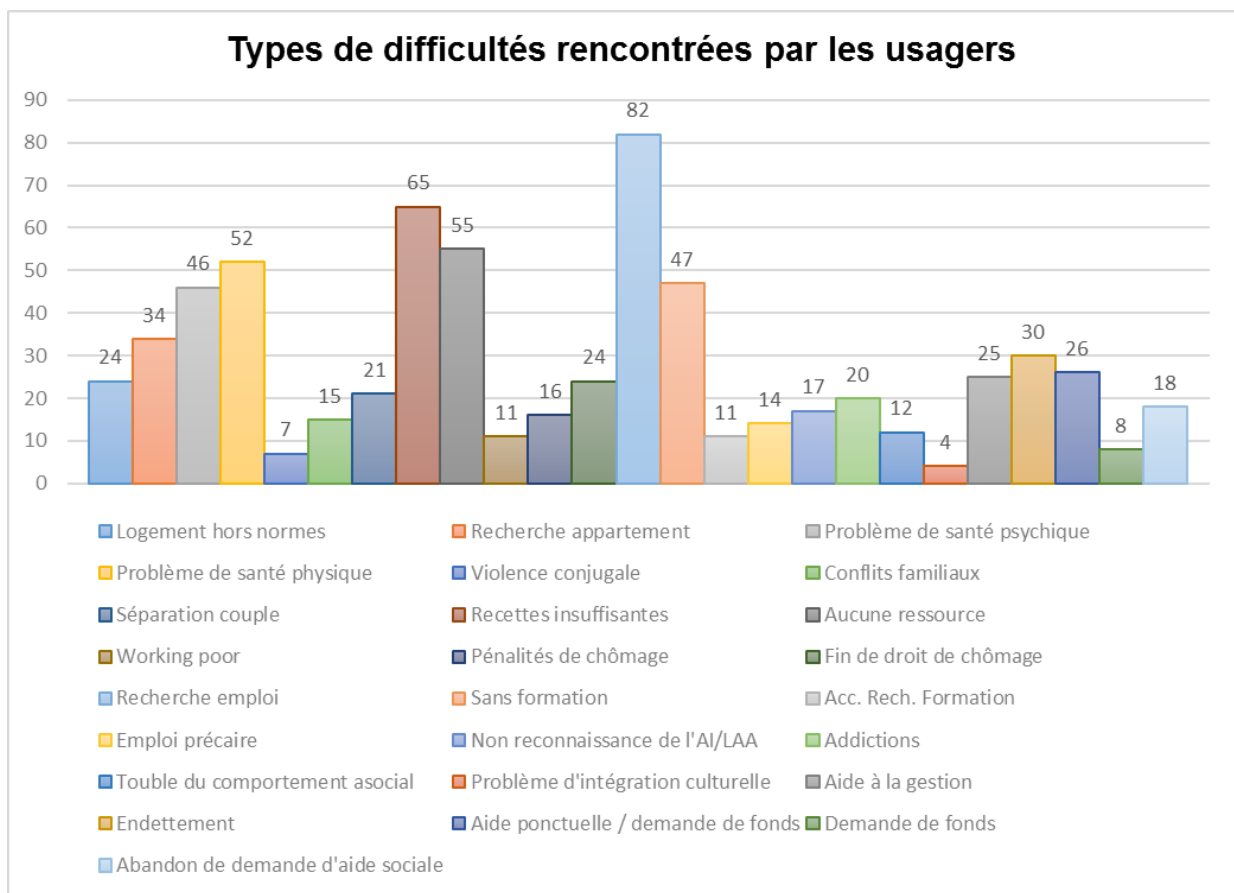
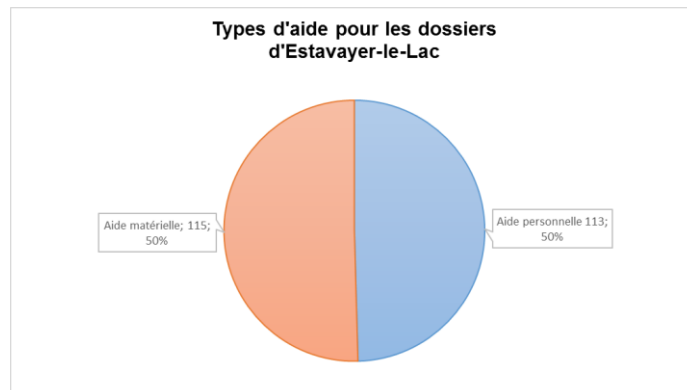
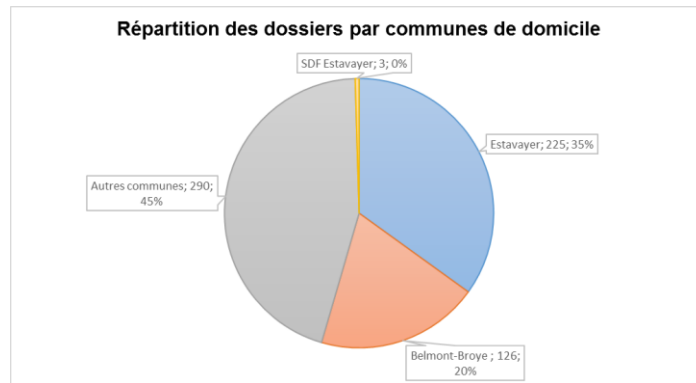
De plus, l'apprenti engagé à l'Office des curatelles se forme et travaille à 50% pour le Service social, ce qui lui permet de varier son activité et de gagner en expérience dans ces domaines.

5.3.2 Le Service social et d'autres chiffres – l'essentiel

LIBELLE	2017	2018
NB total de dossiers du district de la Broye	628	644
NB de dossiers pour la Commune d'Estavayer	221	228
NB de dossiers ayant obtenu une aide occasionnelle	107	115
NB de dossiers ayant obtenu une aide personnelle	114	113
NB de dossiers ayant bénéficié du soutien de fonds privés	16	22
NB de dossiers ayant bénéficié d'une mesure d'insertion sociale	24	22

Le Service social doit en moyenne et mensuellement répondre à 28 nouvelles demandes d'aide sociale.

Les graphiques suivants illustrent la répartition des dossiers par Communes de domicile d'aide sociale, leur typologie et la nature des difficultés rencontrées par les bénéficiaires. Comparativement à l'année 2017, il convient de constater la stabilité des indicateurs.



Le rapport complet peut être obtenu auprès du Service social.

5.3.3 Les projets

Missions auxiliaires communales

L'objet de ce projet est d'agir en vue d'une (ré)intégration professionnelle et sociale de certains bénéficiaires de l'aide sociale. L'idée est de leur proposer la conclusion d'un contrat de durée déterminée, afin d'ouvrir un nouveau délai cadre au chômage. Cet emploi auxiliaire vise techniquement à combler une lacune de la période de cotisation nécessaire à ouvrir un droit aux indemnités versées par l'assurance chômage. Dans sa vocation, ce travail temporaire est l'occasion pour le bénéficiaire de retrouver un statut professionnel, de revaloriser ses compétences, de retrouver confiance et estime de soi et de donner un sens à son activité, un rythme et un horaire tout comme un cadre.

L'emploi est financé par une Commune. Il s'agit pour elle d'un objectif de politique sociale et d'un investissement financier « gagnant-gagnant ». L'investissement consenti sous forme d'un salaire versé au bénéficiaire est rapidement compensé dès lors que la personne n'est plus prise en charge par l'aide sociale et que cela peut aboutir à une réinsertion durable sur le marché primaire du travail.

Cette offre d'emplois auxiliaires communaux existe déjà dans trois grandes communes fribourgeoises. A titre d'exemple, le budget 2018 de la ville de Fribourg prévoit un montant de CHF 550'000.00; celui de Villars-sur-Glâne de CHF 450'000.00. La Commune de Marly retient quant à elle un montant de CHF 200'000.00 par année.

Pour 2019, le partenariat avec la Commune d'Estavayer a permis de mobiliser un budget de CHF 50'000.00 dédié à ce projet. A la lumière de cette expérience, le Service social du district de la Broye a pour objectif d'élargir ce projet à d'autres communes ou tiers organisateurs.

5.4 Chômage

La Commune d'Estavayer a connu une petite baisse du chômage en 2018. Le nombre de demandeurs d'emplois est passé à 258. Il a été constaté que les inscriptions augmentent sensiblement durant les mois de décembre, janvier, février et mars. Ces inscriptions sont réalisées auprès de l'ORP de la Broye.

Le tableau ci-dessous présente les statistiques du chômage au 31 décembre 2018.

	Estavayer	Broye	Canton FR	Suisse
Population active	4'861	15'768	164'293	4'493'249
Demandeurs d'emploi	258	797	8'286	197'500
Taux de demandeurs d'emploi	5.3%	5.1%	5.0%	4.4%
Chômeurs	134	437	4'868	119'661
Taux de chômage	2.8%	2.8%	3.0%	2.7%

- Demandeurs d'emploi : tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits aux offices régionaux de placement et cherchant un emploi ;
- Demandeurs d'emploi non-chômeurs : demandeurs d'emploi inscrits aux offices régionaux de placement qui, à la différence des chômeurs, ne sont pas immédiatement disponibles pour placement ou qui ont un emploi (personnes en programme d'emploi temporaire, en programme de reconversion et de perfectionnement, en gain intermédiaire et autres demandeurs d'emploi non-chômeurs) ;
- Chômeurs : personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. Peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage. Les chômeurs complets cherchent un poste à plein temps ; les chômeurs partiels, un poste à temps partiel.

5.5 Seniors

5.5.1 Réunions des personnes du 3ème âge

A Estavayer-le-Lac, les réunions bimensuelles ont toujours lieu avec succès à la Prillaz les jeudis après-midis. Les activités ont également été étendues à des tournois de cartes et de pétanque. Un groupe de bénévoles s'occupe de la bonne marche de ces sympathiques rencontres sous la responsabilité de Danièle Berger et Béatrice Bocion. A Vernay, un groupement de dames accueille les aînés lors de petits déjeuners et d'un repas de fin d'année, tandis que l'association Quo Vadis s'occupe de la sortie. A Murist, c'est le Bon Accueil qui a organisé des activités à la salle des sociétés sous le bâtiment scolaire. A Bussy, Morens et Rueyres-les-Prés, une amicale des personnes âgées propose également des animations.

Les seniors de Bussy, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens ont l'occasion de se retrouver une fois par année au cours d'un dîner.

5.5.2 Promenades du 3ème âge

La course organisée à Estavayer-le-Lac pour les personnes de 75 ans et plus a connu un beau succès. Elle s'est déroulée le mardi 5 juin 2018. 150 personnes ont pris part à cette excursion qui a amené les personnes âgées au musée Aquatis de Lausanne, pour une visite des plus humides, et qui a été suivie d'un repas au restaurant du Lac de Bret. Des promenades et des sorties ont également été réalisées dans les villages par les divers groupements.

5.6 Médico-social

5.6.1 Etablissements médico-sociaux

Le nouveau bâtiment des Fauvettes à Montagny est en fonction et la Commission de bâtisse suit avec attention la transformation des anciens locaux, qui seront livrés aux exploitants courant 2019. Le projet initial d'agrandissement et transformation de l'EMS les Mouettes à Estavayer-le-Lac, abandonné en 2017, attendait une suite favorable, et une nouvelle solution a été trouvée et acceptée par les Communes de la Broye fin 2018. Le nouvel établissement médico-social est planifié à côté du Sacré-Cœur, à proximité du Moulin Pillonel.

Les Communes ont également décidé de mener de front la troisième phase de cette rénovation avec la construction d'un nouvel EMS à Domdidier. Les principaux objectifs de la planification générale sont le réaménagement des unités spécialisées en soins psycho-gériatriques, la transformation de la majeure partie des chambres à 2 lits en chambres à 1 lit et la modernisation des infrastructures selon les normes à atteindre.

5.6.2 Aide et soins à domicile

Ces prestations de nature médico-sociale permettent à la personne de vivre le mieux possible dans l'environnement habituel. Le service d'infirmière de nuit a été mis en place à satisfaction des Communes et des usagers. L'étude de fusion avec l'aide et soins à domicile de la Broye vaudoise, avalisée fin 2016 par l'assemblée des délégués des Communes, a permis des engagements communs et une certaine harmonisation des processus. De même, le groupe d'étude plus large sur la création d'un réseau de soins intercantonal doit rendre son rapport en 2019 sur l'avancée des travaux.

5.6.3 Indemnités forfaitaires

Elles sont calculées par un comité formé de représentants des Communes (COSAF). Ces indemnités sont accordées aux proches et aux parents qui apportent une aide importante, régulière et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre et de rester à domicile. Elles sont financées par

les Communes du district et ont connu en 2018 une forte augmentation. En effet, la démographie et une meilleure connaissance du service à disposition multiplient les demandes, avec pour corollaire un plus grand nombre d'octrois.

5.6.4 Ambulances / SMUR

Nous avons signé une convention avec le Centre de secours et urgences du Nord vaudois et de la Broye (CSU-nvb). Il gère tout notre territoire en matière d'urgences médicales. Les frais de fonctionnement sont pris en charge par les Communes (60% VD et 40% FR).

5.6.5 Appartements protégés

Le comité de l'Association médico-sociale du district de la Broye étudie comment aider les Communes ou des privés à favoriser la construction de tels appartements pour que les personnes âgées puissent en profiter. Il est clair que ces logements doivent être situés suffisamment près des centres urbains pour que les résidents gardent leur autonomie : accès aux magasins, médecins, gare, poste, hôpital, restaurants, banques, etc. Des projets de ce type sont en cours de développement dans notre district, d'autres sont déjà existants. L'important est que le prix de ces logements reste suffisamment attractif pour que les seniors s'y intéressent.

5.7 Animation Jeunesse (AJ)

Pour l'année 2018, l'Animation Jeunesse compte toujours dans son équipe deux animatrices diplômées, Laurence Deillon et Lydie Morattel qui se partagent un 100%. Un-e stagiaire pré-HES engagé-e de la mi-août à la mi-juillet. Ainsi, Emilie Niederhäuser ayant rejoint la Haute Ecole de Travail Sociale à Sierre a laissé sa place à Bana Solomon, qui a rejoint l'Animation Jeunesse le 16 août 2018. L'équipe peut toujours compter sur deux aides en animation, Véronique Semedo et Pedro Lage qui viennent en renfort essentiellement les vendredis ainsi que sur demande lors d'événements exceptionnels. Lydie Morattel étant partie pour une demi-année sabbatique, Ramona Wirz est venue compléter l'équipe dès le mois de novembre.

5.7.1 Le Centre de jeunes d'Estavayer (CJE)

Au Centre de Jeunes, les animatrices sont à l'écoute des jeunes, de leurs envies d'activités de leurs projets et/ou leurs soucis. Notre travail avec les usagers a également comme objectif de faire de la prévention primaire. Par une écoute, une présence, des règles répétées, nous pouvons glisser des sujets et des phrases préventives. Cette sensibilité, nous la gardons en observant leurs actions, en rentrant dans leurs discussions, tout en restant ouverts à ce qu'ils vivent et ce qu'ils pensent.

Un autre objectif dans nos heures d'accueil est l'entraide et le sens du groupe. Dans cette perspective nous avons ouvert le Centre le jeudi de 15h30 à 17h30 où nous proposons "une aide aux devoirs" où chacun peut aider l'autre dans sa tâche.

Nous sommes également conscients de la difficulté pour les jeunes de trouver leur voie professionnelle, et même s'ils l'ont trouvée, les embûches ne manquent pas. C'est pourquoi notre petit coin informatique a été remis à neuf, et nous pouvons les appuyer dans des recherches de stages ou d'apprentissages.

Pour parler boulot, disco ou haricot, rien de tel que la cuisine. Le Centre a été doté d'une nouvelle cuisinière électrique. La cuisine est un moment de partage, mais c'est aussi l'occasion de prendre

conscience de la nourriture (eh oui, encore un petit coup de prévention). C'est aussi l'occasion à chacun d'exprimer sa créativité, sa personnalité, également de prendre confiance en soi car tout le monde arrive à sortir une assiette, et même souvent pour le bonheur de nos papilles.

Nos heures d'ouverture au Centre de Jeunes se concentrent actuellement sur 3 jours : les mercredis de 14h00 à 17h30, les jeudis de 16h00 à 17h30 ainsi que les vendredis de 18h00 à 22h00.

5.7.1 Fréquentation

Nous avons compté 1589 passages au CJE. Les filles 7 et 8H représentent le plus grand nombre de nos usagers.

Pour "Bouge-toi", l'activité sportive que nous proposons à l'Amarante le vendredi durant la période scolaire de 16h à 17h30, nous avons eu 1651 passages de jeunes pour les 30 vendredis où nous avons proposé l'activité. Ce qui fait une moyenne de 55 jeunes avec une participation minimale pour le vendredi 11 mai avec 17 jeunes et un maximum pour le vendredi 29 novembre avec 96 participants.



5.7.2 Les projets et collaborations

Le travail de réseau, c'est-à-dire le travail communautaire, est également primordial pour notre entité.

Exemple d'un jeune projet

En collaboration avec le Service social de la Broye et Arcades de la Fondation Cherpillod, l'Animation Jeunesse a proposé la première "Tchatche Room", un espace de discussion sur des thématiques spécifiques. Pour cette première rencontre, les jeunes ont pu échanger sur le thème des réseaux sociaux avec Carmine, un youtubeur qui monte en flèche, tout en gardant les pieds sur terre. Une deuxième rencontre a eu lieu avec Noémie de Cybercoach.

Exemple d'un projet récurrent

Un comité de jeunes entre 15 et 20 ans, s'est mobilisé pour organiser une rencontre sportive à l'Amarante. Pour ce 6ème tournoi de Futsal du Centre, la formule est restée la même, soit un événement organisé par les jeunes pour les jeunes et ceci grâce au soutien de la Commune qui met à disposition les infrastructures. Par contre, nous rencontrons toujours des difficultés à trouver des arbitres!



Autres projets et collaborations

Passons maintenant à une autre collaboration avec nos voisins du site du CO de la Broye, la bibliothèque publique d'Estavayer-le-Lac. Pour 2018, la Journée des bibliothèques avait pour thème "Manger-Bouger". Pour cette occasion, le Centre de Jeunes a proposé à tous un atelier de bookface. Il s'agit en fait de prendre une photo d'une personne qui se met une couverture de livre sur le visage. Suite à son succès, et grâce à la qualité des images de notre photographe engagé pour l'occasion, une exposition a été proposée à la bibliothèque durant plusieurs semaines.

Durant l'été, les murs de l'intérieur du Centre ont été rafraîchis grâce à des jeunes inscrits sur Ado Boulot Sympa. Ce n'est pas notre unique collaboration avec nos voisins de bureaux de la Rue du Musée, Estasympa. En effet, nous avons passé la soirée d'Halloween ensemble. L'idée est venue suite à des dégradations causées lors de la soirée d'Halloween 2017. À l'Amarante, nous avons installé un coin de discussions autour d'un brasero, des citrouilles décorées par les jeunes du Centre, des gâteaux préparés par des agents Estasympa. Cette belle synergie a été appréciée par une cinquantaine de passants.

5.7.3 Aller vers

Quand le soleil brille trop fort pour rester dans nos abris PC, avec nos tricycles et notre matériel d'animation de rue (jeux, eau, ballons, raquettes, parasol, ...), nous circulons autour de l'Amarante et, depuis 2018 dans le quartier du Chasseral et de la Croix-de-Pierre. Le but est de rencontrer les Staviacois, des jeunes, des moins jeunes, des plus très jeunes. Nous bavardons, jouons, échangeons, parfois nous donnons des conseils, nous nous lançons dans des projets. Dans ces rencontres, nous gardons les mêmes objectifs qu'au Centre en nous adaptant à un autre environnement.



5.8 Fondation Cherpillod - Arcades

La Commune d'Estavayer dispose d'une antenne de la Fondation Cherpillod sur son territoire. Le tableau ci-dessous présente les prestations dispensées sur ce site en 2018 :

Prestations	Unité de mesure	Jeunes vivant à Estavayer	Site d'Estavayer	Ascobroye
Axe individuel Permanences sociales Accompagnements individuels	Nombre de demandes	18	29	38
	Nombre de jeunes différents ayant fait une demande	18	27	35
	<u>Réponses au moment de la demande :</u>			
	Nombre d'orientations au moment de la demande	0	0	2
	Nombre de réponses immédiates	6	12	14
	Nombre d'accompagnements individuels	12	17	22
	Nombre d'entretien total	Indisponible	66	103
Gestion de projet	Nombre de projets	3	3	11
	Prestations hors murs	1	1	2

En 2018, il y a eu une baisse des entretiens sur le site d'Estavayer. Celle-ci s'explique par trois facteurs :

1. Les jeunes ont eu des demandes très précises et ne concernant, la majorité du temps, qu'une seule problématique. Aussi, pour ceux-ci, les objectifs ont pu être atteints avec des accompagnements individuels moins longs (50% des accompagnements individuels ont permis aux jeunes d'atteindre leur objectif au 31.12.2018). Cependant, il n'est pas rare que, la priorité étant mise sur l'insertion professionnelle, les jeunes reviennent après plusieurs mois pour des problématiques d'ordre social pouvant mettre en danger leur insertion professionnelle ;
2. Le taux d'absentéisme des jeunes aux entretiens a augmenté ;
3. Le taux de demandes faites par des jeunes et auxquelles ils ne donnent pas suite a augmenté.

Du point de vue des projets, trois étaient destinés principalement aux jeunes d'Estavayer :

- **Ado boulot sympa** : proposer des petits boulots à des jeunes âgés entre 13 et 17 ans afin de les responsabiliser, de valoriser leur travail et, pour certains, de leur offrir leur première expérience professionnelle (en collaboration avec le coordinateur d'Estasympa) ;
- **Féminin pluri'Elles** : permettre aux femmes résidant au Foyer du Lac de se rencontrer, d'échanger avec d'autres femmes, suisses et étrangères, autour d'activités diverses, de favoriser leur insertion sociale (en collaboration avec le Foyer du Lac) ;
- **Tchatte Room** : permettre aux jeunes de discuter et d'échanger autour de thèmes tels que l'endettement, les réseaux sociaux et ce, au cours de soirées proposées plusieurs fois dans l'année (en collaboration avec l'Animation jeunesse et le service social).

Plusieurs projets réalisés pour l'ensemble de la Broye fribourgeoise ont aussi bénéficié à des jeunes issus de la Commune d'Estavayer, notamment le Speed dating apprentissage, les projets professionnels concrets du GYB, etc.

Arcades participe aussi à plusieurs réseaux professionnels à Estavayer :

- Réseau d'aide de proximité jeunesse ;
- Estasympa (commission jeunesse) ;
- Est'accueil.

Des présences de rue hebdomadaire de deux heures dans la ville d'Estavayer ont été maintenues. Ces présences et les actions hors-murs sur les autres sites d'Arcades ont également permis de rencontrer des jeunes vivant à Estavayer, de prévenir des comportements à risque ou d'orienter des jeunes vers des spécialistes de différents domaines.

5.9 Intégration - Estasympa

Estasympa 2018, c'était la coopération entre Thomas Raaflaub, Aline Catano et Bana Solomon, l'accueil des nouveaux habitants, les boîtes à lire, le café Sympause et ses excursions, la rencontre du Conseil Communal avec les agents Estasympa, la sortie à Fribourg avec la visite de La Liberté, la formation de la septième volée, la formation continue et le lancement de nouveaux projets comme Bougez sympa, Ado boulot sympa et l'Atelier sympa.

Toutes ces activités ont été réalisées grâce aux agents EstaSympa et d'autres bénévoles et grâce au soutien et la bienveillance de la Commune d'Estavayer, son Conseil communal et son administration. Un grand merci pour cet engagement et ce travail qui a rendu, nous l'espérons, la Commune encore plus sympa.

Le tableau ci-dessous synthétise les activités 2018 d'Estasympa :

Quoi	Pourquoi	Comment	Et encore...
Bougez sympa	Bouger une fois par semaine (vendredi après-midi) Mieux connaître la Commune d'Estavayer en découvrant une multitude de routes. S'aventurer dans la nature. Nouer des contacts nouveaux. S'amuser en groupe.	33 promenades avec départ et arrivée à Forel, Vuissens, Montborget, Estavayer-le-Lac, Montbrelloz, Autavaux, Rueyres-les-Prés, Font, Murist, Lully et au parcours Vita	L'initiatrice et la responsable de Bougez sympa – Sonia Dreier 
Ado boulot sympa	Responsabiliser des ados avec des travaux et leur faire confiance. Mettre en lien des adultes de la région avec des ados de la région. Permettre aux ados des expériences avec le monde du travail et leur fournir une attestation. Donner la possibilité aux ados de gagner de l'argent.	60 personnes ont assisté à la soirée d'information. 25 ados se sont inscrits. Les employeurs se font trop rares malgré la publicité, la simplicité du procédé, une intervention chez les Rotariens, la satisfaction des employeurs et l'engagement à fond des ados.	Une ado recherchant un boulot 
L'Atelier sympa	Les personnes sans atelier privé ou sans place pour bricoler trouvent un local pour leurs réalisations, un lieu de rencontre et de partage des compétences. Tisser des liens entre bricoleurs de tous les âges.	Partager des compétences en bricolages avec des animations et des cours. Développer la notion de la réparation. Mettre à disposition des outils et des machines.	 Une linogravure de Claude Rochat

<p>L'accueil des nouveaux habitants</p>	<p>Présenter aux nouveaux habitants les objectifs, le fonctionnement et les projets d'Estasympa</p>	<p>Présentation d'Estasympa à la salle de la Prillaz et premiers contacts avec des intéressés. Organisation d'une garderie pour les enfants.</p>	
<p>Action pour rendre visible la pollution due aux mégots</p>	<p>Les cigarettes sont nocives pour la santé. Elles le sont aussi pour la planète. Chaque année, 72 milliards de mégots sont disséminés dans la nature. Or, ce sont des déchets non biodégradables qui polluent les villes, la flore et la faune, en particulier le milieu marin.</p>	<p>Des agents Estasympa ainsi que des bénévoles collaborent à la récolte des mégots, qu'ils versent ensuite dans deux cylindres transparents, installés dans un lieu de la ville. Cela permet aux passants de se rendre compte de la quantité de cigarettes jetées au sol.</p>	<p>Pour la guerre contre les mégots, il faut s'équiper !</p> 
<p>Pique-nique multiculturel</p>	<p>Favoriser l'intégration et la cohabitation en valorisant la richesse culturelle des différentes communautés de la région. Miser sur l'investissement de chacun et permettre de créer un échange à travers le partage de spécialités culinaires, culturelles et autres.</p>	<p>Continuer dans la tradition des Pique-niques multiculturels. Elargissement des activités en proposant une pièce de théâtre. Montrer en direct la préparation des plats sélectionnés pour que les personnes désireuses de les préparer chez eux puissent le faire.</p>	
<p>Deuschtreffen</p>	<p>Rafraîchir et élargir les compétences en allemand standard.</p>	<p>Une occasion de pratiquer la langue de Goethe dans un groupe de trois à dix personnes. Une rencontre ludique avec l'allemand standard. Une soirée en allemand tous les mois – le premier lundi – pour parler allemand avec l'animation de l'agent sympa.</p>	<p>Eine Schwarzwäldertorte auf deutsch backen.</p> 
<p>Jeux m'amuse en collaboration avec la Ludothèque</p>	<p>Développer l'intelligence, le jugement, l'imagination, la créativité, le sens de l'organisation, de la collaboration, de l'entraide, du compromis et de l'empathie, être capable de faire des choix. Tisser des liens entre les générations.</p>	<p>L'événement est ouvert à tous les individuels, les familles, les petits et les grands. L'entrée est libre et il y a des personnes pour expliquer les jeux. Les boissons sans alcool sont offertes et à partir de 19h00 une soupe gratuite est servie.</p>	

<p>La soupe de Carême</p>	<p>Préparation de la soupe de Carême en collaboration avec d'autres groupes.</p>	<p>Des agents Estasympa, des membres d'Est'accueil et des habitants du Foyer du lac préparent et servent la soupe de chalet en commun.</p>	
<p>Les boîtes à lire</p>	<p>Promouvoir la lecture et la culture. Promouvoir l'échange, l'entraide et l'écologie. Promouvoir le voisinage. Partager et laisser circuler des livres dans des petites bibliothèques. Bien traiter les livres et ne pas les vendre.</p>	<p>Les participants laissent les livres dont ils souhaitent partager le contenu dans la boîte ou ils rendent les livres empruntés. Un panneau indique le parrainage et les coordonnées d'Estasympa. Les classes de 8H ont assemblé 35 boîtes à lire pour les écoles.</p>	<p>Les boîtes des élèves.</p> 
<p>Le café sympause</p>	<p>Echanger des idées. Mettre à disposition des capacités professionnelles. Partager des expériences personnelles. Apprendre les uns des autres. Elargir des activités en groupe. Etre partie prenante dans la dynamique du groupe. Organiser des excursions.</p>	<p>Rencontres hebdomadaires tous les mardis de 9h00 à 11h00 au restaurant „Au Château“ à Estavayer-le-Lac. Excursions mensuelles. Entretien du site internet du café sympause.</p>	
<p>Le groupe Est'accueil</p>	<p>Les membres de ce groupe sont convaincus que les réfugiés et les migrants doivent être accueillis aujourd'hui dans la même dignité qu'autrefois au niveau de l'intégration par l'action et les rencontres, l'apprentissage de la langue, l'aide aux déplacements et l'aide au logement.</p>	<p>La sortie chez les Focolari. Visite guidée de la ville d'Estavayer-le-Lac. Les activités avec les femmes et les enfants. L'échange en français. Après-midi de ski et autres sorties.</p>	<p>Denis Volery et Jean Marzon organisent une sortie.</p> 
<p>La formation de la septième volée</p>	<p>Apprendre... Authenticité Non-jugement Regard positif Autonomie Cohérence Respect Acceptation des limites</p>	<p>Formation 2018 (33h) Lieu: Rue du Musée 11, 1er étage, locaux Estasympa Contenu : 6 moments de formation, remise des diplômes et participation à un groupe de projet l'année suivant.e</p>	<p>Les repas sont offerts par la Commune et les participantes sont contentes.</p> 

<p>La formation continue</p>	<p>Le choix des thèmes abordés est construit par L'êtrier en collaboration avec les coordinateurs/ coordinatrices locaux, mais également en prenant en compte les besoins et demandes spécifiques des agent-e-s sympas.</p>	<p>17 cours de formation dans les Communes sympas, dont 3 à Estavayer et avec 16 participants Estasympa.</p>	<p>La police de proximité s'explique.</p> 
<p>Grenouille-toi</p>	<p>Promouvoir la (re-)découverte de la ville d'Estavayer-le-Lac sous un angle historique et ludique et favoriser les contacts entre les habitants d'Estavayer et ses environs. Une action citoyenne, avec la participation des enfants, jeunes et adultes de la ville pour la réalisation de la manifestation afin de créer des ponts entre différents acteurs locaux.</p>	<p>Jouer avec les couleurs au gré des vagabondages de la petite grenouille et peut-être trouver la marmite pleine de pièces d'or... Faire de belles rencontres et en tous cas bien s'amuser. Des activités diverses, des jeux et des histoires tout le long du parcours, avec une belle récompense à la fin.</p>	
<p>Les Saveurs sympas</p>	<p>Promouvoir et découvrir la bonne cuisine, les aliments et les goûts authentiques. Promouvoir l'échange, le voisinage et tisser des liens entre les agents Estasympa et toute la population – des ados aux séniors. Partager des recettes et du savoir-faire en cuisine.</p>	<p>Stage et repas samedi matin et midi et en collaboration avec André et Lia Torres de l'Auberge Communale de Bussy. Stage en cuisine : 4 personnes au maximum. Deux repas thèmes – brésilien et portugais.</p>	
<p>Le sapin de Noël qui chante</p>	<p>Promouvoir la convivialité et la culture. Promouvoir l'échange et l'esprit de communauté. Promouvoir le voisinage. Partager, chanter ensemble des chansons. Animer le centre-ville d'Estavayer-le-Lac.</p>	<p>Les groupes de chant et de musique, les chœurs, les classes d'école et même des familles de la région viennent en décembre et présentent un petit concert sur le sapin. Les agents Estasympa offrent du vin chaud et du thé.</p>	 <p>6 classes de Sacré-Cœur chantent sur le sapin.</p>

6. Aménagement du territoire et Constructions

6.1 Introduction du Conseiller communal

L'année 2018 a été marquée par l'introduction de la procédure FRIAC qui est une nouvelle procédure impliquant le dépôt des dossiers d'enquêtes par voie électronique. Cette mise en place a nécessité et nécessite encore énormément d'accompagnement par le Service du territoire. Le fait qu'Estavayer est Commune test au même titre que tous les chefs-lieux du Canton implique que nous devons palier aux défauts de jeunesse du système. De plus, cette procédure étant également imposée pour les demandes simplifiées, le soutien technique aux requérants est de mise pratiquement à chaque dépôt de dossier.

Concernant l'aménagement du territoire, les révisions des plans d'aménagements locaux suivent leur cours, seul le PAL de Vuissens a été mis à l'enquête publique cette année. Du côté des plans d'aménagement de détail, deux secteurs ont été mis à l'enquête durant cette année, il s'agit de Prillaz-2 et Gare-Casino.

Au niveau de la mobilité, le bus urbain est en travail, la configuration de la Vieille-Ville nous donne du fil à retordre afin de trouver un itinéraire autant attrayant pour les grands quartiers que pour la Vieille-Ville.

Eric Chassot, Vice-Syndic

6.2 Urbanisme

6.2.1 Commission d'aménagement

La Commission d'aménagement a siégé à dix reprises durant l'année 2018 et a donné son avis sur de nombreux dossiers. La Commission a contribué aux travaux suivants :

- Plan Directeur Cantonal
- Zone sportive Estavayer-le-Lac
- PAD Nova Friburgo
- PAD Zone Plein Sud
- Projet Prodes-Guérîte
- Transport public urbain et projet mobilité pour Estavayer-le-Lac
- Zone Pré du Château à Estavayer-le-Lac
- Mise à l'enquête du PAL de Vuissens
- Révision du PAL d'Estavayer-le-Lac

La Commission travaille en étroite collaboration avec le Conseil Communal.

6.2.2 Commission du patrimoine (ex Vieille-Ville)

La Commission a siégé à quatre reprises. La Commission a principalement été consultée dans le cadre du projet d'art urbain ArtiChoke, concernant la validation d'emplacements pouvant accueillir une œuvre en Vieille-Ville et à quelles conditions.

Tout au long de l'année, un sous-groupe de la Commission du patrimoine a travaillé activement sur différents points du nouveau Règlement sur les prescriptions architecturales de la zone de la Vieille-Ville, actuellement en examen préalable auprès du Canton.

La Commission a également donné son avis sur :

- Le projet de réfection de la Rue des Granges à Estavayer-le-Lac

- Le Projet de réaménagement de la Rue de l'Hôtel de Ville et de la Grand-Rue à Estavayer-le-Lac
- Les choix définitifs du type de lanternes en Vieille-Ville

6.2.3 Plans d'affectation des zones

L'état de la révision des plans d'aménagements locaux au 31 décembre 2018 est le suivant :

Secteur Bussy

La DAEC a rendu sa décision le 18 juillet 2018 par laquelle elle approuve partiellement la révision du PAL. La Commune a déposé un recours en date du 14 septembre 2018 contre la décision prise par la DAEC, principalement concernant le refus de mise en zone à bâtir de deux secteurs déjà bâtis mais hors zone.

Secteur Estavayer-le-Lac

Le Service du territoire a travaillé tout au long de l'année avec l'urbaniste et la Commission d'aménagement à la préparation des dossiers en vue de mettre à l'enquête le plan d'aménagement au printemps 2019.

Secteur Font

La préparation du dossier d'approbation nous a permis de constater de grosses lacunes concernant la zone centre village et principalement le secteur protégé à l'inventaire fédéral. Il y a lieu de revoir l'ensemble du règlement et des plans concernant le centre village, ce qui ne nous a pas permis une mise à l'enquête en 2018.

Secteur Morens

Le PAL du 17 octobre 1989 avec modification partielle du PAZ et RCU du 11 janvier 2012 doit être revu, il était en attente en 2018, le travail sera repris en 2019.

Secteur Rueyres-les-Prés

Le 28 février 2017, le Service a réceptionné le préavis de synthèse suite à l'examen préalable. Une analyse sommaire du document a été entreprise par le Bureau d'urbanisme. Le Service n'a pas travaillé sur ce dossier en 2018.

Secteur Vernay

L'ancienne Commune de Vernay avait mis à l'enquête en novembre 2016 le dossier d'approbation de la révision de son Plan d'aménagement local. Le Service a repris le dossier et traité les 7 oppositions. Le dossier a été réceptionné au SECA pour approbation définitive le 6 juillet 2017. Nous sommes en attente de l'approbation finale.

Secteur Vuissens

Le PAL a été mis à l'enquête publique le 7 septembre 2018. Sept oppositions ont été déposées. Elles ont été traitées en séance de conciliation suite de quoi quatre oppositions ont été retirées et trois autres ont été levées par le Conseil communal. Le dossier a été déposé au Canton le 20 décembre 2018.

6.2.4 Plans d'aménagement de détail (PAD)

Secteur Estavayer-le-Lac, PAD Prillaz 2

Le PAD fixe les règles architecturales du secteur compris entre la Route de Grandcour et la Route de Tousvents.

Le PAD Prillaz 2 a été mis à l'enquête publique le lundi 24 avril 2017 durant un mois. Ce dossier a fait l'objet de deux oppositions qui ont été traitées par le Conseil communal. Nous sommes en attente de l'approbation par la DAEC qui a reçu le dossier le 31 octobre 2017.



Secteur Estavayer-le-Lac, PAD Gare-Casino

Le PAD de Gare-Casino fait suite aux mandats d'études parallèles qui ont été menés dans le secteur en 2014. Il porte sur le développement des parcelles propriétés de la Commune et des TFP, ainsi que d'une parcelle privée.

Le PAD a été mis à l'enquête publique le 26 mai 2017. Le dossier nous a été retourné avec préavis négatif le 20 décembre 2018. Nous avons immédiatement entrepris les modifications demandées afin de pouvoir mettre à l'enquête au tout début 2019.



Secteur Estavayer-le-Lac, PAD Port de la Sichel

Le PAD du Port de la Sichel a été élaboré par la Commune d'Estavayer-le-Lac. Ce dernier a été repris par la nouvelle Commune. Il vise les objectifs suivants :

- Permettre l'extension du port de petite batellerie de la Sichel et l'aménagement de 250 amarrages au maximum ainsi que de l'ensemble des équipements et services liés;
- Permettre l'activité professionnelle de la pêche ;
- Garantir l'accès public aux rives et la réalisation d'une promenade publique proche des rives ;
- Restructurer les accès et les espaces extérieurs du périmètre du PAD en vue de leur valorisation pour le public ;
- Améliorer la mixité publique - privée de la zone résidentielle touristique ;
- Contenir le stationnement des véhicules motorisés.



Le dossier a été envoyé au SECA pour examen préalable en juin 2017. Il nous est revenu le 16 mai 2018 avec un préavis défavorable. Le SECA nous demande des études complémentaires qui portent sur l'élaboration d'un dossier de construction du port à proprement parlé, une étude de faisabilité pour la restructuration de la Route de la Plage, la vérification des berges du grand large, une étude de faisabilité pour la remise à ciel ouvert du ruisseau de la Chapelle (secteur Sentier des Lézards – Lac). Ces études seront exécutées en 2019.

6.2.5 Place Nova Friburgo et Hôtel du Lac

La Commune d'Estavayer a résilié en été 2017 le contrat de droit de superficie qui la liait à la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA. Au niveau de la procédure, nous avons déposé une action judiciaire en demandant la radiation du droit de superficie, afin que le Tribunal se détermine sur la validité de la résiliation et sur le montant de reprise des infrastructures. Cette procédure est en cours.

Le Conseil communal a par contre trouvé un accord avec des porteurs de projet intéressés à construire un nouvel hôtel sur le site actuel de l'Hôtel du Lac. Ces porteurs de projet, composés des staviacois Daniel Grosso, du bureau d'architectes CCHE SA et Franco Rubin, du Groupe Dénériaz SA, ainsi que de la société Anura SA, représentée par Me Damien Piller, ont contacté le Conseil communal après avoir appris la décision de celui-ci de résilier le DDP actuel. Leur projet est composé d'un hôtel qui comprendra une cinquantaine de chambres ainsi que des apart-hôtels, de même qu'un restaurant au rez, de salles de séminaires, d'un étage consacré au bien-être et d'une terrasse avec piscine et bar en toiture. Toutes ces infrastructures seront ouvertes au public. Elles renforceront l'attractivité d'Estavayer-le-Lac qui souffre d'un manque d'hébergement, comme cela a été confirmé par l'Ecole hôtelière de Lausanne dans son étude sur l'hébergement à Estavayer. Le projet présenté a convaincu le Conseil communal car il est réaliste et crédible et mené par une équipe expérimentée. Il se situe dans les emprises de l'hôtel actuel, ce qui permet de conserver un large espace public sur la Place Nova Friburgo. Il est aussi cohérent avec les ateliers participatifs que la Commune a menés ces derniers temps pour l'aménagement de ses rives du lac.



6.2.6 Planification du déplacement de la gare marchandises d'Estavayer dans le cadre de Prodes

Le projet Prodes 2030 consiste en un programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire. Estavayer est directement concerné puisque les CFF prévoient la construction d'une grande gare marchandises avec un centre logistique aux portes de la ville. Le déplacement de la gare marchandises représente des enjeux importants non seulement pour la Commune mais également pour Landi Centre Broye (LCB).

La gare marchandises d'Estavayer-le-Lac doit être déplacée hors du centre-ville pour plusieurs raisons :

- Raisons fonctionnelles (circulation aux alentours de la gare sur la Route de Lully, fonctionnement de la gare passagers, etc.) ;
- Raisons de sécurité ;
- Diminution des nuisances acoustiques pour les riverains ;
- Valorisation du site pour un quartier mixte, urbain, correspondant à un centre de localité (selon conclusions du MEP Plateau de la Gare).

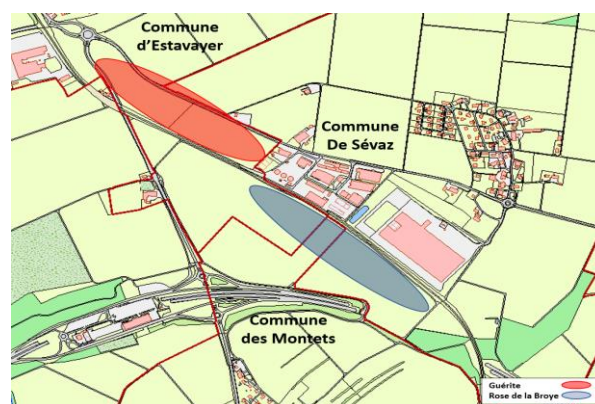
La relocalisation de la gare de marchandises s'accompagne d'une revue complète de l'infrastructure, de son dimensionnement (plus important) et de ses besoins. Ce projet de nouveau centre logistique ferroviaire est prévu dans le cadre de Prodes 2030.

Le projet initial prévoyait l'implantation de ce centre logistique à La Guérite avec comme désavantage une augmentation de la charge de trafic sur le giratoire de la Croix-de-Pierre, avec également une augmentation des nuisances sonores pour le quartier voisin. Celles-ci s'ajouteraient aux nuisances générées par le centre logistique. Les éléments de logistique (marchandises, betteraves, graviers, etc.) prévus sur le site auront certainement des incidences importantes sur le degré d'exposition au bruit du quartier Croix-de-Pierre, de nuit comme de jour.

C'est pourquoi le Conseil communal a encouragé à étudier une implantation plutôt dans le secteur Rose de la Broye, ce qui permettrait de :

- Améliorer les conditions d'accessibilité : ce nouvel accès permettrait un accès direct au trafic lié au feroutage, à l'autoroute sans passer par le contournement d'Estavayer-le-Lac ;
- Décharger le giratoire de la Croix-de-Pierre : la localisation sur le secteur Rose de la Broye offrirait en effet l'opportunité d'aménager un nouvel accès à l'autoroute pour la zone d'activités existante. Ainsi, le trafic actuel ne chargera plus le giratoire d'entrée de ville pour les mouvements en direction de l'autoroute améliorant ainsi la capacité et la sécurité des flux. De plus, il s'agirait de profiter de l'opportunité pour rabattre le trafic LIDL (700 déplacements/jour TJM 1) directement à l'autoroute sans que celui-ci n'emprunte le réseau cantonal ;
- Garantir la possibilité d'une extension du réseau ferroviaire : ELSA envisage un développement de ses activités. Or, la localisation de la gare au nord (secteur de La Guérite) limiterait cette extension du réseau ferroviaire tandis que ce développement serait sensiblement plus aisé (sans croisement des trains passagers) dans le secteur de la Rose de la Broye ;
- Permettre une configuration des voies de type « faisceaux » : la construction de voies suivant une configuration de type « faisceaux » (entrée et sortie) offre plus de souplesse d'exploitation (réception des trains, tri des wagons et manœuvres). Dans le secteur de La Guérite, seule une configuration de voies « en impasse » est possible du fait de la configuration du terrain. Le secteur Rose de la Broye présente donc un vrai avantage en termes de gestion ferroviaire.

La localisation de la gare de marchandises sur le secteur Rose de la Broye n'exclut pas la possibilité à LCB de s'implanter et d'aménager une voie ferrée réservée dans le secteur de La Guérite. C'est le Canton qui devra se déterminer en finalité sur cet emplacement.



Comme mentionné précédemment, le déplacement de la gare marchandises représente également des enjeux pour LCB. En effet, les équipements de la société sont dispersés dans la Broye et en fin de vie. Depuis 2014, le Conseil d'administration œuvre pour regrouper les activités sur un site unique,

pourvu d'installations modernes. Le nouveau projet comprend un centre collecteur de céréales et un bâtiment agricole pour le stockage de produits utiles à l'activité agricole de la région. Le site retenu par LCB est localisé à La Guérite. Le déplacement des infrastructures libèrera le Plateau de la Gare d'activités peu compatibles avec le développement de la nouvelle zone urbaine.

6.2.7 Plan directeur cantonal

Le peuple suisse et le peuple fribourgeois ont accepté la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en mars 2013. Ce dispositif, entré en vigueur le 1er mai 2014, a donné cinq ans aux Cantons pour adapter leur propre réglementation, notamment le Plan directeur cantonal actuel de Fribourg, qui date de 2002. Le plan directeur définit le développement spatial du Canton et coordonne toutes les activités qui lui sont liées, tout en les orientant durablement. Il est le support principal de l'aménagement du territoire et son outil de planification primordial. Son application s'étend sur une période d'environ 15 ans, mais il est conçu de manière à permettre des adaptations en tout temps. Il peut ainsi tenir compte très rapidement des éventuelles modifications des conditions-cadres.

Le Conseil d'Etat a mis en consultation son projet de Plan directeur cantonal en fin d'année 2017. Le Conseil communal a rendu sa prise de position le 23 février 2018. Il a analysé méticuleusement les 62 thèmes proposés par le Canton. Une vingtaine d'entre eux ont retenu son attention, pour lesquels il a formulé des remarques ou des demandes d'adaptation ou de modification. La carte de synthèse, qui permet de visualiser graphiquement les éléments structurels du plan directeur, a également été analysée. Sur cette dernière, le Conseil communal a émis 79 demandes de corrections.

Le nouveau Plan directeur cantonal contient des fiches de projet qui expliquent les grands projets cantonaux envisagés, ainsi que les projets prioritaires dans différents domaines d'activité. En plus des trois fiches qui touchent le territoire de la Commune, le Conseil communal a demandé d'inclure dans le Plan directeur cantonal sept nouvelles fiches, qui sont : « Valorisation du site d'hébergement de la Corbière » - « Parc des Rives » - « Centre sportif régional d'Estavayer » - « Golf de Vuissens » - « Aéroport 3 » - « Zone d'activités Plein Sud » - « Zone de loisirs ».

Le Conseil communal a constaté d'une manière générale que la notion d'intercantonalité pour l'enclave d'Estavayer n'apparaissait malheureusement pas dans le nouveau Plan directeur cantonal. Il souhaitait que le Canton revienne sur la notion de centre régional bipolaire pour la Broye, constitué par Estavayer et Payerne. De plus, il regrette que de nombreuses compétences soient retirées du niveau communal pour être attribuées à la région.

Suite à sa prise de position, le Conseil communal a pu être entendu par une délégation de la DAEC afin de défendre ses demandes. Après que toutes les Communes du Canton aient pu s'exprimer, le Conseil d'Etat a procédé à une consultation complémentaire en avril 2018. Concernant la Commune d'Estavayer, la demande de fiche de projet concernant la zone sportive a été introduite dans le plan directeur lors de la consultation complémentaire en mai 2018. Les autres demandes n'ont que peu été prises en compte. Le Plan directeur cantonal a été envoyé à Berne en septembre pour approbation, un retour est attendu en mai 2019.

6.3 Constructions

Dès le 31 mars 2018, tous les dossiers de demande de permis de construire ont été déposés de manière électronique via l'application FRIAC (**F**RI**o**ur**g** **A**utorisation de **C**onstruire).

Cette nouvelle application informatique permet la saisie, le suivi et la gestion électronique des demandes de permis de construire, selon la procédure ordinaire, simplifiée ainsi que les demandes préalables.

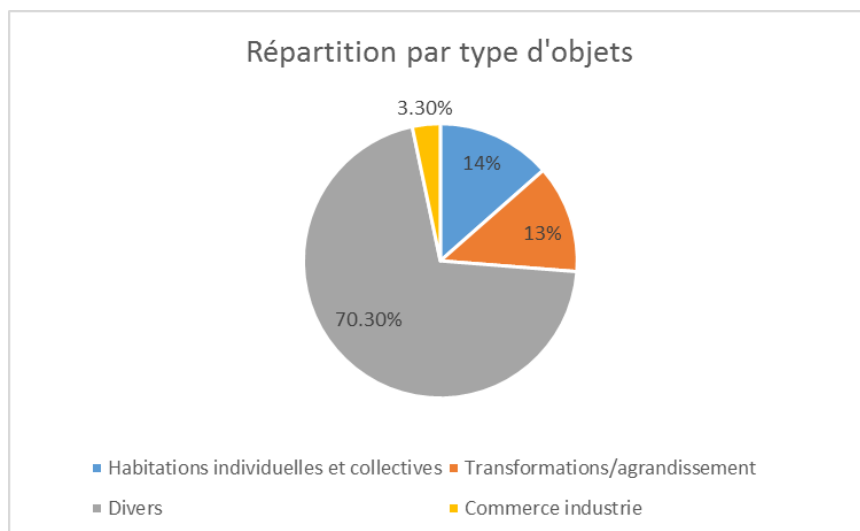
La Commune d'Estavayer fait partie des 9 Communes pilotes à utiliser FRIAC en attendant que l'utilisation ne soit rendue obligatoire pour toutes les Communes à partir de la fin 2019.

Le Service a traité 236 dossiers de constructions durant l'année 2018.

Parmi ces dossiers, on compte notamment :

- 122 demandes de permis de construire selon la procédure simplifiée (permis communaux) ;
- 94 demandes de permis de construire selon la procédure ordinaire (permis préfectoraux) ;
- 20 demandes préalables de permis de construire.

Les dossiers de demandes de permis de construire, toutes procédures confondues, se répartissent selon les types d'objets représentés sur le graphique ci-après.



6.4 Mobilité

Les études menées dans ce domaine ont surtout porté sur le transport public urbain que la Commune souhaite mettre en œuvre. Les objectifs de cette nouvelle offre de transport urbain sont de :

- Assurer réglementairement la desserte des nouveaux secteurs de la Prillaz ;
- Desservir les zones denses du quartier des Esserpis ;
- Améliorer les connexions avec la Gare ;
- Desservir la Vieille-Ville dans une optique de limitation du trafic automobile.

Plusieurs études et simulations ont été effectuées en 2018 concernant la mise en place de ce transport, que ce soit au niveau de la fréquence, du temps de parcours, du type de matériel roulant possible, du nombre d'arrêt, du tracé, etc.

La volonté du Conseil communal est de chiffrer les coûts de la ligne, puis présenter l'avant-projet au Conseil général courant 2019.

7. Domaine public

7.1 Introduction du Conseiller communal

Le Dicastère du Domaine public a comme mission une Commune propre et bien entretenue tant au niveau routier que des espaces verts. 18 collaborateurs, aidés de 4 employés engagés en CDD en saison estivale, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour que chaque citoyen soit fier de sa Commune. Ils sont répartis en deux services : le Service de voirie et le Service des espaces verts.

Au niveau des villages, nous sommes très contents avec le travail de nos prestataires tant au niveau de l'entretien courant (cimetières, fontaines, etc.) que des déchetteries ou du service hivernal.

Le nouveau concept de gestion des déchets a été mis en place au début de l'année. Après un an d'expérience, nous sommes très satisfaits du résultat. Le système, pour les ordures ménagères, au poids ou à l'ouverture, a eu pour effet une diminution du tonnage total de la Commune. Les citoyens ont donc plus trié. En ce qui concerne la déchetterie interrégionale, le premier bilan annuel est très réjouissant.

Dominique Aebischer, Conseiller communal

7.2 Entretien du domaine public et service hivernal

L'entretien courant du domaine public inclut les activités suivantes :

- Le balayage des routes et des trottoirs de la Commune mobilise 2 machines et plusieurs personnes pour le balayage manuel. Les passages de machines se font régulièrement sur Estavayer-le-Lac et deux passages dans les villages fusionnés, 1 fois au printemps et 1 fois en automne.
- Des travaux de réparations sur les routes, traitements de fissures et nids-de-poule sont donnés aux entreprises de la place ;
- L'entretien des chemins pédestres a été confié à divers endroits à la Protection civile et à la Corporation forestière en collaboration avec le Service de l'édilité ;
- La mise en place de signalisation et de matériel lors d'environ 40 manifestations ;
- La pose de plusieurs poubelles et Robidogs dans les villages complètent les équipements pour la récolte des déchets sur les chemins et parcours de balades ;
- Le nettoyage des WC publics, ainsi que la vidange des poubelles et Robidogs urbains, chaque jour.

Au niveau du service hivernal, l'hiver 2017 – 2018 a été marqué par des périodes de gel. Le déneigement a été assuré par le personnel de la Commune d'Estavayer et les mandataires des villages, qui ont continué d'intervenir selon les plans prévus avec les anciennes autorités. La consommation de sel pour déneigement représente une quantité de 80 tonnes pour l'ensemble de la Commune. Le service hivernal est assuré avec divers véhicules communaux et les mandataires fonctionnent avec des véhicules agricoles privés. L'installation de deux silos à sel, un sur Rueyres et un à Murist, ont facilité le travail des mandataires sur ces deux zones de déneigement.

7.3 Espaces verts

Outre l'entretien annuel des divers espaces verts de la Commune, le secteur des Espaces verts a mis en évidence les travaux agricoles en aménageant le rond-point de la Croix-de-Pierre avec un tracteur fait de paille et décoré les massifs adjacents avec des éléments liés aux activités de la ferme. Diverses réalisations telles que les jardins urbains à la Place du Midi ont également embelli la ville.



7.4 Gestion des déchets

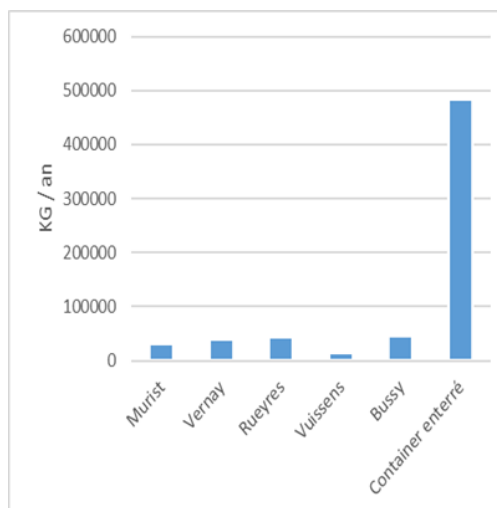
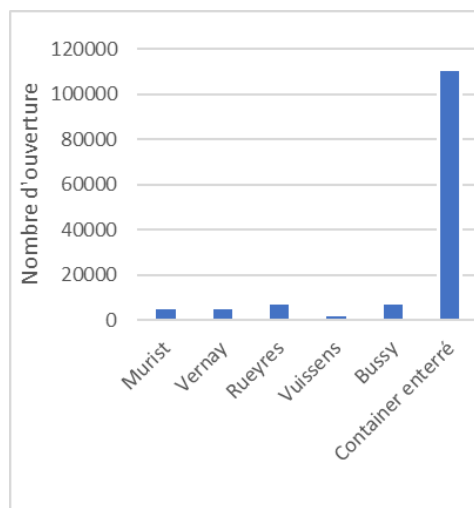
Au niveau de la gestion des déchets, l'année 2018 a été marquée par l'ouverture de la déchetterie régionale à Sévaz. L'installation des containers enterrés dans les localités d'Estavayer-le-Lac et de Font s'est poursuivie, ainsi que l'installation de compacteurs, afin de compléter l'offre sur l'ensemble de la localité. Une deuxième phase d'installation a été mise à l'enquête pour les villages fusionnés afin de faciliter l'évacuation des ordures ménagères.

Le nombre de dépôts dans nos containers enterrés représentent plus 111'000 mouvements. Pour les villages qui utilisent un compacteur, ceci représente environ 25'000 mouvements.

Ce qui donne une moyenne de 5.7 kg par mouvement et par personne sur un an.

Nombre d'ouvertures pour 2018 par localité

Nombre de kilos pour 2018 par localité



8. Bâtiments et Infrastructures

8.1 Introduction du Conseiller communal

Le dicastère des Bâtiments et Infrastructures communales réunit l'ensemble des biens immobiliers de la Commune d'Estavayer.

L'entretien et le suivi de la gestion des bâtiments sont effectués par le secteur des immeubles PA (Patrimoine Administratif). Tout l'entretien, les réparations, les petites transformations, la gestion des citernes, etc. passent par ce secteur. Nous avons du personnel qui peut s'occuper des réparations courantes alors que les plus importantes sont sous-traitées par une entreprise.

Les projets bâtiments font aussi partie de ce dicastère. Cela concerne toutes les constructions, les grosses transformations et les modifications de bâtiments ou infrastructures nécessitant une mise à l'enquête ou étant d'importances notables.

Jean-Claude Votta, Conseiller communal

8.2 Entretien

Le parc immobilier de la Commune comporte plus de 70 bâtiments allant du petit édicule comme de simples blocs sanitaires aux grands bâtiments historiques tels que le Sacré-Cœur.

Le Service de l'Édilité, secteur Immeubles PA, intervient pour les petites réparations et maintenances courantes, déménagements de mobiliers et archives ainsi que le suivi des travaux mandatés auprès des diverses entreprises de la région.

Résumé des interventions par localité :

Estavayer-le-Lac

- Local du feu
 - Remplacement des portes sectionnelles du garage véhicules
 - Peinture de divers locaux
- Abris PC Marais
 - Réfection totale de la peinture des locaux
- Locaux de la Jeunesse sous le CO
 - Peinture de la cage d'escalier
 - Remplacement du moteur de ventilation
- Motte-Châtel 13
 - Réfection du sol de la salle de rythmique
 - Réparation des marches de l'escalier extérieur
- Maison Grisot
 - Remplacement de la barrière de la cour d'école
- École de la Route d'Yverdon
 - Installation d'un éclairage de sécurité et de signalisation des voies d'évacuation
- Sacré-Cœur
 - Remplacement d'une centrale d'exutoire de fumées
 - Installation d'une fontaine à eau
- Stavia sport
 - Renouvellement du charbon actif de la filtration d'eau de piscine
 - Remplacement de 2 pompes de relevage des eaux usées
- Salle Amarante

- Remplacement des luminaires des façades est et ouest par un éclairage LED
- Aménagement d'un Dojo dans la salle de presse
- Installation d'une ligne de vie en toiture
- Remplacement de plusieurs vitrages cassés
- Salle de La Prillaz
 - Peinture de la cage d'escaliers de la cuisine
 - Traitement du sol en granit
 - Pose de mains courantes aux escaliers de la grande salle
 - Réparation du lave-vaisselle de la cuisine
- Restaurant de la Nouvelle Plage
 - Remplacement du vitro Céram et de la plancha à la cuisine
- Musée des Grenouilles
 - Installation d'un éclairage de sécurité et de signalisation des voies d'évacuation
 - Réfection de la peinture et de l'éclairage de la salle 2
- Maison des Régents
 - Réfection des peinture et vitrification du sol d'une salle au 1^{er} étage
 - Introduction du gaz naturel en vue du remplacement de la chaudière
- Locaux de la voirie
 - Remplacement de la pompe à eau pour le lavage des véhicules
- Bastians 3
 - Remplacement de la cuisine d'un appartement
 - Remplacement d'un circulateur et d'une vanne de régulation du chauffage
 - Remplacement de l'écran de commande de la régulation du chauffage
- Stavia Parc
 - Remplacement de l'onduleur des exutoires de fumées de la salle de spectacle Azimut
 - Création de locaux de rangements extérieurs pour la salle Azimut
- Ferme Lully
 - Installation d'un cabanon de jardin pour les locataires
- Buvette du tennis
 - Remplacement de la porte de la cuisine suite aux effractions

Bussy

- Auberge communale
 - Réparations des plaques à induction de la cuisinière
 - Réparations du chauffage
- Ancienne école
 - Remplacement d'un chauffe-eau
- Four communal
 - Réfection du sol

Autavaux

- Ancienne école
 - Remplacement des fenêtres
 - Remplacement du lave-linge de l'appartement

Font

- Ancienne école
 - Installation d'un éclairage de sécurité et de signalisation des voies d'évacuation

Forel

- Ancienne école
 - Aménagement d'un accueil de la petite enfance

Morens

- Ancienne laiterie : réfection de la peinture des façades

Montbrelloz

- Ecole : réparation pompe à chaleur

Rueyres-les-Prés

- École des 4 vents
 - Réparations et modification de la gestion automatisée des stores
- Grande salle
 - Peinture et inauguration de la fresque à « Gobio » sur le thème des fables de La Fontaine
 - Remplacement de la cuisinière et du lave-vaisselle

Vuissens

- Ancienne Poste : remplacement de la porte sectionnelle du garage du feu

8.3 Projets en cours (descriptif et état de situation)

8.3.1 Voirie - Rte de Lully 64a, Commune de Lully

La construction des nouveaux locaux pour le secteur de l'édilité est terminée, l'inauguration a eu lieu le samedi 29 septembre 2018 et les collaborateurs de ce service ont pris possession des lieux à leur grande satisfaction. Le bâtiment correspond pleinement aux exigences et aux normes en vigueur actuellement.



8.3.2 Halles industrielles « Les Marais »

La démolition totale de tous les bâtiments est terminée. La zone est maintenant prête à accueillir de nouvelles entreprises.

8.3.3 Sacré-Coeur - nouvelle école

Le permis de démolir pour les bâtiments anciens a été obtenu et les travaux débuteront en février 2019. L'enquête pour la nouvelle école est en cours.

8.3.4 Ecole de Murist - Halle de sport, AES, extension de l'école

La création d'une halle de sport est la dernière étape du centre scolaire de Murist. Le programme consiste à la création d'une nouvelle salle de classe, d'une structure accueil extra-scolaire, d'une salle de sport. Le crédit a été voté par le Conseil général le 26 février 2018. Les travaux commenceront à Pâques 2019 et se termineront en été 2020.

8.3.5 Plage communale - Remplacement des sanitaires

Les sanitaires de la Plage communale datent de l'Expo 2001. Un crédit a été voté par le Conseil général le 26 février 2018. Le nouveau bâtiment, composé de 2 modules indépendants, regroupe tous les services nécessaires aux campeurs. Les travaux ont commencé à la fermeture du camping et devraient être terminés pour Pâques 2019.

8.3.6 Plage communale - Rénovation du filtre

Le filtre qui est l'entrée de la plage communale sera aussi modernisé. Il était important, pour le Conseil communal et pour la Commission qui s'est penchée sur le dossier, de garder l'esprit de celui-ci qui avait été fait lors de sa construction. Une validation par le Conseil général avec l'octroi d'un crédit d'investissement a été faite dans sa séance du 29 mars 2018.

De nouveaux dortoirs, plus fonctionnels et une cuisine moderne ont été prévus pour les utilisateurs, les WC et les douches sont refaits, le toit est équipé de panneaux solaires. Les travaux ont commencé à l'automne 2018 pour finir en mai 2019.

8.3.7 Grenette - Administration communale: transformation et agrandissement

Le Conseil communal et la Commission ont fait le choix de rester en Vieille-Ville et d'étudier une extension de l'Administration communale vers le bâtiment locatif de la Place des Bastians 1 dont la Commune est propriétaire. Le projet n'a pas convaincu tout le monde et une analyse a été demandée fin 2018 pour vérifier si des améliorations pouvaient être faites surtout au niveau de la circulation qui reste très compliquée du fait des différences de niveau des trois bâtiments. Ces analyses devraient être réévaluées par la Commission début 2019 et un message devrait être présenté au Conseil général durant l'année 2019.

8.3.8 Ancienne école de Montbrelloz

Au vu des importants travaux à faire dans ce bâtiment au niveau du chauffage, la Commune a décidé de faire évaluer ce bâtiment et de le mettre en vente, ce qui a été fait en fin d'année 2018.

9. Environnement et Energie

9.1 Introduction du Conseiller communal

Le dicastère de l'Environnement et de l'Energie comprend les secteurs de l'eau potable et de l'épuration des eaux. Il assume la gestion des projets routiers et des problématiques en relation avec la protection de la nature, à l'image de l'assainissement des stands de tirs et de la revitalisation des cours d'eau. Il veille à promouvoir une politique énergétique compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire et travaille dans ce sens en collaboration avec la Commission communale de l'énergie. L'administration et l'aspect technique du dicastère sont assurés par le Service de l'Environnement et de l'Energie, lequel occupe aujourd'hui cinq personnes (4 EPT). Les deux secteurs qui y sont rattachés, celui de l'eau potable en comprend quatre (4 EPT) et celui de l'épuration des eaux cinq (4.6 EPT).

En 2018, le dicastère de l'Environnement et de l'énergie a non seulement poursuivi la gestion des nombreux dossiers ouverts par les anciennes Communes et depuis le début de la présente législature, mais il a aussi présenté de nombreux messages (dix) au Conseil général. Il s'agit principalement de demandes de crédits d'étude (agrandissement de la STEP de l'ERES, nouvelle station de pompage et de traitement de l'eau du lac, réaménagements routiers dans le village d'Autavaux) et de crédits d'investissement pour la réalisation de projets routiers et de l'assainissement de l'éclairage public dans le secteur de la Vielle-Ville d'Estavayer-le-Lac.

Le Conseiller communal responsable du dicastère a encore participé aux séances de comité des cinq associations de Communes dont les objets relèvent de l'eau potable et de l'épuration des eaux et présidé la Commission chargée de la révision du règlement sur la distribution de l'eau potable et de celui relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

En conclusion, il peut être mis en évidence le fait que le dicastère de l'Environnement et de l'Energie s'est appliqué à répondre quotidiennement aux attentes de la population et à œuvrer pour le développement de la Commune, en ne perdant pas de vue les objectifs que s'est fixé le Conseil communal dans le plan de législature. Les enjeux stratégiques auxquels le dicastère doit faire face, ajoutés à ceux résultant de la fusion, ne peuvent que nous motiver à nous engager encore davantage dans un domaine aussi majeur que celui de la protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Joseph Borcard, Conseiller communal

9.2 Eau potable

9.2.1 Station de pompage et de filtration



La source principale d'approvisionnement en eau potable de la Commune est la station de pompage et de traitement d'Estavayer-le-Lac qui alimente la plus grande partie de la Ville d'Estavayer-le-Lac et le GRAC. Ce dernier alimente à son tour les villages de Forel, Autavaux, Les Planches, Montbrelloz, Rueyres-les-Prés, Morens et Bussy.

S'agissant de la station de pompage et de filtration de l'eau du lac, il est relevé les faits suivants :

- Les 3 réservoirs de la station de filtration ont été vidangés, nettoyés et désinfectés ;
- La peinture dans la halle des filtres a été rafraîchie ;

- Les modifications liées au rapport Greenwatt sur l'audit énergétique ont été poursuivies (installation tube LED, sondes sur sècheur d'air) ;
- Les deux crépines des prises d'eau au lac ont été nettoyées par des plongeurs ;
- Les façades en verre ont été nettoyées ;
- Le chauffe-eau pour la production d'eau chaude sanitaire a été changé.

La prise d'eau au lac de 400 mm qui n'est plus utilisée depuis 2002, a fait l'objet d'un contrôle. Il s'est avéré qu'elle est en bon état et peut être réutilisée comme eau de secours pour la station de pompage et pour l'alimentation de l'installation de chauffage du HIB et du Home des Mouettes.

Une étude tendant à construire une nouvelle station de pompage et de filtration dans la région de Font a été lancée, après qu'un crédit d'investissement ait été voté par le Conseil général en mars 2018. Des synergies sont actuellement à l'examen avec d'autres entités potentielles.

9.2.2 Ouvrages communaux sur le réseau de Murist, Franex, La Vounaise et Montborget

Les travaux suivants ont été réalisés sur les installations techniques de Franex et Murist

- Les deux cuves du réservoir des Roches ont été vidangées, nettoyées et désinfectées ;
- Le réservoir tampon de la station de pompage des sources de Franex a été vidangé, nettoyé et désinfecté ;
- Un nouveau compteur a été posé sur le départ du réseau de l'ARRIBRU alimentant le village de Murist.

9.2.3 Associations intercommunales (GRAC, ARIBRU et Menthue)

La Commune est membre de trois associations intercommunales de fourniture d'eau potable :

- Le **GRAC** (Groupement régional pour l'adduction d'eau de la Crête de Châtillon) pour la partie haute d'Estavayer-le-Lac et les villages de l'ancienne Commune de Vernay, de Font, de Morens, de Rueyres-les-Prés et de Bussy ;
- L'**ARRIBRU** (Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des Communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels d'Arrissoules et des Bruyères) pour les villages de l'ancienne Commune de Murist ;
- La **Menthue** (Association intercommunale d'amenée d'eau) pour le village de Vuissens.

9.2.4 Réseau

Le remplacement des compteurs d'eau relevables à distance dans les villages s'est poursuivi en 2018, notamment à Font, Morens et Montborget.

Toutes les bornes hydrantes (382) de la Commune ont été contrôlées, ainsi qu'un tiers des vannes de secteurs.

Le réseau d'eau potable de la Commune d'Estavayer compte environ 85 km de conduites d'eau, 382 bornes hydrantes et 2'607 compteurs d'eau.

Les 125 analyses réalisées sur l'ensemble du réseau ont attesté que la qualité de l'eau répondait à chaque fois aux normes légales.

Le réseau a connu en 2018 les principales réalisations suivantes :

- Les travaux d'équipement du quartier de la Prillaz à Estavayer-le-Lac se sont poursuivis ;

- Les travaux d'assainissement du réseau d'eau potable du quartier des Pertsets à Estavayer-le-Lac se sont achevés ;
- Une conduite a été prolongée au chemin des Marais à Estavayer-le-Lac ;
- Une conduite et une borne hydrante ont été déplacées à la Route des Marechets à Bussy ;
- Une conduite a été déplacée au lieu-dit « Sous la Ville » à Font ;
- Une conduite a été déplacée à La Vounaise.

Un crédit cadre pour financer les déplacements de conduites et les petites extensions de réseau consécutifs à la construction de nouveaux bâtiments a été voté par le Conseil général en novembre 2018.

La source alimentant la fontaine de l'église à Murist a été interrompue par des travaux de construction sur une parcelle privée. Des démarches sont actuellement en cours afin de la remettre en service.

9.2.5 Statistiques de consommation

Les données statistiques de consommation par village sont encore en cours de consolidation à la suite de la fusion. Les périodes de relevés des consommations et de fourniture d'eau n'étant pas les mêmes, des statistiques fiables sont difficiles à établir. De plus, certaines fuites ont été réparées durant l'année 2018, ce qui fausse également les données statistiques. Les interconnexions existantes entre certains villages font qu'il n'est pas possible de connaître leurs consommations propres.

En raison de ce qui précède, il n'est pas possible d'obtenir des chiffres statistiques précis par village. Le secteur de l'eau potable y travaille afin que la situation s'améliore à l'avenir (réparation de fuites, pose de nouveaux compteurs, etc.). Nous pouvons toutefois relever qu'en 2018, la consommation des ménages et de l'industrie s'est élevée à 2'011'092 m³ sur l'ensemble du territoire communal.

9.2.6 Nouveau règlement sur la distribution d'eau potable

La Commission, composée d'un représentant par groupe ou parti du Conseil général et présidée par le Conseiller communal responsable du dicastère de l'Environnement et de l'Energie, chargée d'élaborer un nouveau règlement sur la distribution de l'eau potable, s'est réunie à sept reprises en 2018. Le nouveau règlement devrait être soumis à l'adoption du Conseil général en 2019, avant d'être approuvé par les Services de l'Etat.

9.3 Evacuation et épuration des eaux

9.3.1 Evacuation des eaux

Le réseau de canalisations des eaux claires et usées mesure 156 km. Chaque année, il est prévu d'en curer un cinquième et d'en inspecter un dixième au moyen de caméras. Ceci s'est traduit durant l'année 2018 par le curage de 25.6 km et l'inspection par caméra vidéo de 7.8 km, principalement sur le territoire de l'ancienne Commune de Vernay.

Les grilles de routes doivent être régulièrement vidangées. En 2018, 1241 pièces l'ont été sur un total de 3200 unités. Pour les années à venir, la totalité sera vidangée chaque année, comme le prévoient les normes techniques en la matière. Le budget a été augmenté dans ce but pour l'année 2019.

A la suite d'un crédit d'investissement octroyé par le Conseil général en février 2018, un collecteur a été remplacé dans la Rue de la Rochette et au début du Sentier des Lézards à Estavayer-le-Lac. Celui-ci était sous-dimensionné, ce qui a provoqué plusieurs inondations dans le secteur.

Un collecteur d'eaux claires et un collecteur d'eaux usées ont été remplacés par des tuyaux de diamètre plus important dans le Chemin Pré aux Fleurs à Estavayer-le-Lac, afin de répondre à l'augmentation de débit induit par de nouvelles constructions. Ces travaux avaient fait l'objet d'un crédit octroyé par le Conseil général en juillet 2017.

La construction d'un collecteur d'eaux claires (collecteur des Mélèzes) a débuté à Montbrelloz, les travaux vont s'étendre jusqu'à l'été 2019. Il sera à même d'éviter que les sous-sols de certains immeubles de ce secteur territorial soient inondés comme cela a été le cas par le passé. Le financement de ces travaux est assuré par des crédits votés par l'ancienne Commune de Vernay.

Pour les mêmes raisons que pour les conduites d'eau potable (voir chap. 9.2.4), un crédit cadre a été voté par le Conseil général en novembre 2018 pour le déplacement de canalisations d'eaux usées et d'eaux claires en lien avec de nouvelles constructions.

9.3.2 Epuration des eaux

9.3.2.1 ERES



La station d'épuration des eaux de la région d'Estavayer-le-Lac traite les eaux usées de plusieurs communes regroupées au sein d'une Association intercommunale appelée « ERES » qui comprend les Communes d'Estavayer (pour une part de son territoire), de Cheyres-Châbles, de Châtillon et de Lully. Pour la Commune d'Estavayer, elle reçoit les eaux usées d'Estavayer-le-Lac, de Font, des villages de l'ancienne Commune de Vernay, de Murist, de

La Vounaise et de Montborget. La Commune d'Estavayer est en charge de sa gestion technique et administrative.

Durant l'année 2018, l'ERES a, outre ses tâches d'exploitation habituelles, procédé à divers investissements. Elle a notamment remplacé une de ses tables d'égouttage des boues (crédit d'investissement voté par le Conseil général pour la part d'Estavayer en mai 2017). Elle a également procédé au remplacement des soufflantes d'air des dessableurs par de nouvelles machines nettement moins consommatrices d'énergie (crédit d'investissement voté par le Conseil général pour la part d'Estavayer en février 2018).

Le système de prétraitement appartenant à ELSA, situé sur le site de la STEP, a obtenu un permis de construire visant à construire une installation de flottation (séparation des graisses) qui devrait sensiblement améliorer le rendement de la STEP.

L'ERES a initié une étude en vue de son agrandissement et sa modernisation, dont la part de financement par Estavayer a été votée par le Conseil général en mai 2018. Les premiers résultats sont prometteurs et démontrent que la STEP peut s'adapter à l'augmentation de la population et accueillir de nouvelles entreprises sur le terrain qu'elle occupe actuellement.

Pour l'année 2018, la participation financière de la Commune d'Estavayer aux frais d'exploitation de la station s'est élevée à CHF 1'444'470.60 et aux frais d'investissements à CHF 376'747.55. Il faut encore tenir compte de la taxe fédérale sur les micropolluants pour un montant de CHF 70'920.00.

9.3.2.2 AIPG

La Commune d'Estavayer est également membre de l'« AIPG » (Association intercommunale de la Petite Glâne), dont la station d'épuration située à Bussy reçoit, pour la Commune d'Estavayer, les eaux usées des villages de Vuissens, Franex, Bussy, Morens et Rueyres-les-Prés. La participation financière de la Commune d'Estavayer pour l'année 2018 se monte à CHF 140'877.20. En 2018, les législatifs de la grande majorité des communes membres de l'AIPG ont approuvé les statuts de l'EPARSE (pour Estavayer lors de la séance du Conseil général de décembre 2018), nouvelle association suprarégionale qui est appelée à remplacer l'AIPG. Seules trois communes fribourgeoises initialement pressenties pour rejoindre cette association ne le feront pas, du moins dans un premier temps.

9.4 Projets routiers

Les travaux suivants ont été réalisés durant l'année 2018 :

Estavayer-le-Lac :

- La réfection des rues des Pertsets, des Bovairons, des Fauvettes et du Crittet qui a débuté au mois d'août 2017 s'est poursuivie et est quasiment terminée. Il reste la dernière couche de bitume à poser. Elle le sera avant l'été 2019 ;
- Le projet de réaménagement de la Route de Grandcour a été mis à l'enquête durant le mois de novembre 2018 ;
- Les études relatives au projet de réaménagement de la Grand Rue et de la rue de l'Hôtel de Ville se sont poursuivies. La mise à l'enquête devrait avoir lieu avant l'été 2019.
- Les études relatives à la création d'un cheminement piétonnier dans la Grande Cariçaie entre Estavayer-le-Lac et Font se sont poursuivies.

Bussy :

- Une couche de bitume sur les routes des Marechets, de la Pernalla et des Baudèzes a été posée. Un crédit avait alloué par le Conseil général dans ce but en septembre 2017.

Rueyres-les-Prés :

- La sécurisation d'un cheminement piétonnier et la création d'un arrêt de bus ont été mis à l'enquête. Les travaux devraient débuter avant l'été 2019. Un crédit avait été accordé pour ces travaux par le Conseil général en novembre 2017.

Murist :

- Le projet concernant des mesures de sécurité à mettre en œuvre sur les routes communales de l'ancienne Commune de Murist a été mis à l'enquête. Les travaux devraient débuter avant l'été 2019. Ce dossier a fait l'objet d'une demande de crédit d'investissement auprès du Conseil général en mars 2018.

Font :

- Le dossier de la traversée de Font (VALTRALOC) a été travaillé par l'ingénieur du projet et adressé au Service des ponts et chaussées (SPC) pour examen préalable. Il est encore à l'étude auprès du SPC.

En outre, les messages suivants ont été votés par le Conseil général :

- Autavaux : une demande de crédit d'étude de CHF 120'000.00 TTC a été présentée en septembre 2018 pour l'établissement du projet relatif au concept de mobilité du village. Cette étude débouchera sur une demande de crédit d'investissement qui devrait être présentée au Conseil général en 2019 ;

- Estavayer-le-Lac : la reprise au domaine public communal du Chemin Pré aux Fleurs a été acceptée en septembre 2018.

9.5 Développement durable et protection de l'environnement

9.5.1 Commission de l'énergie

La Commission de l'énergie est composée de dix membres et est présidée par le Conseiller communal en charge du dicastère de l'Environnement et de l'Energie. Elle a siégé à sept reprises durant l'année 2018 et a discuté, notamment, des dossiers de l'assainissement de l'éclairage public au sein de la Vieille-Ville d'Estavayer-le-Lac et du reste de la Commune, de la mise en valeur de certains bâtiments par la lumière, ainsi que d'un projet de cahier des charges énergétique pour les projets de bâtiment communaux. Elle a aussi suivi l'évolution d'un projet de chauffage à distance qui sera alimenté avec l'eau du lac.

Ses compétences principales sont les suivantes :

- Elle prend position sur les dossiers relatifs à l'énergie et émet des préavis à l'intention du Conseil communal ;
- Elle formule des propositions et recommandations sur des thèmes ou objets liés à l'énergie à l'intention du Conseil communal ;
- Elle est consultée lors de l'élaboration des projets de rénovations ou de constructions des bâtiments et infrastructures communaux lorsque les domaines liés à l'énergie sont concernés.

9.5.2 Eclairage public

La Commune d'Estavayer compte 1'815 points lumineux. Une demande de crédit d'investissement de CHF 302'000.00 TTC pour le remplacement des luminaires de la Vieille-Ville d'Estavayer-le-Lac a été présentée au Conseil général au mois de décembre 2018. A Forel, la pose de nouveaux mâts pour supporter les luminaires a débuté. Ces travaux ont été rendus nécessaires par la mise en souterrain de la ligne aérienne basse tension par le Groupe E qui supportait les luminaires.

L'assainissement des installations de toute la Commune devrait être terminé d'ici à la fin de la législature.

9.5.3 Chauffage à distance

Une centrale de chauffage à distance située dans la salle de sport L'Amarante à Estavayer-le-Lac dessert la partie de la ville située dans ses alentours. La réflexion s'est poursuivie en collaboration avec des partenaires potentiels pour la création d'un nouveau CAD dans les quartiers ouest de la ville d'Estavayer-le-Lac qui utiliserait l'eau du lac comme source d'énergie. Le chauffage du HIB, ainsi que du Home des Mouettes a également fait l'objet de réflexions et qui a abouti à la signature d'une convention avec le Groupe E Celsius pour la mise à disposition d'une conduite de pompage d'eau du lac d'un diamètre de 400 mm. L'installation devrait être mise en service en 2020.

9.5.4 Fibre optique

Deux nouveaux tronçons de fibre optique communale ont été réalisés, sur les tracés suivants :

- Motte-Châtel -> Bassin d'eaux pluviales de l'Hôpital ;
- Local du feu -> Nouveau bâtiment de la voirie

La fibre optique a été installée dans le village du Vuissens par FTTH FR en collaboration avec la société Romande Energie.

9.5.5 Stands de tirs

Des offres ont été sollicitées pour compléter les investigations sur les stands de tirs de Font et d'Estavayer-le-Lac, ainsi que pour les autres stands de la Commune. L'assainissement de la butte de tir de Vuissens est prévu en 2019.

9.5.6 Revitalisation de cours d'eau

A Rueyres-les-Prés, l'étude de la mise à ciel ouvert du ruisseau du Valleton est toujours en cours. Des discussions ont lieu avec le Service cantonal de l'environnement et Armasuisse concernant le subventionnement de ces travaux. L'année 2018 a également vu la fin des travaux et l'inauguration de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Bainoz à Murist.

9.5.7 Cité de l'énergie

La Commune est membre de l'Association « Cité de l'énergie ». Elle est actuellement « partenaire en processus », ce qui signifie qu'elle met en œuvre une série de mesures tendant à l'obtention de la certification. Elle poursuit ainsi le travail débuté il y a quelques années et doit inclure dans sa réflexion l'ensemble des entités composant aujourd'hui la nouvelle Commune.

10. Finances

10.1 Introduction du Conseiller communal

Cette deuxième année après la fusion s'est bien déroulée, le Service des finances ayant bien intégré les nouvelles collaboratrices, et après un exercice 2017 difficile, afin de maîtriser les contraintes du nouveau logiciel comptable.

La priorité du Service des finances est d'assurer les grandes échéances annuelles, soit le budget et les comptes, tant pour le fonctionnement que pour les investissements. Depuis 2018, un « nouvel » instrument de gestion est venu se greffer au budget, soit le plan financier quinquennal. Ces étapes demandent une préparation minutieuse car elles doivent permettre in fine au Conseil général de les examiner et de les voter à des périodes de l'année bien précises. C'est donc une grande responsabilité « politique » qui repose sur le Service.

Tout au long de l'année, le Service procède aux diverses taxations, selon un planning, les plus importantes étant les impôts communaux et la contribution immobilière, puis des taxes ou impôts plus spécifiques, eau, épuration, déchetterie, chiens, pompiers, etc. C'est donc de nombreuses facturations qui partent chaque mois et dont il faut, après coup, en assurer le contentieux. Il en va de même pour la gestion financière du patrimoine financier (locations). Le paiement des factures créanciers, à leur échéance, fait partie des tâches quotidiennes. Ces flux d'entrées et de sorties de fonds doivent être bien planifiés et permettent ainsi la bonne gestion de la trésorerie, tâche très importante du Service.

Plus ponctuellement, le Service des finances a préparé en 2018 deux messages à l'intention du Conseil général :

- Le crédit pour le renouvellement des serveurs informatiques et de téléphonie et de leurs périphériques pour CHF 607'300.00 ;
- La vente de l'ancienne école de Montbrelloz pour CHF 625'000.00.

En cours d'année, le Service assume la partie « Finances » de tous les messages déposés. En outre, le responsable du dicastère vient régulièrement en soutien auprès de ses collègues en relation avec les sociétés locales subventionnées, pour l'examen des comptes ou des budgets soumis à l'appui des demandes. Il officie parfois comme réviseur, l'Office du tourisme par exemple.

Le Conseiller communal en charge de ce dicastère est pleinement satisfait du travail et des prestations du Service des finances, de sa bonne organisation et tient à souligner l'ambiance harmonieuse qui règne dans ce Service.

Philippe Aegerter, Conseiller communal

10.2 Comptes

Les résultats et chiffres exprimés dans cette partie du rapport restent volontairement généraux car le document des comptes 2018 offre déjà de nombreux détails et commentaires.

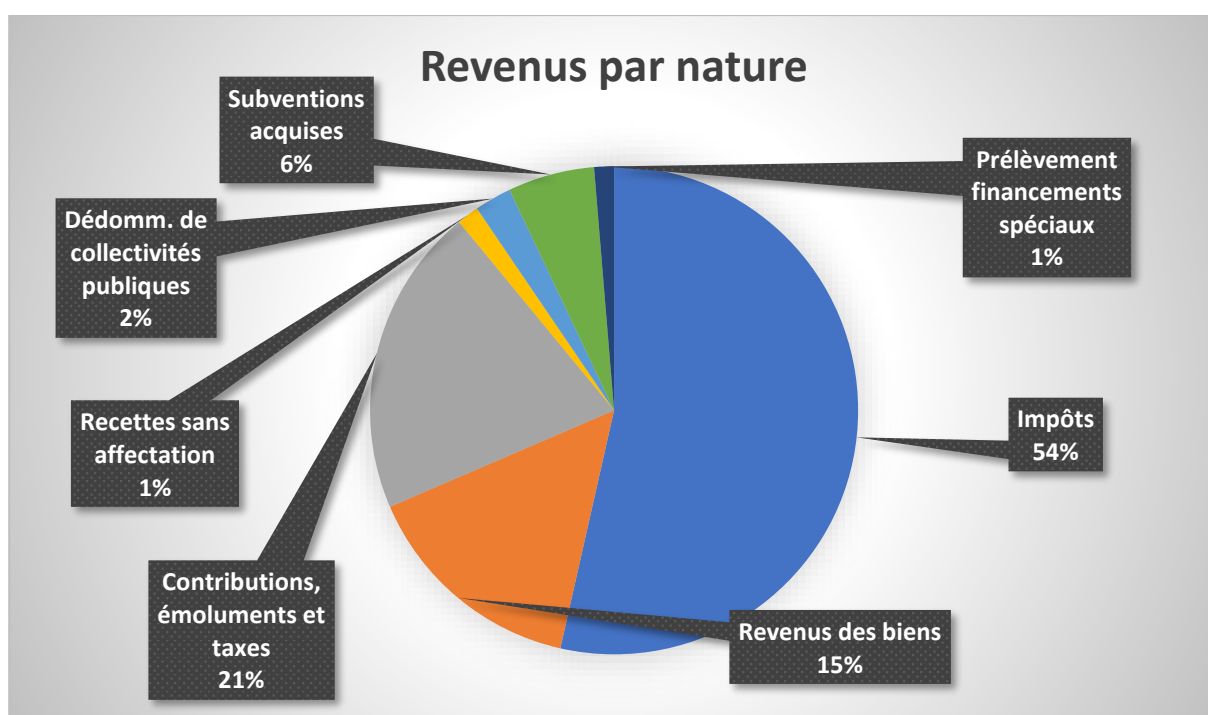
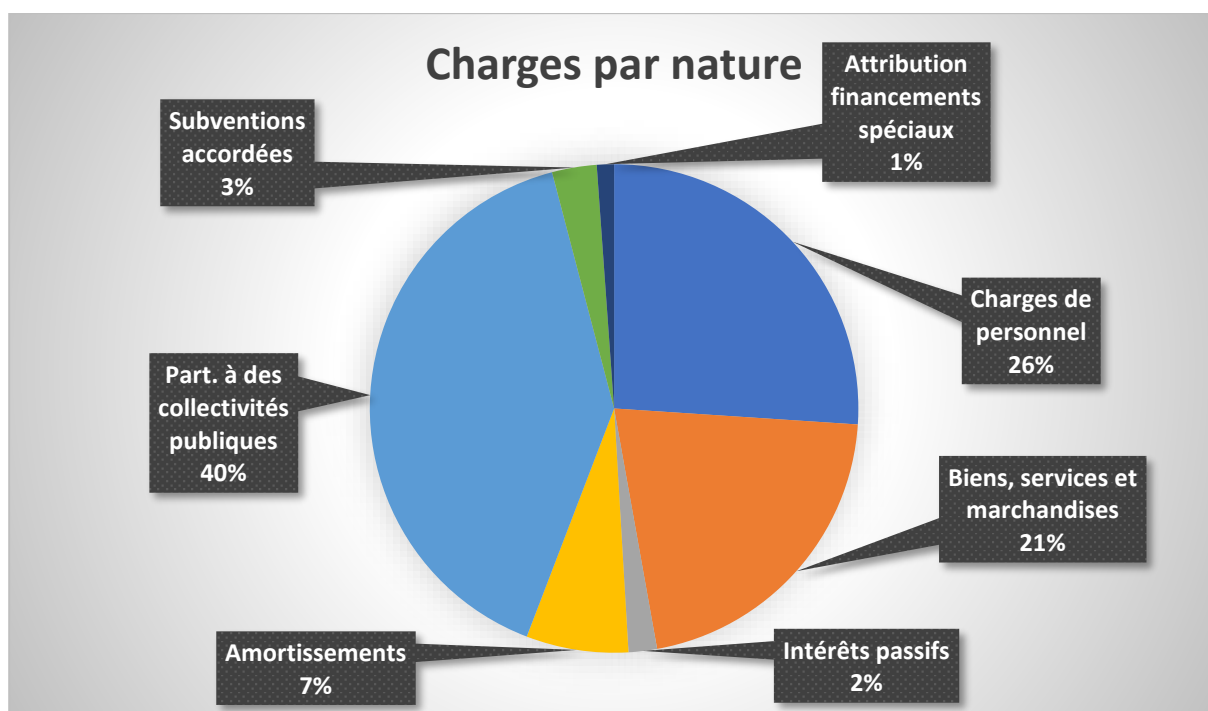
Le second exercice comptable de la nouvelle Commune s'est soldé avec un excédent de revenus de CHF 2'863'445.79. A noter la création d'une provision de CHF 4'300'000.00 en vue des pertes fiscales conséquentes à l'éventuelle future mise en place de la réforme fiscale qui va impacter à la baisse le taux d'imposition des entreprises, un gain comptable sur des ventes de terrains pour CHF 4'769'108.45 ainsi que l'encaissement de la subvention cantonale d'aide à la fusion pour CHF 778'000.00.

Le tableau ci-après donne les principaux chiffres des comptes 2018 **par fonction**.

Fonction	Charges	Revenus
Administration	4'672'168.72	694'086.20
Ordre public	2'832'111.95	1'957'887.93
Enseignement et formation	12'641'125.51	1'033'654.50
Culture et loisirs	1'940'936.58	890'132.50
Santé	3'247'536.85	37'427.40
Affaires sociales	5'110'129.11	556'506.94
Transports et communications	3'940'771.80	415'335.27
Protection et aménagement de l'environnement	7'314'736.12	6'852'130.63
Economie	421'390.96	63'715.70
Finances et impôts	5'124'776.71	37'608'253.03
Totaux	47'245'684.31	50'109'130.10
Excédent de revenus	2'863'445.79	

Le tableau ci-après donne les principaux chiffres des comptes 2018 **par nature**.

Charges		Revenus	
Charges de personnel	11'464'896.04	Impôts	25'100'957.38
Biens, services et marchandises	9'305'010.37	Revenus des biens	7'032'369.85
Intérêts passifs	827'473.50	Contributions, émoluments et taxes	9'611'950.58
Amortissements	2'976'595.25	Recettes sans affectation	685'949.20
Part. à des collectivités publiques	17'647'192.21	Dédomm. de collectivités publiques	1'149'384.68
Subventions accordées	1'300'937.00	Subventions acquises	2'690'100.04
Attribution financements spéciaux	500'202.79	Prélèvement financements spéciaux	615'041.22
Imputations internes	3'223'377.15	Imputations internes	3'223'377.15
Totaux	47'245'684.31	Total	50'109'130.10
Excédent de revenus	2'863'445.79		



Alors que le budget 2018 prévoyait un excédent de charges de CHF 210'491.10, le résultat positif 2018 s'explique principalement par :

- Moins de charges de personnel CHF 403'700.00
- Moins d'achat de biens, services et marchandises CHF 1'374'300.00
- Plus d'impôts encaissés CHF 1'210'000.00

A cause de la provision en vue de la future réforme fiscale vue plus haut, la capacité d'investissement devrait se péjorer momentanément sachant que cette dernière est calculée par le Service des communes sur la base de la moyenne de la marge nette d'autofinancement des 5 dernières années. La dernière analyse laisse apparaître une capacité totale d'investissement de CHF 63 millions.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à environ 9.05 millions de francs en partie financées par les recettes d'investissement de l'ordre de 6.46 millions de francs.

Les liquidités engrangées, notamment par la vente des terrains, ont permis de financer une partie des investissements et aussi de rembourser les emprunts qui passent de 67.8 millions au 31 décembre 2017 à 63.8 millions au 31 décembre 2018, tout en augmentant les liquidités de 3.3 millions de francs.

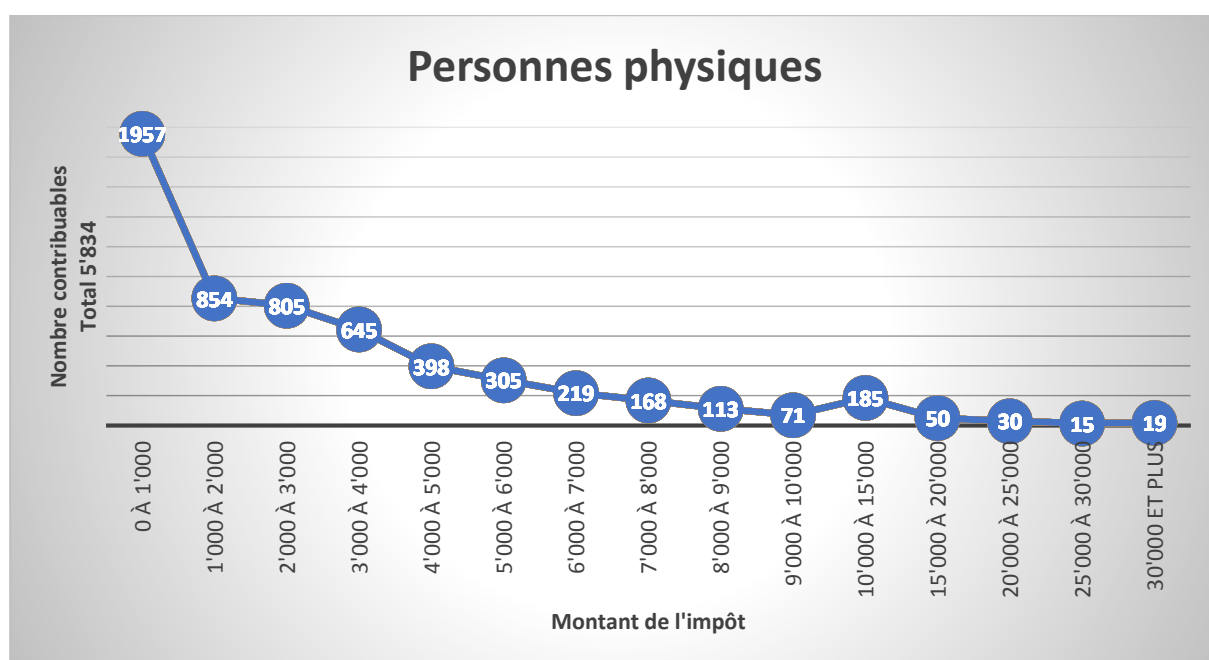
Le montant total des emprunts au 31 décembre 2018 se monte à CHF 63'825'680.00 qui se répartit de la manière suivante :

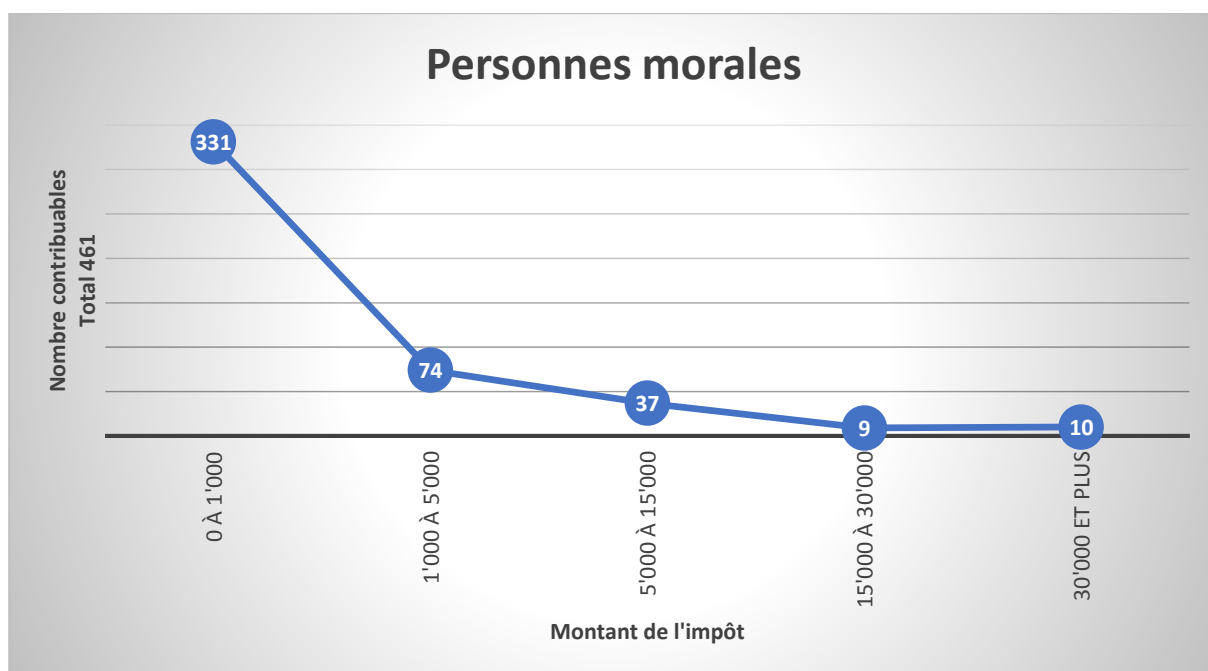
- Court terme CHF 2'000'000.00
- Moyen et long terme CHF 61'825'680.00

Les échéances de ces emprunts s'étalent sur une durée de 1 à 11 ans et le taux moyen d'intérêt est de 1.24% au 31 décembre 2018.

10.3 Impôts et contentieux

Outre la provision de 4.3 millions de francs en vue de la future réforme fiscale, les impôts représentent un montant de CHF 30'375'751.73, soit environ 65% des revenus de la Commune sans prendre en compte les imputations internes. De manière générale, les impôts sont plus élevés de 682'700.00 (+ 2.3%) par rapport aux comptes 2017. A noter que les revenus liés aux impôts des personnes physiques et morales sont basés sur des estimations puisque les taxations définitives 2018 ne sont encore pas établies. Les chiffres ci-dessous, basés sur les bordereaux d'impôt 2017 facturés, montrent la structure des contribuables en terme de montant d'impôt. A noter que tous les contribuables, notamment les personnes morales, n'ont encore pas été tous taxés pour la période fiscale 2017.





Suite à l'intégration du nouveau logiciel métier, le suivi du contentieux avait pris du retard. Il est désormais opérationnel et fait l'objet d'un suivi régulier.

10.4 Patrimoine financier

Les revenus du patrimoine financier pour un total de CHF 1'421'826.25 se décomposent comme suit :

Commercial	653'828.05
DDP	381'303.50
Logement	289'142.25
Parchet	59'620.45
Autres	37'932.00
Total	1'421'826.25

10.5 Informatique et téléphonie

Un crédit d'investissement d'un montant de CHF 607'300.00 pour le renouvellement des serveurs informatique et de téléphonie et de leurs périphériques a été voté par le Conseil général lors de sa séance du 26 février 2018. Les différentes étapes liées à ce projet ont débuté au début de l'été 2018 et seront terminées dans le courant du second trimestre 2019. Il s'agit principalement de la mise en place de l'infrastructure réseau et de l'interconnexion des sites, de la configuration des nouveaux serveurs et de leurs migrations, du changement de tous les appareils téléphoniques sur divers sites, dès lors utilisés avec la technologie VoIP, ainsi que le changement de postes informatiques.